



M. Helmut Schmidt



Mme Margaret Thatcher



M. François Mitterrand



M. Zenko Suzuki



M. Giovanni Spadolini



M. Gaston Thorn

L'économie et les relations Est-Ouest dominent les premiers entretiens

par Michel Vastel

OTTAWA — L'économie et les relations Est-Ouest ont dominé les premiers contacts entre trois des principaux leaders du monde industrialisé hier à Montebello.

Quant au dialogue Nord-Sud, il semble bien, comme l'avait indiqué la Maison-Blanche la semaine dernière qu'il «ne sera pas au centre des discussions à ce septième sommet».

Le premier ministre du Japon n'était pas encore arrivé à Montebello hier après-midi que le président des États-Unis, M. Ronald Reagan, commençait une série de deux rencontres bilatérales particulièrement importantes pour lui.

Vers 17 h, il recevait le chancelier ouest-allemand, M. Helmut Schmidt et lui faisait savoir que les Américains sont particulièrement inquiets de constater «la dépendance excessive» de l'Allemagne fédérale à l'égard du gaz naturel soviétique. C'était la deuxième fois au cours de la journée que l'administration américaine soulignait ce point. Le président américain a souligné qu'il préférerait que l'Allemagne fédérale ait d'autres choix comme le charbon ou les centrales nucléaires, mais aucune proposition précise n'est venue de sa part.

Vers 18 h, c'est cette fois le président de la République française, M. François Mitterrand, qui avait une première rencontre avec le président Ronald Reagan.

Comme on s'y attendait, le président français a longuement souligné l'impact que les politiques monétaires des USA ont sur les économies d'Europe de l'Ouest et, plus généralement, sur l'ensemble de l'économie mondiale. Sur un ton qualifié de «très cordial» par le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Mitter-

rand a fait grâce à son homologue américain d'une leçon de morale mais il lui a quand même fait savoir que «le seuil de tolérance, pour ce qui est de la durée, ne devrait pas dépasser la fin de l'année».

Ce à quoi le président Reagan a répondu qu'effectivement un certain fléchissement dans la tendance des taux d'intérêt lui permet d'afficher un optimisme prudent.

Le président américain a également longuement conversé avec le chancelier ouest-allemand et le président français de son approche à la relance des négociations sur le désarmement. Assez poliment, le chef de la Maison-Blanche a pris acte de l'intérêt des Nations-unies et des Européens pour le dialogue Nord-Sud mais, ne s'est pas plus engagé que la semaine dernière à Washington lors de son entretien avec le premier ministre canadien, hôte du Sommet.

Le chef de la Maison-Blanche s'intéresse aux pays en développement lorsqu'ils peuvent représenter un rempart à toute pénétration du communisme dans certaines régions. C'est dans ce contexte que la Maison-Blanche envisage d'ailleurs son plan de coopération dans les Caraïbes, avec le Mexique, le Venezuela et le Canada.

Toutefois, les rencontres entre les trois hommes, qui ont constitué l'événement marquant de la journée, ne célèbrent pas de façon définitive le sort du Sommet. Le chef du gouvernement canadien a en effet exprimé son espoir, vendredi, qu'il réussirait, au cours du dîner d'hier soir, à bâtir un ordre du jour équilibré, qui réserve un sort juste aux quatre principales questions étudiées depuis un an par les représentants personnels des Sept: la macroéconomie, le dialogue Nord-Sud, le commerce et les relations Est-Ouest.

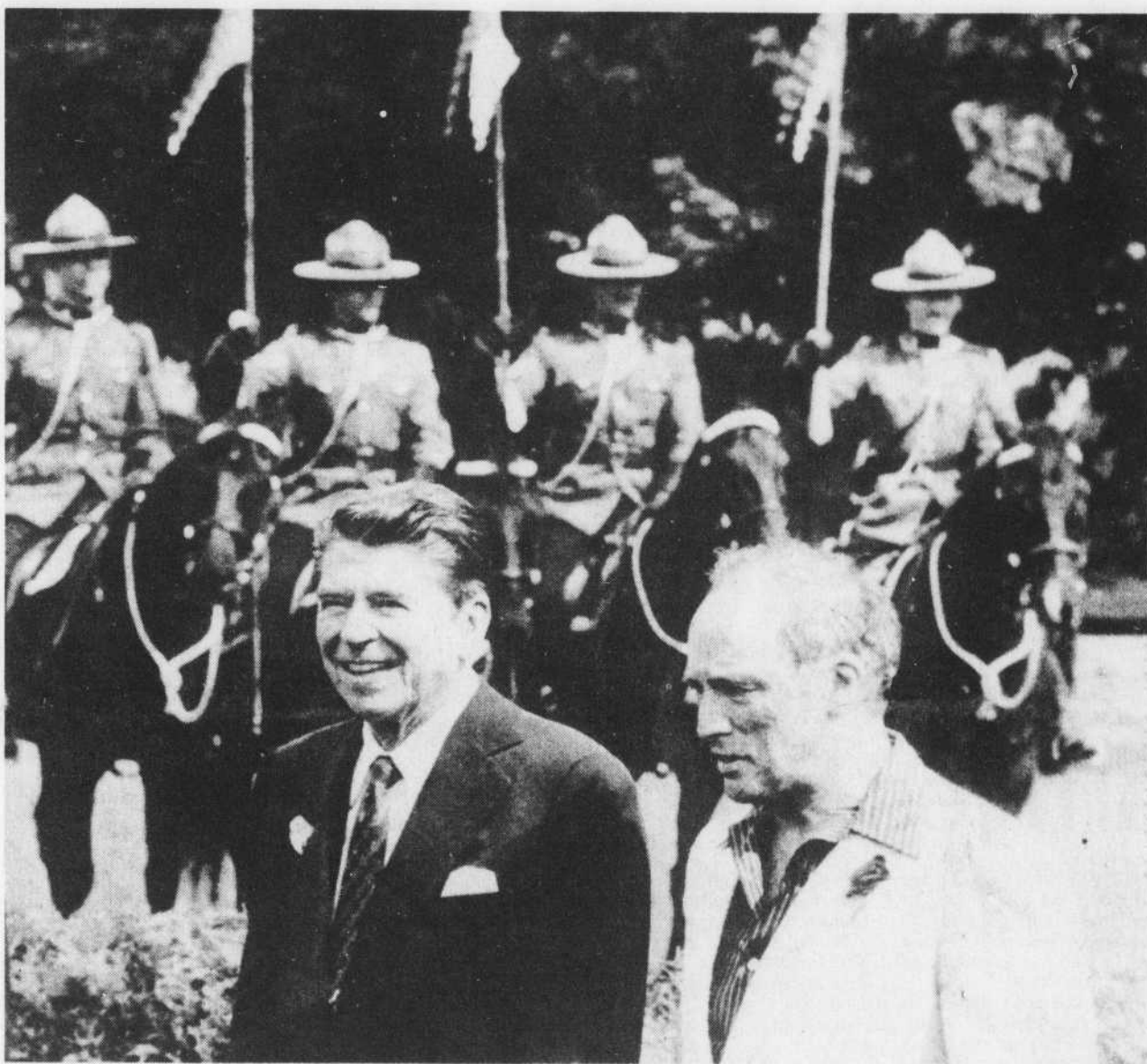
M. Pierre Turdeau n'a d'ailleurs pas écarté la possibilité que des affrontements se produisent, en privé, sur l'un ou l'autre de ces sujets, mais en particulier sur les questions économiques. Hier midi, sur un réseau de télévision des États-Unis, le chancelier ouest-allemand lui-même y allait de ses critiques plutôt acerbes sur la politique américaine de restriction du crédit. Les Européens sont convaincus que les hauts taux d'intérêt aux États-Unis accroissent le chômage chez eux, augmentent la valeur du dollar américain et donc le prix du pétrole, coté en dollars. Ce à quoi le président Reagan aurait répondu hier qu'il n'était pas le seul à appliquer cette politique et même que les États-Unis se trouveraient en quatrième position des pays industrialisés, pour ce qui est du Sommet.

Quant à la hausse du dollar américain, elle serait plutôt attribuable, selon les Américains, à l'instabilité politique en Europe de l'Est, à l'élection d'un président socialiste en France, aux difficultés du gouvernement italien et aux désordres sociaux en Grande-Bretagne.

Malgré les inquiétudes de certains observateurs, la Maison-Blanche a insisté hier sur le ton cordial de la première rencontre entre le président français et son homologue américain. D'ailleurs, le président Mitterrand a été invité pour l'automne à des festivités à Williamsburg, et on laisse entendre dans la délégation américaine, qu'il a accepté chaleureusement cette invitation. De même, il semble bien que les malentendus créés par les protestations américaines sur la nomination de communistes au cabinet français sont maintenant oubliés. «C'est du passé» a affirmé le Secrétaire d'État, M. Alexander Haig.

Le président Reagan rencontre ce matin au petit déjeuner une alliée quant aux politiques économiques, Mme Margaret Thatcher, mais le chef du gouvernement britannique a aussi quelques reproches à faire à l'administration américaine en ce qui concerne ses politiques étrangères. Mme Thatcher aurait notamment l'intention de critiquer les Américains pour leur appui militaire à Israël. Hier, le président

Voir page 14: Économie



Le président américain Ronald Reagan et le premier ministre Trudeau passent devant une garde d'honneur formée de cavaliers de la GRC à l'arrivée de M. Reagan au Château de Montebello. (Photolaser AP)

Montebello envahie par une armée de policiers — page 2

Liban: Habib demande un cessez-le-feu à Begin

BEYROUTH (d'après AP et AFP) — Pour la quatrième journée consécutive, Israël a mené hier de nouvelles attaques aériennes, maritimes et d'artillerie contre 18 objectifs du Sud-Liban, tandis que l'envoyé américain, M. Philip Habib s'efforçait, à Tel Aviv, d'ouvrir la voie à un cessez-le-feu entre Israël et les Palestiniens.

Ces nouveaux raids israéliens, intervenus sur les localités de Nabatieh, du château de Beaufort et sur la ville de Tyr, ont fait suite aux bombardements, aux premières heures de la matinée de Kiryat Shmona et de Nahariya, dans le nord d'Israël par les forces palestiniennes. L'OLP a revendiqué ces bombardements, qui ont tué un garçon de 16 ans et fait une vingtaine de blessés.

Ces raids ont également été confirmés à Tel Aviv par le commandement militaire israélien. Ils sont intervenus au huitième jour consécutif de bombardements à la frontière libano-palestinienne et por-

tent à quatre morts et 50 blessés le bilan des victimes du côté israélien.

Dans le communiqué de l'OLP diffusé par l'agence palestinienne de presse Wafa, aucun bilan de victimes n'est rapporté. Mais les autorités libanaises ont annoncé que 14 personnes avaient été tuées et 45 autres blessées en 24 heures samedi et dimanche, dans des tirs de roquettes entre forces israéliennes à la frontière libanaise et combattants palestiniens.

Selon Tel Aviv, les avions israéliens sont retournés sans encombre à leurs bases après avoir attaqué les sièges régionaux de FIDPLP (pro-soviétique) et du Fatah, deux organisations palestiniennes membres de l'OLP et les positions d'où avaient été tirées les roquettes hier matin, a ajouté le commandement militaire dans un communiqué.

Cependant, de violents échanges de tirs ont eu lieu entre 19 h et 23 h locales à la frontière israélo-libanaise entre l'artil-

lerie israélienne et celle des forces palestiniennes, rapporte la radio israélienne.

Selon la radio, la ville de Nahariya, sur la côte méditerranéenne, a été bombardée pendant 45 minutes vers 23 h 00 locales. Plusieurs incendies ont éclaté dans l'agglomération et des dégâts importants ont été signalés. Des salves importantes s'étaient déjà abattues sur Nahariya aux environs de 19 h et 21 h locales.

D'après l'équipe des envoyés spéciaux de l'AFP, qui ont dû parfois quitter précipitamment leur véhicule pour se mettre à l'abri dans des fossés alors que les obus pleuvaient, la situation dans le nord du pays était similaire à celle de Nahariya. Dans toute la région frontalière, la population a été invitée à passer une cinquième nuit consécutive dans des abris.

A Beyrouth, où le débâclement des décombres se poursuit dans des conditions difficiles dans le quartier populaire de Fakhani, de nouveaux corps ont été déga-

Voir page 14: Liban

Un membre de Solidarité au Politburo polonais

VARSOVIE (d'après AFP) — Au lendemain de la réélection de M. Stanislaw Kania au poste de premier secrétaire, le comité central du POU (Parti ouvrier unifié polonais) a élu hier un nouveau bureau politique qui comprend pour la première fois une représentante du syndicat indépendant Solidarité.

Cependant, le premier ministre Wojciech Jaruzelski a lancé peu auparavant une sévère mise en garde contre les mouvements de grève et averti que le pouvoir pourrait être amené à «remplir ses devoirs constitutionnels» si «l'anarchie» s'étendait en Pologne.

L'élection hier soir du bureau politique et du secrétariat par le nouveau comité central a été marquée par un

retour aux normes après les entorses faites au centralisme démocratique pendant les premières journées du congrès.

Tous les élus, a indiqué l'agence PAP, avaient été proposés personnellement par le premier secrétaire Stanislaw Kania, lui-même réélu la veille à Bulletin secret par l'ensemble des délégués. Aucun des candidats supplémentaires ajoutés à cette liste — trois pour le bureau politique et deux en ce qui concerne les suppléants n'a recueilli suffisamment de suffrages pour pouvoir s'imposer.

M. Kania n'a d'ailleurs pas hésité à barrer l'accès des instances dirigeantes du parti au vice-premier ministre Mieczyslaw Rakowski, chef de file des «libéraux», en déclarant qu'il serait

souhaitable de ne pas y élire de membres du gouvernement, à l'exception du premier ministre, le général Wojciech Jaruzelski.

De fait, il a été confirmé de source autorisée peu après le scrutin que les deux ministres entrés simultanément au bureau politique et au secrétariat, MM. Mirosław Milewski (Intérieur) et Józef Czerwinski (Affaires étrangères), quitteraient le gouvernement et qu'une réunion de la diète aurait lieu à brève échéance pour leur choisir des remplaçants.

Selon une source européenne, les Soviétiques ont exercé de fortes pressions sur le comité central, dont ils auraient désapprouvé la composition, pour que le bureau politique et le

Voir page 14: Solidarité

week-end sportif



McLaren triomphe

L'Anglais John Watson a donné à la firme britannique McLaren sa première victoire en formule un depuis le Grand Prix du Japon, en 1977, en remportant le Grand Prix de Silverstone, samedi. Gilles Villeneuve, sur Ferrari, a abandonné au quatrième tour. Carlos Reutemann, sur Williams, a pris la deuxième place, et Jacques Laffitte, sur Talbot-Ligier, la troisième place. Le prochain Grand Prix aura lieu en Allemagne de l'Ouest, dans deux semaines. Page 10.



L'Open à Rogers

Le Texan Bill Rogers, 29 ans, s'est adjugé le premier succès majeur de sa carrière, dominant aisément l'Open britannique au cours du week-end. Rogers a totalisé 276, quatre coups sous la normale, pour inscrire sa première victoire d'importance. L'Allemand de l'Ouest Bernhard Langer a totalisé 280 coups. Deux déceptions: Jack Nicklaus et le tenant du titre, l'an dernier, Tom Watson, qui ont joué 290. Page 10



Le Manic en 2e place

Le Manic s'est hissé au deuxième rang de la section Est de la Ligue nord-américaine de soccer, hier après-midi, grâce à une brillante victoire de 4 à 2 contre les Diplomats de Washington. Thompson Usiyan a réussi le premier tour du chapeau du Manic, qui détient maintenant une avance de cinq points devant les Diplomats. Les joueurs d'Eddie Firmani doivent cependant affronter les Cosmos de New York, mercredi. Page 11.

L'ÉTÉ DES ENFANTS

Les camps de vacances vous invitent

par Angèle Dagenais

On pense souvent, à tort, qu'on a raté sa chance de passer quelques semaines dans un camp de vacances au Québec si on n'a pas réservé au mois d'avril. Erreur, plusieurs camps ont encore des places disponibles jusqu'en plein été.

Le choix est moins vaste au mois de juillet qu'au printemps, mais selon M. Rosaire Corbin, directeur général de l'Association des camps du Québec, sur l'ensemble des 122 camps que compte l'association, le taux d'occupation ne dépasse pas 85% à 90% par année et il est possible de se dénicher une place même très tard dans l'été.

Comment doit-on s'y prendre? L'Association des camps du Québec publie chaque année un annuaire qu'il est possible de se procurer gratuitement au 1415, rue Jarry est (siège social du Regroupement des organismes nationaux de loisir du Québec). Cet annuaire est l'outil de base pour faire un choix sûr. Il répertorie tous les camps approuvés par l'Association, par région, par spécialité, pour filles, garçons, familles, mixtes, francophones, anglophones, etc.

Chaque organisme décrit sa clientèle, sa capacité d'accueil, le type d'hébergement, ses tarifs, les activités principales qu'il pratique et sa distance de Montréal ou Québec. Cet annuaire est très bien pensé, pratique et sûr. L'approbation de l'Association des camps du Québec garantit que chaque camp se conforme aux normes pro-

vinciales sur l'hygiène, la sécurité, le personnel, etc. et même parfois ses propres critères vont au-delà des normes exigées. L'Association ne peut faire la réservation pour vous parce que vous seul connaissez les goûts et aptitudes de vos enfants. Elle agit comme organisme ressource.

Environ 125.000 enfants fréquentent les camps d'été du Québec. Selon M. Rosaire Corbin, chaque enfant devrait faire au moins une fois dans sa vie l'expérience d'un camp de vacances, même si ses parents possèdent une résidence secondaire à la campagne. En effet, le camp offre à l'enfant une expérience d'autonomie (vivre pour quelque temps à l'extérieur de son foyer); il lui permet de se faire de nouveaux amis par l'entremise d'une vie de groupe et il lui permet d'expérimenter un leadership différent de celui de ses parents ou de ses professeurs, celui de jeunes adultes de 18 à 20 ans.

L'expérience de socialisation à un milieu de vie différent est, selon M. Corbin, aussi importante que celle du plein air, de l'initiation à des sports nouveaux, à des hobbies différents, etc. De plus, M. Corbin souligne que de plus en plus nous nous dirigeons vers une société de loisirs où chaque individu aura à «gérer» son temps et ses activités en dehors de son travail. Plus l'éveil au loisir se fait tôt plus le jeune saura exploiter ses ressources personnelles et celles de son milieu pour occuper son temps. M. Corbin voit dans la vie au camp une dimension très importante de cet apprentis-



Au camp on se mesure à la nature mais aussi à ses copains, tous ensemble autour d'une corde, grimaçant et tirant...

sage de base de choses aussi essentielles que faire un feu de camp, survivre en forêt, manipuler certains outils et équipement, s'initier à différents sports et activités pour possiblement les développer plus tard ou avoir le goût d'y revenir. La vie au rythme de la nature facilite grandement ces acquisitions dont les enfants raffolent la plupart du temps: faire du canot, de la voile, du tir à l'arc, apprendre à faire des noeuds, faire la popote en plein air, etc.

Pour les enfants qui désirent approfondir une activité en particulier, il existe des camps spécialisés ou des ac-

tivités spécialisées dans certains camps: équitation, sports nautiques, cyclotourisme, exploration scientifique de la nature, spéléologie, jardinage, artisanat, escalade, danse, théâtre, etc.

Pour les enfants souffrant de différents handicaps, il existe également des camps adaptés à leurs besoins et condition: déficients mentaux, troubles émotifs, sourds, diabétiques, handicapés physiques, etc.

Les tarifs varient entre \$50 et \$150 par semaine en moyenne et les frais d'inscription de \$15 à \$30, mais selon M. Corbin, les prix plus élevés ne sont pas

indicatifs d'une meilleure qualité des services. Certains camps sont subventionnés par des organismes sociaux pour leur permettre de baisser leurs tarifs; les prix les plus élevés se trouvent plutôt dans les camps plus représentatifs des coûts réels d'opération. Les camps sont visités chaque année par des représentants de l'Association des camps pour établir leur conformité aux normes d'excellence qu'elle s'est fixées. Il existe au moins une centaine d'autres camps de vacances qui ne sont pas accrédités par l'Association.

La tradition des camps de vacances est très ancienne au

Québec. Le premier camp, celui du YMCA, a été ouvert en 1894, à Saint-Sauveur-des-Monts, le Camp Chapleau, dans le comté d'Argenteuil, en 1906, les Grèves de Contrecoeur en 1912, etc.

Certaines personnes pensent encore, affirme M. Corbin, que les camps de vacances sont des «parking d'enfants». «Nous pensons que pour être profitable à l'enfant, une expérience de vacances à l'extérieur du foyer familial doit respecter les désirs et besoins de l'enfant et être désirée aussi bien par l'enfant que par ses parents».

Des suggestions pour vos loisirs

L'Association des camps du Québec, 1415, Jarry est. Téléphone, 374-4700 poste 447 pour les gens de Montréal; 1-800-361-3834 pour les gens de l'extérieur (sans frais).

Loisir-Ville, un service d'information pour les gens de la région de Montréal, renseigne sur le potentiel récréatif, de votre municipalité et de l'ensemble du territoire de l'île de Montréal ou de l'île Jésus: 842-7951 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h.

Canal Loisir Centre est en marche depuis le 29 juin. Ce projet vise à promouvoir l'utilisation du canal Lachine comme espace récréatif grâce à des activités de plein air en groupe. Une équipe de six animateurs et animatrices invite des groupes d'une quinzaine de personnes pour des journées ou demi-journées de plein air, à partir du Centre Gadbois, 5485, Côte Saint-Paul, 872-2582.

Le Service des activités culturelles de la Ville de Montréal présente des spectacles de clowns pour enfants de 4 à 9 ans dans 37 parcs de la ville. *Les Jeux du silence* ont pour but d'amener les enfants à la découverte du costume, du corps, des membres, de la nature et peut intéresser tous les enfants, quelle que soit leur langue maternelle. Les clowns se présentent dans les parcs sans que les enfants soient prévenus (seule la responsable l'est) pour produire un effet de surprise.

L'Association québécoise du jeune théâtre tiendra son 8^e Festival de théâtre pour enfants au Parc Lafontaine du 21 au 27 août prochain. 16 troupes donneront plus de 25 représentations, ateliers d'initiation pour le grand public, journées pédagogiques, etc.

Le thème de cette année est «plein-air». Les troupes québécoises qui feront partie du festival sont: Théâtre La Cannerie (Drummondville) qui présentera *C'est-tu comme ça chez vous?*; Théâtre de l'Avant-Pays (Montréal), *Charivari*; Théâtre de Carton (Longueuil), *Je m'imagine*; Théâtre de la Marmaille (Montréal), *Pleur pour rire*; Théâtre de l'Arrière-Scène (Beauceville), *Victoire de mon cœur*; Théâtre de l'Oeil (Québec), *A dos de Soleil*; Théâtre des Confettis (Montréal), *La Poudre d'escampette*; Théâtre Petit à Petit (Montréal), *Je donne ma langue au chat*.

Deux autres troupes donneront également des spectacles: La Coopérative de théâtre L'Escaouette du Nouveau-Brunswick (Moncton) qui présentera *Mine de rien*, et une troupe du Portugal, Teatro Bando (Lisbonne) qui présentera pour sa part, *Caras ou Cordas*.

Des spectacles spéciaux pour les tout-petits se donneront à 10 h tous les matins par trois troupes, Atelier Théâtre les Mains de Montréal qui présentera *Le vieil arbre*, Théâtre-au-Galop, de Valleyfield, *On fait la fête* et Théâtre de la Basculle, de Montréal, *Toupti*.

L'urgence du problème ne permet pas de rejeter Blainville (Léger)

C'est faire preuve d'irresponsabilité que de s'opposer au projet Stablex à des fins politiques en moussant hors de toutes proportions les craintes normales de la population à l'égard des déchets industriels toxiques, a soutenu hier le ministre de l'Environnement du Québec, M. Marcel Léger.

Selon lui, l'urgence et la gravité du problème ne permettent pas de rejeter le site de Blainville à la légère et de reprendre à zéro la recherche du meilleur site pour cette usine d'élimination de déchets liquides inorganiques, comme

l'a recommandé vendredi le critique de l'opposition officielle en matière d'environnement, M. Clifford Lincoln.

À l'aide d'un rapport interne du ministère de l'Environnement, M. Lincoln avait tenté de prouver que le site de Blainville n'a pas été

convenablement informé de tous les risques environnementaux lorsqu'il a permis à Stablex d'implanter ses installations à Blainville.

M. Léger soutient par sa part que le rapport interne sur lequel M. Lincoln s'est fondé est «erroné» et «fondé sur des prémisses fausses». En effet, dit-il, l'hydrogéologue qui a participé à ce travail avait été mal informé de l'épaisseur réelle de la couche d'argile à Blainville et il a tiré des conclusions à partir de données hydrologiques qui concernaient deux nappes souterraines différentes.

«Les experts ne peuvent pas être tous infaillibles lorsqu'ils se contredisent», soutient M. Léger. Il dit aussi regretter la publication de certains documents qui l'obligent à «découler» en public certains de ses propres fonctionnaires. «Mes hommes n'osent plus dire franchement leur opinion s'ils risquent à chaque fois de se faire rabrouer en public», a-t-il déploré.

Selon M. Léger, l'Environnement Canada a endossé la position du gouvernement québécois après avoir eu accès à toute la documentation pertinente et «M. Lincoln aurait sans doute fait de même s'il avait accepté de consulter les études disponibles sans exiger qu'on mette des fonctionnaires dans l'eau bouillante en les publiant».

Le ministre de l'Environnement a dénoncé du même souffle ceux qui établissent des «parallèles trompeurs» entre la future situation de Blainville et les cas de contamination actuels par des produits toxiques, soit à Duparquet, (à la suite de la défaillance d'un vieux réservoir d'arsenic abandonné), soit à Ville Mercier où l'eau souterraine est contaminée par des déchets toxiques.

Dans les cas qui font les manchettes, dit-il, les déchets n'avaient pas été traités ni enfouis convenablement. La situation sera très différente à Blainville où les déchets seront d'abord neutralisés et transformés en une sorte de béton inoffensif avant d'être enfouis dans de l'argile. «Les autorités américaines ont conclu, à la suite de leurs tests, que le béton produit par la méthode Stablex n'est plus un «déchet» mais plutôt un «matériau» qui peut servir à d'autres usages», soutient M. Léger. Il a rappelé que les Anglais laissent ce produit sans crainte dans de simples carrières non étanches et que les Japonais l'utilisent pour faire des barrages et des emprises de routes.

«Nous, au Québec, nous ne voulons pas prendre de chance et nous désirons faire nos

propres essais au lieu de faire aveuglément confiance à l'expérience étrangère», dit-il. C'est pourquoi nous exigeons par surcroît que ce béton soit coulé dans de l'argile étanche comme si les déchets n'avaient pas été traités».

Le site de Blainville est parfaitement acceptable pour recevoir un tel matériau, soutient M. Léger, et les études hydrogéologiques en cours visent simplement à définir hors de tout doute les mesures à prendre pour que les «cellules» de Stablex satisfassent à toutes les normes établies au départ. Cette étude, dont on devrait connaître les résultats en septembre, sera la plus poussée qui ait jamais été faite pour un site de ce genre, soutient-il.

Comme les dirigeants de Stablex, M. Léger croit aussi que les citoyens s'inquiètent inutilement à propos de la sécurité du transport de ces déchets jusqu'à l'usine. Non seulement ces derniers seront acheminés sans passer par les quartiers résidentiels, mais il s'agira de produits très dilués et devenus inutilisables. Pour cette raison, dit M. Léger, ils seront beaucoup moins dangereux que les matières premières très concentrées que l'industrie utilise couramment et dont personne ne s'inquiète.

De son côté, le sous-ministre de l'Environnement, M. André Caillé, a souligné que Stablex ne traitera que des déchets inorganiques, ce qui exclut au départ tous les solvants, les pesticides et les composés synthétiques à base de carbone. La majorité des déchets traités à Stablex seront comparables à de l'eau de javel ou à du «Dranon» dilués, a-t-il conclu.

En outre, MM. Caillé et Léger ont insisté sur l'urgence de trouver une solution valable aux déchets industriels liquides et sur la multiplicité des interventions à coordonner. On ne pouvait pas envisager une mise en service de l'usine pour l'automne 1982 sans donner immédiatement notre accord au choix de Blainville, disent-ils.

Parmi les travaux requis, ils ont mentionné les plans et devis de l'usine à terminer et à approuver, la sortie d'autoroute à planifier (plans, achats de terrains, appels d'offre, construction, etc.) les négociations d'achat du terrain avec Ottawa, les modifications au zonage municipal, etc.

Tout cela fait aussi partie d'un plan d'ensemble beaucoup plus vaste pour traiter tous les déchets industriels du Québec et on ne peut pas en faire abstraction lorsqu'on examine l'un ou l'autre aspect du projet, a conclu M. Caillé.

La tension monte à la suite de la fusillade

RESTIGOUCHE (PC) — Il faisait un temps splendide, en ce 3^e dimanche de juillet, sur la réserve indienne de Restigouche. Chacun goûtait à sa manière aux chauds rayons du soleil et rien ne laissait croire que, deux jours plus tôt, deux Indiens avaient failli laisser leur vie au cours d'une altercation avec des Blancs, devant une brasserie à Pointe-à-la-Croix, municipalité voisine de la réserve.

Il fallait cependant se rendre samedi soir à la Brasserie Frontière, le lieu de la fusillade, pour évaluer le degré de tension qui a succédé à cet affrontement.

Le copropriétaire de l'établissement, M. Rodolphe Nadeau, 38 ans, est atterré avec quelques amis, les seuls clients de la soirée qui ont osé revenir sur les lieux de la bagarre.

M. Nadeau est nerveux, inquiet de voir son commerce périr et s'apprête à quitter, après avoir investi \$400.000 avec un ami, M. Jim Alexander, il y a un an.

Le vaste local comprenant une salle à dîner, un bar, et un coin pour spectacles par des danseurs et danseuses nus, prend une allure plus lugubre par la présence de quatre gros chiens dressés pour l'attaque. Ils sont attachés dans la grande salle à dîner vide et leurs aboiements sporadiques font passer des frissons dans le dos.

C'est dans cette ambiance que M. Nadeau raconte les démêlés qu'il a eus depuis quelque temps avec des clients, le tout culminant par la fusillade de vendredi matin, où les deux Indiens furent blessés.

«Depuis ce temps, quatre de mes cinq employés ont remis leur démission. Ma femme vit cachée quelque part et je n'habite pas chez moi à cause des représailles possibles», explique-t-il.

«Samedi, j'ai fermé mon établissement et aujourd'hui j'ai décidé de l'ouvrir et voyez, nous n'avons pas servi un seul repas et ce soir la place est vide. Les gens ont maintenant peur de venir ici».

«Il n'y a pas si longtemps, j'avais un personnel de 18 employés et on servait 350 repas par jour. Non vraiment, je risquerai de perdre beaucoup d'argent après ce malheureux incident», ajoute M. Nadeau. Prés de lui, un jeune homme à la carrure athlétique, Bill Grimmer, de Shédiac au Nouveau-Brunswick, donne sa version des faits, qu'il a vécus sur la première ligne de feu.

Grimmer est un dresseur de chiens et c'est lui qui avait répondu à l'invitation de Jim Alexander, un ami, de venir assurer la sécurité et l'ordre avec ses quatre chiens, mardi dernier, dans l'établissement.

Mais son engagement se termine demain.

«Je ne sais pas ce qui arrivera après son départ. Je crains une revanche des Indiens et c'est pourquoi je vais tenter d'embayer deux ou trois gars capables de maintenir l'ordre», confie M. Nadeau, qui ajoute avoir reçu des menaces d'incendie de sa brasserie.

Quant au chef micmac Alphonse Metallic, il ne veut pas se mêler de cette affaire, ni la relier au conflit du saumon.

Hécatombe à Kansas City: 113 morts et 188 blessés

KANSAS CITY (Missouri) (AFP) — L'Amérique consternée s'est éveillée samedi sous le coup de la plus grande catastrophe de son histoire depuis la chute d'un DC-10 en mai 1979.

Selon le plus récent bilan, 113 personnes ont trouvé la mort et 188 autres ont été blessées dans la nuit de vendredi à samedi à la suite de l'effondrement de deux passerelles dans le Hyatt Regency, un hôtel luxueux de Kansas City, l'une des principales villes de l'Etat du Missouri.

Après treize heures d'effort, un millier de sauveteurs pensent avoir finalement dégagé tous les corps des décombres des deux passerelles d'acier qui se sont effondrées d'une hauteur de quatre étages dans l'imposant hall de l'hôtel.

62 blessés ont été admis dans divers hôpitaux de la ville. Trois d'entre eux sont déjà morts des suites de leurs blessures et le bilan pourrait encore s'alourdir. La catastrophe est survenue au moment où plusieurs milliers de personnes assistaient au concours de danse organisé tous les vendredis soirs dans le hall de l'hôtel. «Les gens n'ont même pas eu le temps de crier», a déclaré un témoin.

De nombreuses victimes se trouvaient sur les passerelles qui se sont effondrées. Les autres, dans l'immense salle de bal du rez-de-chaussée, ont été tuées par les poutrelles et les débris qui se sont abattus sur elles.

Certains qui s'apprêtaient à s'engager sur l'un des ponts aériens, n'ont eu que le temps de faire un pas en arrière pour éviter la chute.

L'hôtel qui compte 733 chambres, était bondé. Une convention de détaillants qui réunissait 1.000 participants se déroulait vendredi au Hyatt.

Les causes de l'effondrement de deux passerelles de béton sur le hall central de l'hôtel où dansait une foule de 1.500 personnes demeurent

toujours inconnues hier, mais diverses hypothèses, mettant notamment en cause la conception même du bâtiment, ont commencé à voir le jour.

Les responsables de la chaîne — qui compte 59 hôtels aux États-Unis — affirment que toutes les règles de sécurité ont été respectées lors de la construction du bâtiment, il y a un an, et que lors des inspections faites après son ouverture, aucune anomalie n'a été détectée. Les passerelles, ajoutent-ils, pouvaient supporter une foule importante.

Peut-être le pouvaient-elles pour le simple passage des piétons d'un bâtiment à l'autre, mais non pas pour une foule de gens y stationnant ou y dansant, répondent certains architectes responsables de l'urbanisme de la ville.

Au moment de la catastrophe, un orchestre jouait «Satin Doll», de Duke Ellington. Des passerelles surplombant le hall, un certain nombre de clients — on ignore combien — regardaient les danseurs.

Selon une hypothèse, les vibrations provoquées par les danseurs sur les passerelles, pourraient avoir provoqué leur effondrement, comme une armée marchant au pas peut provoquer l'effondrement d'un pont. Selon une autre, les passerelles qui pesaient chacune 32 tonnes auraient simplement eu un poids trop élevé à supporter.

En l'état actuel de l'enquête, qui pourrait prendre des semaines, voire des mois, il est cependant trop tôt pour retenir l'une ou l'autre de ces hypothèses, souligne-t-on à Kansas City. Il pourrait aussi bien y avoir un défaut de conception qu'un défaut de construction. Il est également possible que des règlements de sécurité n'aient pas été respectés, ou encore que ces règlements aient été insuffisants, ajoute-t-on.

D'ores et déjà, la municipalité a commencé à rassembler tous les documents concernant la construction du bâtiment. De son côté, la firme Hallmark, qui possède l'hôtel, a annoncé qu'elle avait chargé des experts «indépendants» de mener une enquête.

Cette nouvelle catastrophe s'ajoute à la série noire qui frappe les grands hôtels américains depuis un an. La plus grave avait été l'incendie d'un hôtel de Las Vegas (Nevada) qui avait fait 84 morts et plus de 700 blessés, le 21 novembre 1980.



Voici l'aspect que présente le hall de l'hôtel Hyatt Regency, à Kansas City, après l'effondrement de deux passerelles qui a fait 111 morts et 188 blessés vendredi soir. (Photolaser AP)

Jeux provinciaux pour handicapés

Le coordonnateur général des Jeux provinciaux pour handicapés, qui ont été remis au 22 août, annonce que la date limite pour l'inscription a été reportée au 1^{er} août, à cause de la grève des postes. Les Jeux provinciaux pour handicapés devaient être présentés le 8 août, mais les problèmes engendrés par l'arrêt du service postal ont forcé les organisateurs à remettre la compétition. Les Jeux provinciaux sont organisés conjointement par la Fédération des loisirs et sports pour handicapés du Québec et la Parade des 10 sous. Ils auront lieu au Centre Claude Robillard, à Montréal.

McGill

Éducation permanente

Cours du soir de langues vivantes

A partir du 14 septembre 1981

Certificats de Compétence

anglais et français

(Cinq niveaux de cours) Conditions d'obtention du certificat: 75% à l'examen de deux cours de 5e niveau.

Tests de classement à subir le jour de votre choix:

Cours d'anglais: 5, 17 ou 20 août à 19h

Cours de français: 6, 11 ou 19 août à 19h

Les candidats au test doivent s'inscrire en personne

A PARTIR DU 20 juillet du lundi au jeudi, de 9h à 18:30h.

FRAIS DE TEST: \$5.00 (pas de chèques, s.v.p.)

allemand • espagnol • italien • russe

(Quatre niveaux de cours) Conditions d'obtention du certificat: succès à l'examen du 3e niveau et 75% à l'examen du 4e niveau.

Autres langues

arabe • arménien • chinois • grec moderne • hébreu • hongrois • japonais • polonais • portugais • yiddish • stylistique comparée anglais/français

Pour recevoir notre brochure prière de s'adresser au: Centre for Continuing Education, McGill University, 772 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, PQ, H3A 1G1 ou composer 392-8301

RELIGION

Pour un nouvel ordre mondial

Une initiative des Églises d'Allemagne

LA Conférence commune des Églises sur les problèmes de développement, mise sur pied à Augsburg en 1971, dans le cadre d'une rencontre oecuménique des Églises de la Réforme et de l'Église catholique, avait pour fonction de «préparer des prises de position et de formuler des exigences à exprimer au gouvernement allemand au nom des Églises à l'occasion d'importantes conférences internationales». Deux documents seront publiés à l'occasion des 4e et 5e CNUCED (Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement).

L'évidence finit par s'imposer que le temps n'était plus aux explications. L'expérience des Églises en matière d'aide au développement du tiers monde leur avait donné la preuve que «les conditions et les décisions d'ordre politique déterminent fondamentalement le «développement du développement». La conclusion leur paraissait inéluctable: il ne peut y avoir de réponse efficace et décisive aux appels du tiers-monde, s'il n'existe pas, chez les responsables politiques occidentaux,

Si, jusqu'ici, aucune Église n'est intervenue en marge du Sommet économique international de Montebello, fort à propos, la revue «Prospective» international (1) vient de publier, en français, une analyse, très éclairante et riche en promesses de changement, d'une initiative originale des Églises d'Allemagne fédérale, prise en 1971, avec la formation de la «Conférence commune des Églises sur les problèmes de développement». Les Églises,

rompant avec l'attitude très fréquente de retranchement dans leur «mission spirituelle», s'engageaient alors dans un processus de concertation avec les divers groupes sociaux du pays — gouvernants, partis politiques, syndicats, hommes d'affaires — pour porter remède à la situation fondamentalement injuste du sous-développement du tiers-monde. Une initiative que l'on n'hésite pas à qualifier d'«exemplaire».

les mesures indispensables pour enrayer le sous-développement, la concertation a adopté les deux principes de base suivants: «D'une part, la prise en considération de la légitimité des intérêts propres et, pour ainsi dire, constitutifs des divers groupes sociaux participant à la concertation a été un acte conscient et mûrement réfléchi.

«D'autre part, le champ assigné à la politique de développement ne peut s'étendre qu'à deux conditions: les forces politiques et l'ensemble de la société allemande doivent s'approprier et faire leur la problématique du développement en tant que question sociale internationale: en outre, tout le monde doit désormais savoir que l'équilibre de la justice entre pays riches et pays pauvres, est la seule perspective de paix valable et donc la seule perspective valable pour notre propre avenir» (p. 43).

Les attitudes de base mises en oeuvre ont été l'ouverture d'esprit et un effort de compréhension entre partenaires appelés à se reconnaître mutuellement «tels qu'ils sont réellement» dans un processus de dialogue des-

tiné à «ouvrir» les choses, plutôt qu'à les fixer.

Point de départ et ciment de la concertation, les Églises ont proposé certains éléments d'un consensus fondamental conciliable avec le pluralisme des positions particulières des partenaires, concernant les finalités et la stratégie à employer, afin d'en arriver à fonder une politique de développement. Ces éléments, sur lesquels on s'est mis d'accord, s'établissent:

■ par rapport aux habitants du tiers-monde: droits et besoins fondamentaux, développement autogéré, encouragement à la participation;

■ par rapport à l'ensemble des peuples et à la politique internationale: réduction des conflits, raffermissement des solidarités, renforcement des moyens de coopération internationale et d'équilibre social, promotion des droits humains;

■ par rapport à la RFA: intégration de ses perspectives d'avenir dans le contexte international, reconnaissance des inter-relations de tous les

domaines de la politique à la situation internationale, action internationale d'un ordre social libre et de ses conséquences pour l'agir politique, adaptation de ses droits avec les droits élémentaires des peuples pauvres.

Une conviction sous-tend ce programme: les changements structurels et l'aide ne pourront réellement progresser que s'ils sont pris en charge «par l'ensemble des organisations sociales et politiques» d'un pays. Ce qui implique d'agir auprès de l'opinion publique pour susciter un consensus, «donner à la politique du développement la base sociale qui lui faisait défaut».

Autre fait remarquable, c'est aux Églises du tiers-monde que revient le mérite d'avoir sensibilisé les Églises des sociétés industrielles à aller au-delà de l'aide ponctuelle autour de projets — si importante soit-elle — pour s'attaquer «aux racines, aux causes du sous-développement». Ce qui signifie concrètement «ne plus situer l'activité ecclésiale en matière de développement indépendamment du vaste

complexe de conditionnements sociaux, économiques, politiques et même culturels déterminant la conjoncture de l'ensemble des pays sous-développés» (p.14).

L'étude fait état longuement (p. 43-69) du contenu de la concertation avec chacun des groupes concernés. Il est essentiel de lire ces pages pour se faire une idée précise de l'efficacité de la méthode adoptée, toute marquée du pragmatisme germanique. Un document important dont la publication par *Prospective* a été faite à la demande même des Églises d'Allemagne «afin que les Églises sœurs à travers le monde y trouvent matière à réflexion et à un renouvellement de leur action dans le domaine du développement». On peut se procurer le texte à l'adresse suivante: Ökumenischer Arbeitskreis Kirche und Entwicklung, Adenauerallee 134, D-5300 Bonn 1, RFA.

Note

(1) Michel Schoonbrood, «Le développement comme problème social international». Un programme de concertation des Églises d'Allemagne fédérale, *Prospective* internationale 1981, 71 p.

par
Denise Robillard

«une volonté active de remédier politiquement, socialement et économiquement» à leurs misères, «en utilisant nos propres structures mais en transformant leur fonctionnement».

On a dès lors renoncé à la formule des «congrès» avec ses risques de verbalisme, et décidé d'élaborer un «programme» susceptible de mettre en branle un processus de concertation avec les divers groupes sociaux. Pendant cinq

ans, de 1971 à 1976, on s'est appliqué à mettre en place la structure d'organisation pour étudier et fixer les fondements et les méthodes du programme de concertation, autour du thème: «Le développement comme problème social international».

Le programme fut ensuite mis en place pour trois ans (1976-1979), le temps de permettre aux Églises de s'adjoindre des partenaires pour poursuivre le dialogue avec elles et entre eux. Le temps aussi d'évaluer le projet «à l'aune des résultats obtenus». Cette phase initiale prenait fin avec la tenue à Bonn, du 24 au 27 janvier 1979, d'un congrès

sur le thème: «Développement — Justice — Paix. Les Églises en concertation avec des partis et des organisations sociales». Les Actes en ont été publiés.

Ce fut l'occasion de faire le point publiquement et de confronter les points de vue. Il y eut 800 participants, parmi lesquels 200 venus des plus hautes instances responsables (économistes, politiciens, chefs de partis, responsables syndicaux). La presse fit largement écho à l'événement, grâce à la présence de 170 journalistes.

Poursuivant le but éminentement pratique de susciter la volonté d'agir et de prendre

Une messe dominicale à l'échelle du monde

LOURDES (AFP) — Le 42e congrès eucharistique international réuni à Lourdes a eu hier matin sa messe dominicale, et elle était à l'échelle du monde.

Il n'y avait plus, comme l'a écrit Saint Paul, «ni Juif ni Grec, ni esclave ni maître». Il n'y avait plus qu'un peuple de 30.000 à 40.000 personnes de 76 nations massées dans la prairie qui fait face à la grotte miraculeuse chantant sa foi en «Jésus-Christ pain rompu pour un monde nouveau». Une foule qui, piétinant dans l'herbe détrempée par la pluie de ces derniers jours, ne devait pas moins s'abriter du soleil particulièrement chaud en cette matinée.

Sur le gigantesque podium

de 40 mètres de côté, le cardinal-légit Bernardin Gantin (Bénin) a consacré la messe entouré de plusieurs centaines d'évêques et prêtres.

Dans son homélie, dont il a repris en anglais, en espagnol et en italien les principaux passages, le cardinal a insisté sur l'action de grâce, la vertu de patience et l'espérance en Dieu juste et miséricordieux, mais a dénoncé au passage les souffrances et les injustices «qu'il faut combattre».

Cette cérémonie se plaçait à mi-parcours du congrès ouvert le 16 juillet, et qui se terminera le 23. Un congrès studieux, centré sur le problème de la faim dans le monde et dont l'objectif est d'amener

les catholiques à une prise de conscience de leurs responsabilités propres.

Sur le plan théologique, le congrès a été préparé par le symposium de Toulouse, au cours duquel plusieurs représentants du tiers-monde sont venus exposer la situation de leurs pays et inviter les chrétiens occidentaux à changer fondamentalement leurs mentalités pour une meilleure répartition des biens et des richesses.

Cette réflexion axée sur le thème «Responsabilité-partage-eucharistique» s'est concrétisée dans un «message aux chrétiens du congrès eucharistique, à toutes les communautés chrétiennes et à tous les hommes qui espèrent

un monde nouveau».

Ainsi l'archevêque de Paris, Mgr Jean-Marie Lustiger, a traité au cours d'une conférence, de l'eucharistie et de l'évangélisation, tandis que des tables rondes se poursuivent portant sur l'eucharistie et la souffrance ou encore l'eucharistie et la parole.

De son côté, Maximos V, patriarche grec-melchite d'Antioche, d'Alexandrie, de Jérusalem et de tout l'Orient, au cours d'une cérémonie de rite byzantin, a rappelé les épreuves vécues par les pays du Proche-Orient.

Mais les évêques français ont voulu aussi donner au congrès une dimension oecuménique en invitant des observateurs protestants et orthodoxes.

Signe de l'intercommunion entre Églises chrétiennes souhaitée par tant de catholiques et de protestants, on a pu voir lors de la messe dominicale, le frère Max Thurian, de la communauté de Trize, qui est protestant, recevoir l'eucharistie catholique.

Les jeunes, enfin, tiennent une place importante au congrès: plus de trois mille d'entre eux, dont 1.500 enfants ou adolescents sont logés sous huit cents tentes dans douze villages de toile. Un treizième village, appelé «Mille guitares pour Dieu», réunit des jeunes qui expriment leur foi à travers la musique et la danse.

Samedi soir, le Golden Gate Quartet s'est produit à la basilique du Rosaire pour un concert de «negro spirituals» inspirés de récits bibliques.

Dans les rues de Lourdes et sur l'esplanade des sanctuaires, une foule cosmopolite se côtoie: Asiatiques, Africains en costumes traditionnels, Latino-Américains portant le sérapi ou le poncho, tous avec le signe distinctif des congressistes: le foulard ou ou blanc (les couleurs du Saint-Siège) marqué de l'insigne du congrès.

Le soir après la veillée aux flambeaux, jeunes et moins jeunes entonnent l'alleluia de Taïze ou le chant du congrès: «C'est toi Seigneur, le pain rompu livré pour notre vie. C'est toi, Seigneur, notre unité, Jésus ressuscité».

Le procès de l'agresseur du pape s'ouvre aujourd'hui

ROME (AFP) — C'est dans la salle Vittorio Ocorcio, ainsi nommée en souvenir du premier des nombreux juges italiens victimes du terrorisme, que s'ouvrira ce matin le procès de Mehmet Ali Agca, 23 ans, accusé d'avoir attenté le 13 mai dernier à la vie du pape Jean-Paul II.

Le juge Severino Santiapichi présidera la cour d'assises qui, d'après les estimations des experts, ne devrait pas siéger plus d'une semaine. S'il est trouvé coupable, l'accusé, condamné à mort en Turquie

pour le meurtre d'un journaliste, ne risque en Italie qu'une condamnation à la prison à vie.

Face à Me Niccolò Amato, procureur de la République, Mehmet Ali Agca, protégé par une cage de verre à l'épreuve des balles, sera assisté de Me Pietro d'Ovidio, son avocat commis d'office. L'acte d'accusation comporte cinq chefs découlant du premier: tentative contre la vie du souverain pontife, blessures infligées à deux citoyennes américaines, port d'arme illégal (un Browning de calibre 9), fausse identité, entrée illégale en Italie avec faux passeport.

La liste des témoins cités à comparaître comporte 30 noms, dont ceux de Mme Anna Ordre et Mme Rose Hall, les deux Américaines blessées en même temps que le pape par les coups de feu tirés par Agca.

Les noms des deux américaines apparaissent également dans la liste des parties civiles alors que celui du souverain pontife, qui a déjà pardonné publiquement son agresseur, n'y figure pas.

Parmi les 30 témoins, on re-

marque les noms des gendarmes pontificaux qui ont réussi à mettre la main sur l'agresseur du pape immédiatement après l'attentat, ceux des agents de la police italienne du commissariat voisin du Vatican et qui sont chargés de la surveillance de la Place Saint-Pierre, celui de la religieuse qui se trouvait à côté de Mehmet Ali Agca au moment où il a ouvert le feu, ceux des enquêteurs de la police antiterroriste, ceux des inspecteurs de la gendarmerie pontificale. Mais on n'y voit pas les noms du secrétaire particulier du pape, ni celui du capitaine de la Garde suisse qui furent les premiers à le secourir.

C'est en vertu des accords du Latran entre l'Italie et le Saint-Siège que la justice italienne a été saisie du procès Agca. Les autorités italiennes ont pris des mesures de sécurité exceptionnelles dans le palais de justice ultramodern où doit se dérouler le procès. Le public admis sera réduit presque strictement aux nombreux journalistes venus du monde entier à cette occasion. Quelque 200 ont déposé des demandes d'accréditation.

Offrez-vous LE DEVOIR tous les matins



Le compagnon de tous.

- LE DEVOIR vous offre tous les matins une information nationale, internationale et régionale, choisie et présentée avec soin sous une forme accessible.
- LE DEVOIR vous propose ses analyses, ses éditoriaux, ses commentaires, ses billets et une gamme étendue d'opinions du milieu.
- LE DEVOIR a même ses mots croisés, ses annonces classées.

TARIFS D'ABONNEMENT

6 mois.....	\$38.00
7 mois.....	\$43.00
8 mois.....	\$48.00
9 mois.....	\$53.00
10 mois.....	\$59.00
12 mois.....	\$70.00

Pour renseignements
service du tirage

844-3361

Veillez remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, Case postale 6033, Montréal, P.Q. H3C 3C9.

Ci-inclus \$..... pour un abonnement de.....
mois à compter du.....
Nom.....
Adresse.....

LA RENAULT 5 A PRIX SURPRISE



LAREAU CEST RENAULT
CENTRE-VILLE



LAREAU
AUTOMOBILES INC
RENAULT
1824 ouest, Ste-Catherine 937-9551



**CONSULAT GÉNÉRAL DE
LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**
44 FUNDY, ÉTAGE F. PLACE BONAVENTURE,
CASIER POSTAL 187
MONTREAL, QUÉ., CANADA H5A 1A9
TÉL.: 871-8993 — TÉLEX: 05-27239

AVIS

Conformément aux instructions du Président à Vie de la République, Son Excellence M. Jean-Claude Duvalier, le Consulat Général d'Haïti à Montréal informe les ressortissants haïtiens de sa juridiction qu'ils peuvent désormais pour l'obtention d'un certificat de Bonne Vie et Mœurs en produire la demande au siège de la Mission Consulaire (place Bonaventure, Étage Fundy, suite 44, Montréal) en présentant les pièces suivantes:

- 1— Le passeport valide
 - 2— Un jeu d'empreintes digitales (original)
 - 3— Six (6) Photos d'identité (noir et blanc)
 - 4— L'adresse complète du ressortissant à Montréal et en Haïti.
- Ces demandes seront transmises par Courrier Express à l'Organisme Compétent en Haïti. Les Certificats retournés au siège de la Mission Consulaire seront acheminés sans retard à leurs destinataires.
- Montréal, le 15 juillet 1981.

Kania, l'homme du centre et du renouveau dans l'ordre



Stanislaw Kania, qui vient d'être réélu premier secrétaire du POUP, promet aux délégués de poursuivre la voie du renouveau socialiste. (Photolaser AP)

Violents affrontements à Dublin

Londres refuse de négocier avec les grévistes de l'IRA

LONDRES — Le gouvernement britannique ne négociera pas directement avec les détenus républicains qui observent une grève de la faim en Ulster, a annoncé le secrétaire britannique à l'Irlande du Nord, M. Humphrey Atkins.

Dans un communiqué publié hier, M. Atkins précise que le gouvernement est cependant prêt à répondre aux questions que peuvent se poser les grévistes sur ce qui se passera quand ils cesseront leur mouvement.

Le gouvernement britannique, rappelle M. Atkins, reste ferme sur sa position déjà exprimée dans un communiqué le 8 juillet dernier, qui est: amélioration du régime

carcéral pour tous les prisonniers si le mouvement de grève cesse.

M. Atkins a encore indiqué que la mission de la délégation de la Croix-Rouge internationale sur les conditions de détention en Irlande du Nord avait un caractère humanitaire.

Cette position du gouvernement britannique laisse entendre que les grévistes peuvent, s'ils le désirent, avoir individuellement des contacts avec un responsable de la prison, lequel peut avertir le représentant du gouvernement qui, alors, pourrait venir à Maze répondre aux questions de chaque prisonnier individuellement.

La situation paraît bloquée

dans la mesure où les prisonniers n'acceptent aucune démarche individuelle ni aucune médiation: ils ont demandé, samedi, à la Croix-Rouge de cesser sa mission utilisée, estiment-ils, par Londres dans le cadre de sa politique d'équilibre avec les vies des grévistes pour créer une illusion d'activité. La semaine dernière ils avaient estimé que la commission de l'Eglise catholique irlandaise «Justice et Paix» pourrait être manipulée par Londres.

Deux des huit grévistes de la faim de Maze étaient hier, dans un état grave. La famille de Kieran Doherty, qui est à son 59e jour de grève, a été admise à son chevet et Kevin Lynch (58 jours de jeûne) est

dans un état très faible.

Par ailleurs, la manifestation de soutien aux grévistes de la faim nord-irlandais qui s'est déroulée samedi après-midi à Dublin a donné lieu aux affrontements les plus violents jamais vus entre la police et des manifestants au cours des dernières années, estiment les observateurs dans la capitale irlandaise.

Cent vingt policiers et 35 civils ont été blessés au cours de heurts qui ont duré environ trois-quarts d'heure, a indiqué la police dans un bilan publié à 21 h 00 locales. Mais, selon des témoins, le nombre de manifestants blessés serait beaucoup plus important.

Le cortège de soutien aux prisonniers républicains grévistes de la faim à la prison de Maze avait quitté le centre de Dublin en direction de l'ambassade britannique vers 15 heures locales. Selon la police, 4.500 personnes participent à cette manifestation mais des témoins et des policiers ayant gardé l'anonymat ont mentionné la présence de plus de 10.000 personnes.

Les incidents ont éclaté dès que le cortège a buté sur les barrières installées par la police, à quelques centaines de mètres de l'ambassade britannique. Des pierres et des bouteilles pleines de cocktails molotov ont été lancées sur les forces de l'ordre. Celles-ci sont restées passives pendant une vingtaine de minutes avant de charger violemment, ont affirmé des témoins.

Des policiers ont frappé à terre des manifestants qui étaient tombés, plusieurs journalistes ont reçu des coups de matraques sur la tête et des douzaines de personnes ont été vues le visage en sang, selon des témoins.

À 17 h 00 locales le calme avait été rétabli. Le quartier général de la police a annoncé n'avoir procédé à aucune arrestation.

VARSOVIE (AFP) — Silhouette basse et trapue, visage débouffé et matois sur un cou épais, front haut et menton volontaire, M. Stanislaw Kania — réélu à une forte majorité premier secrétaire du parti ouvrier unifié polonais (POUP) samedi soir — reste plus que jamais pour ces concitoyens «l'homme du centre», et symbolise en Pologne le «renouveau socialiste» assorti de «l'ordre».

C'est un peu une prouesse pour ce quinquagénaire replet (il a 54 ans) au physique solide de labourer trahissant ses origines paysannes, totalement inconnu lors de son accession, le 6 septembre 1980, à la tête du Parti, après l'éviction de l'ex-premier secrétaire Edward Gierk dans la Foulée des grèves d'août.

En quelques mois, M. Kania a réussi en effet, malgré une absence totale de charisme, à retourner la situation en sa faveur, en dépit de la méfiance instinctive suscitée à son arrivée au pouvoir par de longues années passées au secrétariat du comité central, en qualité

de responsable de l'armée et de la police (autre l'Eglise). Stanislaw Kania a véritablement «éclaté» à l'occasion du 11ème plénum des 9 et 10 juin derniers. Celui-ci a été l'occasion, pour ce fils de paysans né en 1927 dans la région de Rzeszow (sud-est du pays), de prouver que s'il n'avait rien d'un intellectuel — il a fait toute sa carrière dans l'appareil du parti — il était doté d'indéniables qualités de tacticien et d'une inébranlable fermeté.

D'avoir résisté avec succès lors du plénum à la grande offensive des «durs» et aux pressions sans précédent du Kremlin, qui voulait le voir partir, avec le premier ministre Wojciech Jaruzelski, ont fait acquiescer à M. Kania dans l'opinion une stature d'homme d'Etat, ayant su faire front à Moscou, et par voie de conséquence un profil de champion de l'indépendance nationale.

Paradoxalement, ce plénum gagné de justesse avait renforcé sa position, le mettant à même d'appliquer la «plus

grande fermeté» souhaitée par Moscou et les «voisins», et d'affirmer au cours de la campagne électorale, au congrès, son autorité en stoppant notamment le raz-de-marée libéral qui inquiétait au plus haut point les pays frères.

Après un «creux de la vague», au début du 9ème congrès, où il n'aurait pas été réélu dès le premier jour, comme on semblait s'y attendre, sa position avait paru soudain plus incertaine. Une manœuvre des «durs», qui avaient fait circuler parmi certains délégués la copie d'une prétendue lettre de l'ancien premier secrétaire Wladyslaw Gomulka, mettant en cause M. Kania pour son rôle dans les événements de décembre 1970 sur le littoral balte, avait causé un vif émoi.

A cela s'était ajouté l'ovation réservée par les délégués au discours très libéral du vice-premier ministre Mieczyslaw Rakowski, qui avait éclipé celui du premier secrétaire.

Mais très vite, les élections du nouveau comité central,



Des milliers de sympathisants des grévistes de la faim de l'IRA tentent de forcer le cordon policier qui protégeait samedi l'ambassade britannique à Dublin et de violents affrontements s'en suivent. (Photolaser AP)

France: 39 heures et cinq semaines de congé

PARIS (AFP) — Après trois ans de négociations, le patronat et les syndicats français sont parvenus, samedi matin, à un accord interprofessionnel national prévoyant de réduire de 40 à 39 heures la durée hebdomadaire du travail dans l'industrie et les services, et la généralisation des cinq semaines de congés payés annuels.

Les divers programmes syndicaux et l'objectif du président Mitterrand, annoncé pendant sa campagne électorale, restent de ramener, d'ici 1985, la semaine de travail à 35 heures, sans perte de salaire.

L'accord réalisé, après 16 heures d'ultimes négociations, ne satisfait toutefois pas totalement la CGT, première centrale syndicale française, proche du parti communiste, qui voulait une référence explicite et immédiate aux 38 heures par semaines. Pour la CGT, une sanction parlementaire est de plus nécessaire, puisque la durée légale du travail est fixée en France par la loi (48 heures par semaine au maximum actuellement). La CGT pourrait dresser un simple constat des points d'accord comme de désaccord et demander une intervention du

Parlement.

La généralisation d'une cinquième semaine de congés payés, déjà en vigueur dans la majorité des entreprises, était plus attendue, même si le patronat, tout au long de l'année dernière, tentait d'accorder 40 heures de congés supplémentaires, sans parler d'un bloc d'une semaine, et à condition que l'absentéisme des salariés reste dans des normes fixées.

Le gouvernement souhaite pour sa part profiter de cette cinquième semaine pour généraliser les congés d'hiver et donner un premier contenu à la notion de «temps libre» des salariés.

L'accord-guide n'a été formellement signé que par le patronat et la centrale réformatrice Force ouvrière, mais devrait être ratifié d'ici le 24 juillet notamment par la CFDT (socialisante) et la Confédération générale des cadres. Avant la fin septembre, les partenaires sociaux négocieront l'application pratique de l'accord, branche industrielle par branche industrielle.

En compensation, le patronat a obtenu un assouplissement des conditions de travail et d'utilisation des équipements, comme la possible extension du travail de nuit pour les femmes, qui ne se fera que «dans les branches industrielles soumises à la concurrence internationale», le deuxième jour de repos hebdomadaire, qui pourra être pris par roulement, ou le plafond d'heures supplémentaires, dont le contingent annuel maximum a été fixé à 130 heures.

L'accord prévoit également des négociations ultérieures, secteur par secteur, sur la création d'une cinquième équipe pour le travail continu, une mesure qui selon les experts créerait de nombreux emplois.

Une nouvelle réunion entre les partenaires sociaux devrait avoir lieu à l'échelle nationale en octobre 1982, pour examiner d'éventuelles nouvelles mesures globales et en tenant compte de la situation des divers pays européens. Le patronat entend de plus, avant la fin de l'année, demander au gouvernement de compenser l'augmentation attendue des coûts de production.

Enfin, dans le secteur agricole, des négociations semblables seront conduites entre juillet et septembre par les différents partenaires sociaux. Les syndicats de salariés, qui redoutent que les employeurs «exagèrent le particularisme agricole», ont obtenu une négociation branche par branche. Les exploitants, de leur côté, ont déjà souligné que «la précarité de l'agriculture française oblige à une grande prudence» et souhaitent parler de durée moyenne du travail.

Reagan en baisse

NEW YORK (AP) — Si Ronald Reagan continue de bénéficier d'un fort indice de popularité dans l'opinion publique américaine, une majorité d'Américains déclarent à leur président des notes médiocres en matière de politique étrangère.

Selon un sondage réalisé les 13 et 14 juillet par l'Associated Press et NBC, 51 pour cent des 1.599 personnes interrogées estiment que la ligne suivie par l'administration Reagan dans ce domaine n'est pas encore clairement tracée — 32 pour cent sont d'un avis contraire et 17 pour cent sont indécis.

Parallèlement, 40 pour cent seulement considèrent que M. Reagan a fait jusqu'à présent du bon ou de l'excellent travail en politique étrangère, contre 37 pour cent qui le jugent de façon moyenne et 14 pour cent, de façon négative.

Comme on pouvait s'y attendre, c'est dans ses relations avec le Congrès, où il a remporté de nets succès, qu'il est le mieux noté: 52 pour cent jugent ses résultats bons ou excellents, 25 pour cent les considèrent moyens et 9 pour cent négatifs.

Par contre, sa politique économique, malgré la prédominance qu'il lui a accordée, n'est jugée positivement que par 45 pour cent — contre 34 pour cent d'opinions moyennes et 15 pour cent d'opinions négatives.

M. Reagan recueille pourtant 70 pour cent d'opinions favorables parmi ses concitoyens. Ce chiffre est certes en baisse de 7 pour cent par rapport au sondage AP-NBC d'avril dernier, mais il reste supérieur de 12 points à celui enregistré en janvier, avant l'attentat de l'hôtel Hilton. On compte 21 pour cent d'opinions défavorables et 9 pour cent de sans avis.

Le public américain fait donc une distinction entre l'image et l'œuvre de son président, puisqu'une proportion moindre des personnes interrogées, 55 pour cent, considère qu'il fait dans l'ensemble du bon ou de l'excellent travail — on en comptait 70 pour cent de plus en mai. Ils sont 31 pour cent à juger son travail de façon moyenne et 11 pour cent, de façon négative.

A noter que le président Jimmy Carter avait recueilli pour son travail la même «note» de 55 pour cent en août 1977, soit huit mois après son entrée en fonctions.

... Schmidt aussi

BONN (AFP) — La cote de popularité du gouvernement du chancelier Helmut Schmidt est en baisse: cinquante-cinq pour cent des Allemands de l'Ouest ne sont pas satisfaits de leur gouvernement, selon un sondage effectué fin mai en RFA pour le compte des responsables politiques et publié hier à Bonn.

L'institut responsable de l'enquête fait remarquer que la popularité du gouvernement Schmidt est plus faible que celle du gouvernement Willy Brandt peu avant la démission de ce dernier, en mai 1974. Le sondage affirme encore que 21 pour cent des électeurs du parti social-démocrate, auquel appartient le chancelier Schmidt, ont une opinion négative du gouvernement. Le chiffre des mécontents atteint 48 pour cent parmi les électeurs du parti libéral, membre de la coalition au pouvoir à Bonn. Enfin, 60 pour cent des jeunes électeurs (entre 20 et 29 ans) interrogés se sont déclarés insatisfaits de la politique gouvernementale.

Selon les sociologues de l'institut de sondage, 85 pour cent des Allemands craignent avant tout une nouvelle flambée des prix dans un proche avenir.

Guerre à mort entre l'armée et la guérilla colombienne

BOGOTA (AFP) — L'armée colombienne et les groupes de guérilla qui opèrent dans le pays semblent s'être déclarés «une guerre à mort» au terme d'une semaine d'embuscades et de combats meurtriers qui se sont soldés par la mort d'une cinquantaine d'hommes, dont vingt-et-un militaires, dans le sud du pays.

L'armée a décidé de «relever par les armes le défi» que constitue selon elle la recrudescence de la guérilla. De leur côté, les organisations clandestines ont fait savoir que cette nouvelle offensive était destinée à marquer «l'en-

terrement» de la loi d'amnistie votée par le Parlement, mais rejetée par les guérilleros.

Après une période de calme consécutive aux grandes opérations militaires menées en mars-avril contre deux colonnes de guérilleros du Mouvement du 19 avril (M-19 — extrême gauche) qui tentaient de s'infiltrer dans le pays, la Colombie a connu la semaine dernière une nouvelle période de tension. À l'origine, la mort de neuf militaires — deux sous-officiers et sept soldats — tués dans une embuscade tendue par un groupe armé

dans le département du Caquetá, à cinq cents kilomètres au sud de Bogota. Attribuée à l'organisation pro-communiste Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), cette action a aussitôt provoqué une réaction de colère au sein de l'armée qui, depuis le début de l'année, a payé un lourd tribut en vies humaines dans les opérations antiguérilla.

Lors des obsèques des victimes à Bogota, le général Bernardo Lema Henao, commandant en second de l'armée, a souligné que la guérilla venait de déclarer la guerre et que l'armée relèverait ce défi par les armes. Il a également accusé directement le Parti communiste colombien d'être à l'origine de la violence révolutionnaire.

Il faut juger le Comité central du Parti Communiste qui depuis Bogota dirige «librement, ouvertement et impunément la subversion», a affirmé le général Lema Henao. C'est la première fois, notent les observateurs, que des accusations aussi graves et aussi directes sont portées contre le Parti communiste.

Bénéficiant d'une existence légale en Colombie, le PC avait déjà été accusé par les militaires d'avoir converti les FARC en «bras armé de la révolution».

Le ministre de la Défense, le général Luis Camacho

Inondations au Sichuan: de 3,000 à 4,000 morts

PEKIN (AFP) — Les eaux ont commencé à se retirer dans le Sichuan, la province la plus touchée par la crue du Yangtsé, le plus grand fleuve de Chine, et de ses affluents, indiquait hier l'agence Chine nouvelle.

Les hautes eaux se situent actuellement dans la région du confluent du Yangtsé et de la rivière Jingjiang, où près de 200.000 soldats ont été mobilisés pour surveiller les digues qui protègent une zone riche en rizières et en plantations de coton, rapporte Chine nouvelle.

Deux lignes de chemin de fer ont été rétablies samedi dans le Sichuan, à partir de la ville de Chengdu, l'une en direction de la capitale provinciale, Chongqing, et l'autre vers Shanghai, signale Chine nouvelle.

Aucun bilan des victimes des inondations dans le Sichuan n'a été encore établi, rappelle l'agence. Mais selon un responsable local de Chengdu, il serait de 3.000 à 4.000 morts et de plus de

500.000 sans abris.

En outre, les crues du Yangtsé ont dépassé le grand barrage hydroélectrique de Gezhouba, en Chine centrale, sans causer de dégâts à cet ouvrage qui n'est pas encore totalement achevé. Un responsable du service de contrôle des inondations constitué à Gezhouba a indiqué à l'AFP par téléphone que le fleuve avait atteint son niveau le plus haut hier dans la matinée. «Il n'y a eu ni dégâts matériels, ni pertes en vies humaines», a-t-il ajouté.

La population du centre de la province du Sichuan (sud-ouest de la Chine), touchée par des inondations catastrophiques, souffre d'un besoin urgent de nourriture, de vêtements, d'abris et de soins médicaux, a indiqué en outre l'agence Chine nouvelle.

Les inondations ont commencé à décroître dans l'ensemble de cette province, la plus peuplée de Chine avec 100 millions d'habitants, a poursuivi l'agence, soulignant que la plupart des personnes

touchées par la catastrophe avaient été secourues. Chine nouvelle a précisé que 23 équipes médicales avaient été dépêchées sur les lieux et que plus de 10.000 membres de l'armée populaire de libération (A.P.L.) participaient aux opérations de secours, qui ont déjà permis de sauver, selon les premières statistiques, 3.200 personnes ainsi que des quantités importantes de céréales.

Des mesures d'exception ont été prises dans le cadre de l'état de siège, telles que le couvre-feu, la «loi sèche» (prohibition de l'alcool), la restriction du transport nocturne par voie terrestre et voie fluviale, l'interdiction des réunions politiques, dans une dizaine de localités du Caquetá.

Au cours des affrontements qui ont eu lieu la semaine dernière, douze autres militaires et vingt-trois guérilleros ont été tués selon un bilan établi par l'armée. Celle-ci a également révélé que deux cents personnes, soupçonnées d'appartenir à des mouvements rebelles, avaient été arrêtées.

McGill

Centre d'éducation permanente

Cours de traduction - anglais et français

Programme de cours du soir donnant accès à un certificat et à un diplôme après trois et quatre années d'études respectivement.

Examen d'admission le 5 août à 18h.

Date limite d'inscription: le 29 juillet. Le nombre de places étant limité, on est prié de s'inscrire au plus tôt.

Prière de se procurer les formulaires d'inscription au département de langues vivantes, 772 ouest, rue Sherbrooke, Montréal, P.Q. H3A 1G1. Tél.: 392-8301



L'opposition dresse son plan de bataille dans Spadina

par Patricia Dumas

TORONTO — Les deux partis de l'opposition ont choisi le style corsif pour s'attaquer à la suavité de M. Jim Couts en vue des élections fédérales partielles qui se tiendront le 17 août dans la circonscription de Spadina, à Toronto.

Les conservateurs ont élu à l'unanimité Mme Laura Sabia, féministe endurcie et chroniqueur politique réputé pour sa violence contre M. Pierre Trudeau et son gouvernement. Les néo-démocrates ont choisi presque sans opposition M. Dan Heat, écrivain marxiste et ministre anglican, qui, depuis neuf ans, représente à l'hôtel de ville de Toronto un quartier dont près de la moitié se trouve dans la circonscription

de Spadina.

Ces deux candidats au style très coloré espèrent tous deux, grâce à leur popularité au niveau local, déloger le célèbre M. Couts dans une circonscription libérale depuis 50 ans, sauf pour une brève période entre 1955 et 1958 où un conservateur a été élu lors d'une élection partielle. Au niveau provincial, Spadina renferme des parties de deux circonscriptions conservatrices et une néo-démocrate.

Spadina est une circonscription avec un très haut taux de mobilité. Près de 40% des électeurs ont déménagé entre 1979 et 1980. Pourtant la population totale demeure dans les environs de 100.000 personnes dont 38.000 votants. La mobilité est due en partie à la po-

pulation étudiante de l'Université de Toronto, située dans Spadina, mais aussi à la mobilité des nouveaux immigrants qui s'y trouvent en majorité. Les communautés portugaise et chinoise sont les plus importantes, avec les anglo-saxons, mais presque tous les groupes ethniques y sont représentés.

Pour remporter la victoire, les conservateurs devront doubler leur vote. Ils espèrent que la personnalité de Mme Sabia, et le mécontentement causé par la grève postale, les hauts taux d'intérêt et le chômage leur portent chance. Déjà plusieurs leaders de mouvements féministes à Toronto ont offert leur appui. Toute la batterie des conservateurs provinciaux et fédé-

raux est en marche, appuyée des grands noms du parti. Leur slogan, lancé par M. Michael Wilson, ministre d'Etat chargé du commerce international de M. Joe Clark, est: «Let's Put the Boots to Couts!» qui se traduit, dans une version non rimée par «Délogeons Couts!».

Les néo-démocrates s'attaqueront également au mauvais état de l'économie canadienne et tenteront d'établir un débat sur la performance du gouvernement fédéral en cette matière et en d'autres. Ils ont obtenu le deuxième rang au cours des deux dernières élections générales et espèrent que la période estivale leur permettra de passer au premier, «grâce à l'absence des gens aisés qui ne seront pas là pour voter libéral». Ils ont pourtant un handicap: leur parti et leur candidat refusent d'accorder des entrevues à CBC à cause de la grève des techniciens.

Dans le camp libéral on est plus que confiant. Le porte-parole a commencé presque immédiatement après l'annonce que M. Couts serait candidat. De la publicité sophistiquée, qui ne fera pas partie des dépenses électorales, a immédiatement été affichée et distribuée, annonçant la candidature de M. Couts, confirmée vendredi soir. Les politiques constitutionnelles et surtout la charte des droits, ont l'appui enthousiaste des communautés ethniques et la personnalité de M. Trudeau y est encore adulée. A tout ça, les libéraux ajoutent une foule de jeunes bénévoles fiers de travailler pour un grand nom et une machine qui se promet «de sortir tout le vote» le 17 août.

Économie et emploi: une autre année sombre, prévoit le FMI

WASHINGTON (AP) — Les perspectives concernant l'économie et l'emploi dans le monde pour l'année prochaine sont «au moins aussi sombres» que les prévisions de l'année dernière, a annoncé le Fonds monétaire international (FMI) dimanche.

Il y a peu de sujets de satisfaction dans «Perspective de l'économie mondiale», publication annuelle préparée par les responsables du FMI, qui représente 141 pays membres.

Les prix payés par les consommateurs ne subiront qu'une hausse de 9,5 pour cent — contre 12 p. c. l'année dernière — et de moins de 8 p. c. en 1982, dans tous les pays industrialisés non-communistes dans leur ensemble.

Mais le chômage dans sept des pays les plus importants (Etats-Unis, Japon, Allemagne de l'Ouest, France, Grande-Bretagne, Italie et Canada), passera à 6,6 p. c. en 1981 contre 5,7 p. c. l'année précédente. Les taux actuels sont en moyenne égaux au double de ceux des années 60.

Le taux de croissance économique mondiale sera lent — 1,25 p. c. en 1980, 1,5 cette année et à peine plus de deux pour cent en 1982 — par rapport à un taux de croissance deux fois plus rapide à la fin des années 70.

Le FMI estime que le PNB réel (produit national brut qui tient compte de l'inflation contrairement au PNB nominal), sera de 1,25 p. c. aux

Etats-Unis en 1982 alors que l'administration Reagan avance le taux de 3,5 p. c.

Quant aux autres pays, le FMI a donné les prévisions suivantes:

■ France: un taux de croissance inférieur à 1 p. c. cette année, avec une lente et modeste hausse de la demande pour les biens de consommation le deuxième semestre.

Des taux d'intérêt élevés feront peut-être obstacle à la reprise des investissements.

Aucune prévision concernant l'inflation et le chômage n'a été établie, le rapport sur la France ayant été préparé avant l'élection de M. Mitterrand.

AMÉRIQUE

Aujourd'hui une perturbation annuagère l'ouest québécois et donnera des averses ou des orages. Mardi cette dépression se déplacera sur les régions du Bas-St-Laurent pour y donner de la pluie alors que des nuages et quelques averses persisteront sur nos régions.

MONTREAL

Aujourd'hui nuageux avec éclaircies, quelques averses ou orages en après-midi ou en soirée. Maximum de 26 à 28. Apercü pour mardi: Nuageux avec éclaircies et quelques averses.

LEVER DU SOLEIL: 5 h 26
COUCHER: 20 h 37

QUÉBEC

Abitibi, Témiscamingue: nuageux avec éclaircies, maximum 27. Apercü pour mardi: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses.

Pontiac, Gatineau, Lièvre, Laurentides: nuageux avec éclaircies, orages ou averses en après-midi, maximum 27. Apercü pour mardi: nuageux avec éclaircies et averses.

Outaouais, Montréal: nuageux avec éclaircies, orages ou averses en après-midi, maximum 28. Apercü pour mardi: nuageux avec éclaircies et averses.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Estrie, Beauce, Mauricie, parcs des Laurentides, Saguenay, Lac-Saint-Jean: nébulosité croissante et possibilité d'averses ou d'orages, maximum 28. Apercü pour mardi: nuageux avec éclaircies et averses.

Rivière-du-Loup, Malbaie, nébulosité croissante et possibilité d'averses ou d'orages, maximum 26. Apercü pour mardi: nuageux avec éclaircies et averses.

Rimouski, Matapédia, Sainte-Anne-des-Monts, parc de la Gaspésie, Gaspé: ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés, maximum 27. Apercü pour mardi: nuageux avec éclaircies et averses.

Baie-Comeau, Sept-Îles: ensoleillé avec passages nuageux et vents modérés, maximum 25. Apercü pour mardi: nuageux avec éclaircies et averses.

Basse Côte-Nord, Anticosti: ensoleillé avec passages nuageux et brouillard à l'est de Natashquan, maximum 20. Apercü pour mardi: nuageux avec éclaircies et averses.

Données fournies par le Centre de prévision du Québec, Environnement Canada

CANADA

TEMPS	MIN	MAX
Vancouver	14	19
Victoria	13	19
Edmonton	13	26
Calgary	12	24
Winnipeg	12	24
Regina	14	27
Saskatoon	14	25
Winnipeg	14	25
Ottawa	18	28
Quebec	16	26
St. John's	12	20

ÉTATS-UNIS

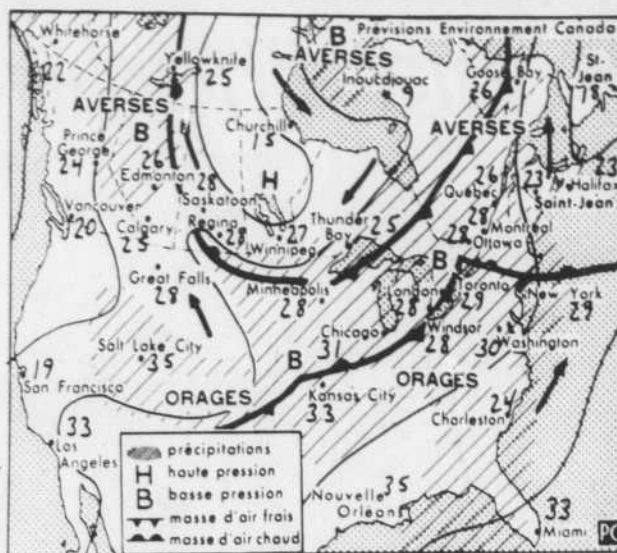
TEMPS	MIN	MAX
Albany	64	80
Atlanta	75	96
Atlantic City	72	82
Boston	68	83
Buffalo	71	78
Burlington	62	76
Charlotte NC	69	86
Chicago	68	83
Cleveland	68	81
Dallas	76	98
Denver	61	96
Detroit	70	81
Hartford	65	83
Houston	78	96
Kansas City	71	88
Las Vegas	78	110
Los Angeles	88	88
Miami Beach	79	94
Minn. St. Paul	65	84
New Orleans	78	96
New York	73	85
Norfolk Va	75	99
Oklahoma City	75	95
Orlando	73	85
Philadelphia	66	110
Phoenix	70	83
Pittsburgh	61	75
Portland Me	61	75
Portland Or	43	95
Reno	61	80
Tampa	61	80
San-Lake City	61	80
San Diego	61	80
San Francisco	51	63
Seattle	56	72
Spokane	56	81
Syracuse	70	80
Tulsa	78	98

LE MONDE

TEMPS	DEGRE	HEURE
Aberdeen	17	13 h
Amsterdam	18	13 h
Ankara	29	15 h
Athènes	29	14 h
Beyrouth	29	14 h
Berlin	17	13 h
Bonn	14	13 h
Bruxelles	17	13 h
Le Caire	35	14 h
Casablanca	14	13 h
Copenhague	19	13 h
Dublin	16	13 h
Jérusalem	28	14 h
Liège	16	13 h
Madrid	23	13 h
Malte	27	13 h
Moscou	28	15 h
New Delhi	31	17 h
Nice	20	13 h
Oslo	20	13 h
Paris	20	13 h
Rome	20	13 h
Sofia	30	14 h
Stockholm	17	13 h

AMÉRIQUE CENTRALE

TEMPS	MAX	MIN
Acapulco	33	24
Barbades	29	24
Bermudes	28	26



TEMPERATURES	MIN	MAX
A 18 h hier	14	27
Normale	16	26
Records	7 (1970)	34 (1946)

RETROSPECTIVE

TEMPERATURES	MIN	MAX
A 18 h hier	14	27
Normale	16	26
Records	7 (1970)	34 (1946)

PRECIPITATIONS*

(Pour la période de 24 heures se terminant à 13 h hier.)

PLUIE (mm)	NEIGE (cm)
Hier	0,2
Ce mois-ci	40
Normale ce mois-ci	85
Cette année	406
Normale pour l'année	707

* Accumulation de pluie depuis le premier janvier et de neige depuis le premier juillet.

DEGRES-JOURS*

Avant-hier	0
Ce mois-ci	1
Normale pour ce mois	7
Cette saison	1
Normale au 30 juin	7

* Les degrés-jours représentent la différence entre la température qui ne requiert aucun chauffage (18 degrés Celsius) et la moyenne enregistrée pendant la journée. Ils sont proportionnels à la quantité de chauffage requise, donc utiles à qui garde un œil sur les coûts de chauffage.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
844-3361 (pour tout autre service)
• Chaque parution coûte \$4.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte \$0.15 chacun
• Minimum: 2 parutions

Nous acceptons
VISA
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être signalée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

Nous acceptons
MasterCard
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
844-3361 (pour tout autre service)
• 55¢ la ligne seule
• Minimum \$8.80
• Heure de tombée: 10 heures 30 a.m.

ANTIQUITÉS

DECAPAGE sur boiseries, portes et fenêtres, etc. Traitement du bois et finition. Travail personnalisé, estimation gratuite. 521-5135 ou 255-8950. 27-7-81

ACHETONS antiquités de toutes sortes

— Gravures par Louis Icart — tableaux — etc. — Claude Morier, 288-0318. 21-7-81

ANIMAUX

LEVRIER AFGHAN, femelle, 1½ an, vaccinée, opérée, excellente santé. Cause départs fréquents, \$100, 670-5064 ou 288-1294 #2984. 23-7-81

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'au-baines. 207 est Beaubien. Tél.: 278-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10 192 St-Michel. 387-2841. J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER

VIEUX-MONTREAL, grand studio, 1½ pièce, mur brique ancienne, poutres, complètement rénové avec armoires en chêne, cuisinière, réfrigérateur, libre, \$420. 878-1213 21-7-81

AUTOS/MOTOS

KARMAN GHIA, voiture de collection, 1973, excellente condition, de couleur rose, prix non négociable, \$8000 352-0083. 21-7-81

BUREAUX À LOUER

BOUL. ROSEMONT près Papineau, grands bureaux, moins de \$5.00 le p.c., 255-5533, 621-3162. 1-8-81

COURS

TOUS COURS PRIMAIRES ET SECONDAIRES OFFERTS EN JUILLET ET AOÛT. Professeur titulaire de certificats d'enseignement. 932-4109. J.N.O.

DÉMÉNAGEMENTS

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. Téléphone: 327-6026. J.N.O.

A BON PRIX déménagement 24 heures, local et longue distance, assurances, 658-3423. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps pour petit et gros déménagements. Spécialité: poêle et réfrigérateur, aussi emballage et bien-être social accepté. 253-3275. J.N.O.

DIVERS/SERVICES

MAQUILLAGE ET PHOTO

Pour un événement artistique ou commercial. Mireille: 463-1770 523-8712

21/7/81

DIVERS/SERVICES

STORES MODERNES DE TOUS GENRES, réduction jusqu'à 25% sur le prix de détail. 525-3774. 27-7-81

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

EMBELLISSEZ VOTRE MAISON. Je fais lavage mur, plafonds, vitres, aluminium, peinture intérieure et extérieure. Très bon prix, vite et bien fait. 585-7493, 642-2339. 22-07-81

ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

ST-ZOTIQUE — Christophe Colomb, idéal pour boutique jeans, bijoux, cadeaux ou décoration, complètement restauré, 12 x 25 + sous-sol. Plusieurs commodités incluses. 878-1213 21-7-81

GARDERIES

PERSONNE avec expérience pour garder 2 enfants à la semaine, à partir de septembre. Légers travaux domestiques. Outremont, 342-0878 de 10h à 5h. 21-7-81

LOGEMENTS À LOUER

CEDAR, à deux pas de l'Hôpital Général de Montréal, 3½, 4½ avec cuisinière et réfrigérateur. Concierge 935-5321. J.N.O.

N.D.G., Grey, bas duplex, grand 6½, avec 2 jeu, 1½ salle de bain, boiserie, foyer, 2 balcons, cuisinière — réfrigérateur fournis, chauffé, \$750. 486-3196 24-7-81

C.D.N., bas duplex, 6½ + pièces, sous-sol, rénové, chauffé. Garage. Devant parc. \$650/mois. 733-4907, entre 17 et 19 h. 272-1396, références. 21-7-81

LOGEMENTS LUXUEUX, Christophe Colomb et St-Zotique, entièrement restaurés, armoires, boiserie et planchers chêne, climatiseur central silencieux, libre, 3½, \$380. 878-1213. 21-7-81

LOGEMENTS À LOUER

BESOIN D'UNE PLUS GRANDE SELECTION! Consulter Location Hart. 7282, St-Denis, 274-5606. FRAIS. 21-7-81

N.D.G., beau 7½, boiserie, tout équipé, soir après 6h. 486-5383. 27-7-81

MAISONS À LOUER

CHOMEDEY, maison de ville, 2 étages, condo, 3 chambres, sous-sol, foyer, tout équipé, parking, non chauffé, non meublé. Bien situé. \$450/mois. 687-2257 22-7-81

OCCASIONS D'AFFAIRES

DEVENEZ VOTRE PROPRE PATRON

Avons en exclusivité plusieurs franchises différentes pour la Province de Québec, investissement de \$30.000 à \$50.000, revenus jusqu'à \$200.000. Construction gratuite. Téléphoner ou écrire à:

Toumra Ltee, Consultants en Franchises 4058, rue Parthenais, suite 2A Montréal (Québec) H2K 3T9 1-514-526-6881 22/7/81

OCCASIONS D'AFFAIRES

ARRÊTEZ

DE RÊVER...

SOYEZ NO. 1 DANS VOTRE PROPRE COMMERCE

Vous pouvez COMMENCER VOTRE PROPRE COMMERCE avec succès pour moins que le coût d'une nouvelle voiture. Une invitation spéciale aux femmes et aux hommes ambitieux.

Couvrez les OPPORTUNITÉS innombrables qui offrent le marketing au complet. INVESTISSEMENT MINIMUM...

RENDEMENTS ÉLEVÉS, ce programme de marketing reconnu vous fournit l'équipement, l'inventaire, le savoir-faire et l'expérience pour vous construire un FUTURE FINANCIER PERMANENT pour vous et votre famille. Demandez l'information gratuite sans engagement ou appelez sans frais 1-800-361-1740.

Les Ventes de Lingerie Internationale Inc. 8087 Transcanadienne, St-Laurent, Montréal, Québec, Canada H4S 1S4

OUI

je désire savoir comment je peux devenir No. 1 dans mon propre commerce

MONTREAL LONDON VANCOUVER NEW YORK

21/7/81

OFFRES D'EMPLOIS

LÉGALE VIEUX-MONTREAL \$18,400.

Avocat sénior d'une firme prestigieuse située au Vieux-Montreal recherche une secrétaire légale bilingue, avec expérience en litige un atout. Sténographie française requise, ainsi que le dictaphone dans les deux langues. Atmosphère chaleureuse et superbes conditions de travail. PRIÈRE D'APPELER: LYNNE LAGACÉ 878-1122

QUANTUM

Management Services Place du Canada Suite 750 21/7/81

OFFRES D'EMPLOIS

\$12,000 À LA MEILLEURE*

Nous recherchons une personne intelligente ayant de l'expérience de bureau pour assumer les fonctions d'accueil et de coordination d'une agence de publicité. Initiative, présence d'esprit, sens d'organisation, dactylographie (45 m.m.), diction et connaissance de l'anglais sont des pré-requis. Communiquer avec le 849-3558, si vous croyez être à notre mesure.

COMMUNICATIONS / CONSEIL LTEE

* ou au meilleur. 21-07-81

OFFRES D'EMPLOIS

SECRÉTAIRE, bilingue, 3 ans d'expérience environ, très bonne connaissance du français écrit demandé. Déposer curriculum vitae au 691 est Mont-Royal, 524-6803. 25-7-81

En lieu et place du collège Sainte-Marie

En lieu et place du collège Sainte-Marie, dans le quadrilatère formé par les rues Saint-Alexandre, Saint-Edmond, de Bleury et le boulevard Dorchester, s'érigeront bientôt deux tours de 32 étages reliées en sous-sol par une galerie de commerce.

En effet, le conseil municipal de Montréal a voté la semaine dernière un règlement portant approbation du plan de construction et d'occupation de ce projet, préparé par l'architecte John Kryton, qui entourera l'église et le théâtre du Gesù, un immeuble reconnu monument historique.

Le ministère des Affaires culturelles et le Service d'urbanisme ont donné leur approbation à ce projet qui met en valeur un terrain utilisé à des fins de stationnement depuis la démolition de l'ancien collège Sainte-Marie, en 1976. Le règlement adopté par le Conseil municipal comporte cependant une différence importante par rapport au projet de règlement proposé par le Service d'urbanisme.

Le projet de règlement préparé par le Service d'urbanisme comportait un 11e article dans lequel l'autorisation du Conseil municipal demeurait conditionnelle à l'approbation du ministère des Affaires culturelles. Non seulement le projet se situe-t-il dans le voisinage immédiat d'un monument reconnu, mais il se trouve aussi dans l'aire de protection d'un autre monument classé, l'Engineers' Club, au carré Beaver Hall.

Le comité exécutif a supprimé toute référence à la Loi des biens culturels comme il l'a fait, à l'égard de la Loi sur la qualité de l'environnement et l'entente fédérale-provinciale sur les zones d'inondation, dans les règlements spécifiques aux projets de «l'île d'Argente» et de la «Baie des Prairies», dans le quartier Rivière-des-Prairies. Un règlement portant approbation d'un plan de construction et d'occupation d'un lieu n'est autre chose qu'un règlement de zonage spécifique ou ponctuel qui permet à un promoteur de se soustraire aux règlements généraux d'urbanisme et de zonage en application dans le quartier où il veut construire. Un projet contrevient-il à certaines dispositions du règlement de construction, du règlement de zonage ou de tout autre règlement touchant le bâti que le comité exécutif peut par ce moyen souple favoriser la réalisation de n'importe quoi, n'importe où, n'importe comment. Tout ceci contredit l'esprit et la lettre

LE PATRIMOINE

Alain Duhamel



de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (loi 125) qui, comme on le sait, ne concerne pas les Montréalais puisque le gouvernement québécois ne leur a pas accordé les mêmes droits qu'aux autres Québécois.

La suppression systématique de toute référence à des

lois québécoises affectant l'aménagement de la ville de Montréal indique clairement que l'administration municipale ne substituera plus à l'Etat québécois dans l'application de ses propres lois. Le discours du ministre des Affaires culturelles sur la nécessaire collaboration avec les ad-

ministrations municipales devient, dans ce contexte, un beau placotage.

En 1976, le ministère des Affaires culturelles avait refusé de classer l'ancien collège Sainte-Marie, construit au milieu du XIXe siècle bien que les pressions de plusieurs groupes de citoyens et une résolution du Conseil municipal l'aient invité à le faire. Le ministère considérait alors que l'immeuble du Sainte-Marie n'avait aucune valeur architecturale ni valeur historique. Il reconnaissait, toutefois, l'église du Gesù, à titre de monument historique.

L'église du Gesù a été construite en 1864 selon les plans d'un architecte américain. Patrick C. Keely, auteur

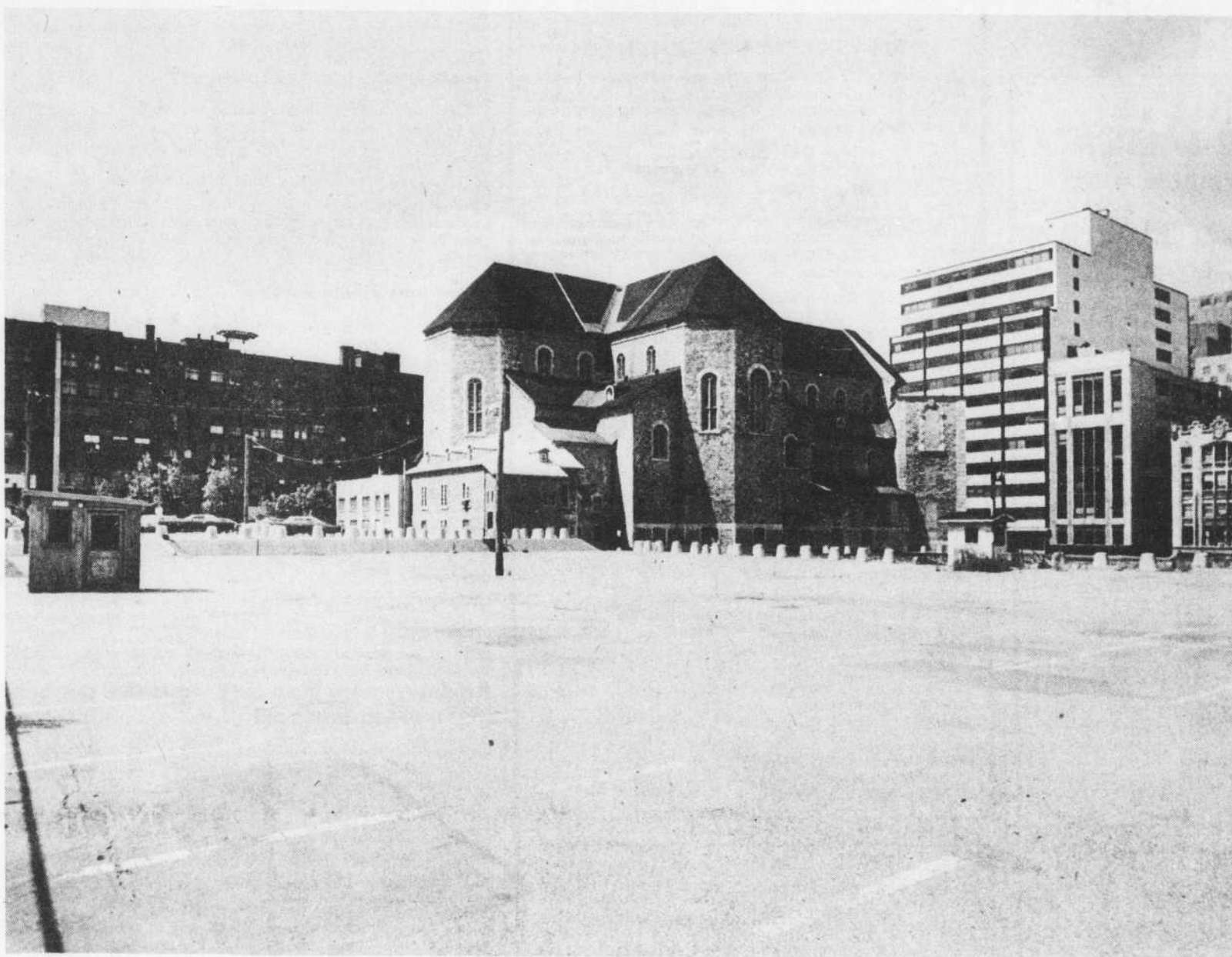
de près de 200 églises. A l'origine, les deux tours placées en diagonale par rapport au carré principal devaient être surmontées d'un clocher. Par manque d'argent, les Pères jésuites n'ont jamais pu terminer le bâtiment dont le style, indéterminé, comporte des éléments du baroque italien, du gothique et de la renaissance.

Les deux tours qui s'érigeront dans le voisinage immédiat de l'église du Gesù occupent environ 43% de superficie de terrain dégagé par la démolition du collège Sainte-Marie. En front sur la rue Saint-Alexandre, immédiatement à l'arrière de l'église, un immeuble d'habitation comprendra 480 logements.

avons analysé les caractéristiques authentiques de chacune des localités...»

On peut se procurer cette publication, abondamment illustrée, pour la somme de \$2,95 dans les magasins de l'Editeur officiel.

Les propriétaires de maisons anciennes — L'Association des propriétaires de bâtiments anciens du Québec et l'Association des propriétaires de maisons anciennes du Québec ont uni leurs forces. «Conjointement, l'avenir semble meilleur» peut-on lire dans la dernière livraison de «La Lucarne», le bulletin publié par l'Association des propriétaires de maisons anciennes.



Sur le terrain où s'élevait autrefois le collège Sainte-Marie, deux tours de 32 étages viendront entourer l'église et le théâtre du Gesù.

(Photo Réjean Meloche)

Un événement historique



Le sommet d'Ottawa

Lundi à 18 heures et mardi à 17 heures, le réseau français de Radio-Canada présente des reportages sur le Sommet économique. Lundi, on diffusera, en direct, la conférence du premier ministre Trudeau, président de la réunion. Mardi, ce seront les déclarations des chefs d'état, en direct, et un résumé des activités de la deuxième journée. Également mardi, à 21 heures, on analysera cette importante rencontre. Journalistes: Catherine Bergman et Normand Lester. Animateur: Bernard Derome. Rédacteur en chef délégué: Marcel Desjardins. Réalisateur-coordonnateur: Gilles Thibault.

A la télévision de Radio-Canada

Sur la rue Dorchester, un immeuble à bureaux remplira un trou dans la trame urbaine. L'ensemble immobilier doit offrir en sous-sol 1.155 places de stationnement.

Le Richelieu — Le ministère des Affaires culturelles vient de publier un petit ouvrage sur l'histoire et le patrimoine de la vallée du Richelieu. Intitulé *La vallée du Richelieu, introduction à l'histoire et au patrimoine*, cet ouvrage de 80 pages propose au lecteur une découverte et une lecture du paysage culturel et l'invite à parcourir des circuits.

«L'historiographie traditionnelle, plus intéressée aux événements et aux personnages importants, n'a pas cru bon de décrire le développement social des régions» peut-on lire dans l'avant-propos de l'ouvrage. «Dans notre désir de faire comprendre l'essence de la vallée du Richelieu, nous avons rassemblé les indices les plus significatifs du développement de cette région et

Les deux associations sont nées l'hiver dernier de la volonté de quelques propriétaires de maisons anciennes, classées biens culturels ou non, de mettre en commun des expériences et de mieux s'articuler dans leurs démarches auprès des administrations municipales et des gouvernements supérieurs. Les deux associations, l'une née dans la région de Repentigny, l'autre dans la région de Saint-Eustache, n'ont eu aucune peine à joindre leurs intérêts et leurs ressources au service d'une même préoccupation. Le premier congrès, prévu pour le mois d'octobre dans le Vieux-Montréal, élira le premier conseil d'administration et définira les priorités d'action.

Pour obtenir plus de renseignements sur l'Association des propriétaires de maisons anciennes du Québec, on peut écrire, aussitôt que le service postal reprendra, au secrétaire, aux soins de Mme Thérèse Romer, 83 rue Chénier, Saint-Eustache, J7R 1W9.



Université de Montréal
Faculté de l'éducation
permanente

Rappel

Admission et inscription
automne 1981:

31 juillet

Renseignements:
343-6090



Responsable de
la pollution.
Qui? Moi?

HORAIRE D'ÉTÉ EASTERN



Cinq des six vols quotidiens sans escale Eastern se posent à La Guardia. C'est plus commode et plus rapide pour vous rendre au centre des affaires de New York. Un sixième vol se pose à l'aéroport international J.F. Kennedy pour les voyageurs en route vers l'Europe et l'Amérique du Sud.

Vol	Départ Montréal	Arrivée New York
EA 877	YUL 7h00	LGA 7h59 (sauf le dimanche)
EA 1679	YUL 7h00	LGA 7h59 (dimanche seulement)
EA 741	YUL 8h10	LGA 9h18
EA 115	YUL 10h55	LGA 12h03
EA 509	YUL 14h40	LGA 15h49
EA 757	YUL 16h58	LGA 18h03
EA 1667	YUL 18h45	LGA 19h50 (samedi seulement)
EA 455	YUL 18h45	JFK 20h02 (sauf le samedi)
Vol	Départ New York	Arrivée Montréal
EA 366	LGA 9h00	YUL 10h09
EA 102	LGA 10h40	YUL 12h50
EA 872	LGA 14h55	YUL 16h04
EA 750	JFK 16h29	YUL 17h43
EA 544	LGA 18h20	YUL 19h32
EA 542	LGA 20h00	YUL 21h08

ATLANTA

Aucune autre ligne aérienne ne vous offre autant de vols quotidiens directs vers Atlanta. Depuis Atlanta, Eastern met à votre disposition un choix de plus de 330 vols quotidiens à destination de 107 villes à travers les États-Unis, le Mexique, les Caraïbes et l'Amérique centrale. Atlanta, votre porte du Sud.

Vol	Départ Montréal	Arrivée Atlanta
EA 115	YUL 10h55	ATL 14h38
EA 455	YUL 18h45	ATL 23h04 (sauf le samedi)
Vol	Départ Atlanta	Arrivée Montréal
EA 102	ATL 9h08	YUL 12h50
EA 544	ATL 15h35	YUL 19h32
EA 542	ATL 17h15	YUL 21h08

PHILADELPHIE

Un autre important centre des affaires desservi par Eastern. Nous sommes les seuls à vous offrir un vol quotidien sans escale vers Philadelphie en route vers Baltimore/Washington.

Vol	Départ Montréal	Arrivée Philadelphie	Arrivée Balt./Wash.
EA 801	YUL 20h30	PHI 21h45	BWI 22h42
Vol	Départ Balt./Wash.	Départ Philadelphie	Arrivée Montréal
EA 882	BWI 20h28	PHI 21h35	YUL 22h49

DAYTONA BEACH

Seul Eastern vous offre un vol quotidien direct vers Daytona Beach et ce, tous les jours de la semaine.

Vol	Départ Montréal	Arrivée Daytona Beach
EA 877	YUL 7h00	DAB 10h58 (sauf le dimanche)
Vol	Départ Daytona Beach	Arrivée Montréal
EA 872	DAB 12h05	YUL 16h04

FORT LAUDERDALE

Eastern a plus de vols quotidiens directs vers Fort Lauderdale.

Vol	Départ Montréal	Arrivée Fort Lauderdale
EA 741	YUL 8h10	FLH 12h30
EA 757	YUL 16h58	FLH 21h19
Vol	Départ Fort Lauderdale	Arrivée Montréal
EA 750	FLH 13h20	YUL 17h43

Pour tout autre renseignement, communiquez avec votre agent de voyage ou avec EASTERN au 931-8211. À l'extérieur de Montréal, composez sans frais le 800-361-8530.

Les horaires de vols peuvent être modifiés sans pré-avis.



EASTERN
VOUS ALLEZ DANS LE SUD? ALLEZ-Y PAR EASTERN.

Avis légaux - Avis publics

*Donald B. Simard de Pierrefonds, Québec, ne se tient pas responsable des dettes contractées par Sonia Scott Taylor Simard en son nom ou au sien.

*Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 19 juin 1981 par lequel ASCONA PIPELINE & CONSTRUCTION INC. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, Québec en date du 23 juin 1981 sous le No. 3186174. Banque de Montréal le 15 juillet 1981.



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX
RÈGLEMENT NUMÉRO 81-675

AVIS PUBLIC
est par les présentes donné que, conformément à la résolution 81-180 adoptée à la séance du Conseil tenue le 14 juillet 1981, le Greffier informe les personnes intéressées quant à la décision du Conseil concernant le règlement 81-675 instituant le RÈGLEMENT AUTOMATIQUE LA CONSTRUCTION DE COLLECTEURS D'ÉGOUTS SUR LES LOTS 247 A 268 ET PERMETTANT UN EMPRUNT DE \$2.093.000 À CES FINS, que le Conseil a retiré ce règlement et a annulé les procédures y relatives.

DONNE à Dollard-des-Ormeaux, Province de Québec, ce quinzème jour de juillet, mil neuf cent quatre-vingt-un (15 juillet 1981).
(Mme) HELENE PLOUFFE
Greffier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
No. 500-12-107053-815

DAME ROSA DEL CARMEN FIGUEROA
Requérante

HUGO ARMANDO PAREDES FIGUEROA
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la présente publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des divorces du Palais de Justice de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MARTIAL PIERRE
avocat
4256, boul. St-Laurent
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(division des Divorces)
No. 500-12-106878-816

DAME JEANNETTE GARANDEL
Requérante

MARCEL MARTEL
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la présente publication.

UNE COPIE de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces au Palais de Justice de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

LONGUEUIL, le 8 juillet 1981
PROCEUREURS DE LA REQUÉRANTE
MES LAMOUREUX, MORIN, LAMOUREUX
1909 Chemin Chamblay
Longueuil, P.Q.
J4J 3V1
Tél. 670-3663.

PERMIS — Règlement 19
Prenez avis que, Les Autobus Deshaies Ltée, permis numéro 000003 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 novembre 1981 au 15 mai 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à la frontière Québec/États-Unis, (tous ports d'entrée) destination: Jay Peak, Jay, Vermont et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec Jay Peak Inc., qui garantit un revenu pour chaque autobus utilisé, pour chaque jour d'utilisation. Le transporteur recevant donc le montant prévu au contrat déposé avec cette demande. La requérante a le permis complémenaire. Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la dite Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 juillet 1981
2ème publication: 21 juillet 1981
3ème publication: 22 juillet 1981.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)
No. 500-12-106784-818

CLAUDETTE SURPRENANT,
Requérante(e)

RENE LEBLANC,
Intimé(e)

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'intimé(e), René Leblanc, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

BROSSARD, le 29 juin 1981.
(S) DOMINIQUE D. BERNARDO
REGISTRARE - adj.

Me Jacques Allie, avocat
CLOÉRE ALIE DRAVELL & ALLIE
6185 boul. Taschereau #201
Brossard, Qué. J4Z 1A8

PRENEZ AVIS que la requérante-vendresse, BELLEMAIRE TRANSPORT, s'adressera à la requérante-acquéreur, LIVRAISON C.L. L.T.E.E. s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer à la requérante-acquéreur les clauses b), d) et g) du permis portant le numéro Q-300054, lesquelles clauses b), d) et g) se lisent comme suit:

b) TRANSPORT GÉNÉRAL — LONGUE DISTANCE — RAYON
c) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — RAYON — CONTRAT

d) De Louiseville à ailleurs dans la Province, pour le transport de planches murales, pour le compte de Les Matériaux Cascades Inc.

g) TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — ROUTE RESTREINTE — CITERNE

De toutes les raffineries de Montréal-Est à Louiseville et à tous les endroits situés dans un rayon ne dépassant pas dix (10) milles de Louiseville, pour le transport, par camion-citerne, de produits pétroliers, tels que huile légère, gaz-oil et huile lourde.

Le tout conformément à l'article 41 de la Loi des Transports et à l'article 2.59.1 du règlement no. 2 (1978).

Les requérantes demandent de plus, conformément à l'article 2.58.1 du règlement no. 2 (1978) que la décision prenne effet à la date où elle sera rendue.

Toute personne intéressée à faire opposition à la présente demande devra le faire dans les cinq jours suivant la dernière parution de cet avis en s'adressant à la dernière parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.

BELANGER, LECLERC — Procureurs des requérantes
1ère parution: 20 juillet 1981
2ème parution: 21 juillet 1981
3ème parution: 22 juillet 1981

Prenez avis que le contrat en date du 25 juin 1981 par lequel MERADA TRANSPORTATION LTD. a cédé et transféré à la BNP CANADA INC. toutes ses dettes de livres, créances, demandes et réclamations actuelles et à venir, à titre de garantie a été enregistré au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal le 15 juillet 1981 sous le numéro 3193478. BNP CANADA INC. le 14 juillet 1981.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No. 500-05-001-973-815. Les PLACEMENTS EDWARD ROSSY CIE. L.T.E.E., demanderesse vs. CONSTRUCTION MARSELEM INC. & LOUIS MARCEAU, défendeurs. Le 30 juillet 1981, à 12 heures au lieu d'entreposage au No 1518 rue des Laurentides en la cité Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 roulotte blanche et jaune d'environ 35' ATCO no. série 15295415 sur roues. Conditions: EMPRUNT COMPTANT. Daniel Boleau, huissier. 849-2484. Montréal, 20 juillet 1981.

Prenez avis que, Les Autobus Concorde Ltée, détentrice du permis M-000357 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1981 au 15 avril 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à Saint-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le centre de ski et de développement Mont St-Sauveur Ltée.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la dite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 juillet 1981
2ème publication: 21 juillet 1981
3ème publication: 22 juillet 1981

PERMIS — Règlement 19
Prenez avis que, Les Autobus Concorde Ltée, détentrice du permis M-000357 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1981 au 15 avril 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à Saint-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le centre de ski et de développement Mont St-Sauveur Ltée.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la dite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 juillet 1981
2ème publication: 21 juillet 1981
3ème publication: 22 juillet 1981

PERMIS — Règlement 19
Prenez avis que, Les Autobus Concorde Ltée, détentrice du permis M-000357 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1981 au 15 avril 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à Saint-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le centre de ski et de développement Mont St-Sauveur Ltée.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la dite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 juillet 1981
2ème publication: 21 juillet 1981
3ème publication: 22 juillet 1981

PERMIS — Règlement 19
Prenez avis que, Les Autobus Concorde Ltée, détentrice du permis M-000357 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1981 au 15 avril 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à Saint-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le centre de ski et de développement Mont St-Sauveur Ltée.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la dite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 juillet 1981
2ème publication: 21 juillet 1981
3ème publication: 22 juillet 1981

PERMIS — Règlement 19
Prenez avis que, Les Autobus Concorde Ltée, détentrice du permis M-000357 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1981 au 15 avril 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à Saint-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le centre de ski et de développement Mont St-Sauveur Ltée.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la dite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 juillet 1981
2ème publication: 21 juillet 1981
3ème publication: 22 juillet 1981

PERMIS — Règlement 19
Prenez avis que, Les Autobus Concorde Ltée, détentrice du permis M-000357 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1981 au 15 avril 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à Saint-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le centre de ski et de développement Mont St-Sauveur Ltée.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la dite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 juillet 1981
2ème publication: 21 juillet 1981
3ème publication: 22 juillet 1981

PERMIS — Règlement 19
Prenez avis que, Les Autobus Concorde Ltée, détentrice du permis M-000357 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1981 au 15 avril 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à Saint-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le centre de ski et de développement Mont St-Sauveur Ltée.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la dite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 juillet 1981
2ème publication: 21 juillet 1981
3ème publication: 22 juillet 1981

PERMIS — Règlement 19
Prenez avis que, Les Autobus Concorde Ltée, détentrice du permis M-000357 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1981 au 15 avril 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à Saint-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le centre de ski et de développement Mont St-Sauveur Ltée.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la dite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 juillet 1981
2ème publication: 21 juillet 1981
3ème publication: 22 juillet 1981

PERMIS — Règlement 19
Prenez avis que, Les Autobus Concorde Ltée, détentrice du permis M-000357 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1981 au 15 avril 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à Saint-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le centre de ski et de développement Mont St-Sauveur Ltée.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la dite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 juillet 1981
2ème publication: 21 juillet 1981
3ème publication: 22 juillet 1981

PERMIS — Règlement 19
Prenez avis que, Les Autobus Concorde Ltée, détentrice du permis M-000357 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1981 au 15 avril 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à Saint-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le centre de ski et de développement Mont St-Sauveur Ltée.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la dite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 juillet 1981
2ème publication: 21 juillet 1981
3ème publication: 22 juillet 1981

PERMIS — Règlement 19
Prenez avis que, Les Autobus Concorde Ltée, détentrice du permis M-000357 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1981 au 15 avril 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à Saint-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le centre de ski et de développement Mont St-Sauveur Ltée.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la dite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 juillet 1981
2ème publication: 21 juillet 1981
3ème publication: 22 juillet 1981

PERMIS — Règlement 19
Prenez avis que, Les Autobus Concorde Ltée, détentrice du permis M-000357 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1981 au 15 avril 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à Saint-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le centre de ski et de développement Mont St-Sauveur Ltée.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la dite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 juillet 1981
2ème publication: 21 juillet 1981
3ème publication: 22 juillet 1981

PERMIS — Règlement 19
Prenez avis que, Les Autobus Concorde Ltée, détentrice du permis M-000357 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1981 au 15 avril 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à Saint-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le centre de ski et de développement Mont St-Sauveur Ltée.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la dite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 juillet 1981
2ème publication: 21 juillet 1981
3ème publication: 22 juillet 1981

PERMIS — Règlement 19
Prenez avis que, Les Autobus Concorde Ltée, détentrice du permis M-000357 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1981 au 15 avril 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à Saint-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le centre de ski et de développement Mont St-Sauveur Ltée.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la dite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 juillet 1981
2ème publication: 21 juillet 1981
3ème publication: 22 juillet 1981

PERMIS — Règlement 19
Prenez avis que, Les Autobus Concorde Ltée, détentrice du permis M-000357 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1981 au 15 avril 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à Saint-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le centre de ski et de développement Mont St-Sauveur Ltée.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la dite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 juillet 1981
2ème publication: 21 juillet 1981
3ème publication: 22 juillet 1981

PERMIS — Règlement 19
Prenez avis que, Les Autobus Concorde Ltée, détentrice du permis M-000357 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1981 au 15 avril 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à Saint-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le centre de ski et de développement Mont St-Sauveur Ltée.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la dite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 juillet 1981
2ème publication: 21 juillet 1981
3ème publication: 22 juillet 1981

PERMIS — Règlement 19
Prenez avis que, Les Autobus Concorde Ltée, détentrice du permis M-000357 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1981 au 15 avril 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à Saint-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le centre de ski et de développement Mont St-Sauveur Ltée.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la dite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 juillet 1981
2ème publication: 21 juillet 1981
3ème publication: 22 juillet 1981

PERMIS — Règlement 19
Prenez avis que, Les Autobus Concorde Ltée, détentrice du permis M-000357 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1981 au 15 avril 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à Saint-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le centre de ski et de développement Mont St-Sauveur Ltée.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la dite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 juillet 1981
2ème publication: 21 juillet 1981
3ème publication: 22 juillet 1981

PERMIS — Règlement 19
Prenez avis que, Les Autobus Concorde Ltée, détentrice du permis M-000357 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1981 au 15 avril 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à Saint-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le centre de ski et de développement Mont St-Sauveur Ltée.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la dite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 juillet 1981
2ème publication: 21 juillet 1981
3ème publication: 22 juillet 1981

PERMIS — Règlement 19
Prenez avis que, Les Autobus Concorde Ltée, détentrice du permis M-000357 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1981 au 15 avril 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à Saint-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le centre de ski et de développement Mont St-Sauveur Ltée.

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spéciale déposée à la dite Commission dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Québec.

1ère publication: 20 juillet 1981
2ème publication: 21 juillet 1981
3ème publication: 22 juillet 1981

PERMIS — Règlement 19
Prenez avis que, Les Autobus Concorde Ltée, détentrice du permis M-000357 s'adressera à la Commission des Transports du Québec, pour demander un permis saisonnier du 15 décembre 1981 au 15 avril 1982, tous les jours où peut se pratiquer le ski pour le transport de groupe de personnes pour fin sportive, soit le ski de soirée seulement, de Longueuil, Pointe-Claire, Ville Saint-Laurent, Montréal et Laval à Saint-Sauveur-des-Monts et retour, service sur réservation payé par le passager mais sous contrat avec le centre de ski et de développement Mont St-Sauveur Ltée.

Les «compressions budgétaires» frappent les événements touristiques et sportifs

SHAWINIGAN (PC) — Trois organisations touristiques et sportives assez actives dans la région de la Mauricie pourraient se voir couper les vivres par le gouvernement provincial qui invoque les compressions budgétaires pour éliminer les subventions normalement accordées.

C'est donc le branle-bas de combat au Festival western de Saint-Tite, au Grand-Prix de Trois-Rivières et à la Classique internationale de canots de la Mauricie, qui ont reçu \$114.500 en 1980 et qui auraient besoin de \$150.000 en 1981.

Au ministère du Tourisme

de l'Industrie et du Commerce, les «compressions budgétaires» font en sorte que ces événements pourraient ne recevoir pas un seul sous, ce qui complique considérablement la sécurité financière de ces activités.

L'année dernière, le Festival de Saint-Tite avait reçu \$35.000 du gouvernement. La Classique internationale de canots avait pour sa part hérité de \$39.500 tandis que le Grand Prix recevait une subvention de \$40.000.

Un porte-parole du ministère, Mme Catherine Gagnon, a indiqué qu'en raison des «compressions» budgétaires,

son ministère n'avait rien de prévu pour ces événements. «J'ai déjà eu de meilleures nouvelles à annoncer» confiait-elle.

«Nous les avons tout simplement référés au ministère du Loisir,

Au cours de l'été

L'OSM multiplie les concerts dans la région

par Gilles Potvin

Orchestre symphonique de Montréal. Concert sous la direction de Charles Dutoit présenté par les Concerts Lachine avec le concours de Huguette Tourangeau, mezzo-soprano. Programme: Symphonie no 41, en do majeur, "Jupiter", K. 551 (Mozart); El Amor brujo (Manuel de Falla); Boléro (Ravel); En l'église des Saints-Anges de Lachine, jeudi soir.

Outre ses concerts du festival Mozart-Brahms, l'OSM et son directeur artistique multiplient cet été les concerts en périphérie et dans la région montréalaise à un rythme sans précédent. Ces déplacements servent un double but. Ils permettent d'une part une décentralisation de l'activité et fournissent de plus l'occasion de roder au maximum l'important répertoire qui est confié ce mois-ci au disque lors d'une deuxième ronde d'enregistrement pour la maison Decca-London.

Le concert de Lachine marquait la rentrée dans sa ville natale, après plusieurs années d'absence, de la cantatrice Huguette Tourangeau dont le nom a illuminé l'affiche des plus grands théâtres lyriques du monde notamment à New York, Londres, Hambourg, San Francisco, Amsterdam et Sydney. Maintenant établie à Vancouver, elle participera à l'enregistrement par l'OSM des deux ballets de Manuel de Falla, *El Amor brujo* (Le Amour sorcier) et *La Tricornie*.



M. Charles Dutoit

Dans le premier, la voix intervient à trois reprises, s'ajoute à l'orchestre pour créer un climat dramatique plus marqué. Mlle Tourangeau, en artiste consci-

terieuse de cette «scène gitane de l'Andalousie». Ses notes graves, frémissantes et parfois même rauques, n'en étaient pas moins fascinantes. On peut prévoir que l'enregistrement sera un succès, si l'on y retrouve la couleur toute espagnole et les rythmes endiablés que Charles Dutoit a su impartir à la partition.

Une autre œuvre que l'OSM va enregistrer figurait au programme, à savoir le célèbre *Boléro*, de Ravel. Dutoit nous avait déjà démontré ce qu'il pouvait faire avec cette fresque hallucinante de rythme et de timbres, tout en maintenant rigoureusement le même tempo, sans la moindre accélération, ainsi que le voulait l'auteur afin de créer chez l'auditeur une sorte d'envoûtement. L'effet fut totalement réussi jeudi et encore là, on peut prédire que l'OSM en fera une gravure comparable aux meilleures qui existent. En début de programme, Dutoit a dirigé la *Symphonie no 41*, en do majeur, de Mozart.

Cette semaine, notre orchestre présentera l'avant-dernier concert du festival Mozart-Brahms, mardi à l'église Notre-Dame. On y entendra la *Sinfonia concertante* pour quatre instruments à vent et orchestre de Mozart ainsi que la *Symphonie no 4* de Brahms. Le même programme sera repris jeudi soir dans la salle du Chapelle de Joliette, dans le cadre du Festival d'été de Lanaudière.

Les salles de cinéma croissent en nombre... mais rétrécissent!

par Richard Gay

Depuis quelques semaines, les Montréalais ont accès à un nouveau complexe de cinémas, le Palace 6, situé rue Ste-Catherine en face du magasin Eaton.

Le Palace construit au début des années vingt et qui ne comprenait jusqu'à tout récemment qu'une seule grande salle était devenu, comme beaucoup de grands cinémas, tout court à gâcher. On l'a donc transformé en six salles dont les quatre plus petites ont une capacité qui va de 225 à 350 personnes et les deux grandes une capacité respective de 600 et 450 places pour un total de 2.121 sièges.

Contrairement à d'autres

complexes du genre aménagés ces dernières années, le hall d'entrée principal est aéré, relativement sobre et vaste. Fait à signaler aussi, on a prévu tous les aménagements nécessaires pour les personnes handicapées. Les salles sont même dotées prochainement d'un système spécial pour les personnes souffrant de problèmes auditifs.

Avec ces six nouvelles salles, le centre-ville comprend maintenant un grand total de trente-sept salles de cinéma. Aux six du Palace, il faut ajouter les quatre du Complexe Desjardins, l'Impérial qu'on vient de rénover, les cinq écrans du Parisien, les deux de la Place Ville-Marie, les deux de la Place Bonaventure, le Cinéma de Paris, les cinq salles du Loews, le York, près de la rue Guy, qui a l'est les deux écrans du St-Denis, les cinq du Berri et enfin les trois salles «spécialisées» près de l'intersection Ste-Catherine-St-Laurent. Trente-sept salles et cela sans tenir compte des

trois du complexe La Cité, des deux de l'Elysée et du cinéma Parallèle qui sont situés un peu plus au nord. Sans tenir compte non plus du cinéma Séville et des trois salles de la Place Alexis-Nihon situées plus à l'ouest, près d'Atwater.

Ce grand nombre de salles, on s'en rend compte, est le résultat direct de la transformation des grandes salles en complexe cinématographique de plusieurs écrans, comme on l'a fait au Palace, mais aussi au Parisien, au Loews,

et au Berri. Beaucoup d'écrans donc dans le centre-ville, des écrans qui sont souvent cependant occupés par plusieurs copies du même film. Car si les salles se multiplient, on en peut malheureusement pas en dire autant des films.

Enfin on constate qu'actuellement la moitié de ces écrans sont réservés pour des films en langue anglaise. Il est question cependant que deux des quatre salles du Palace soient programmées en français.

SUR SCÈNE

Café-Bar «Au vieux fusil», 3896 St-Denis (854-0060) — Raoul Roy, folkloriste, 21 h 30.

Café Molière, 1200 St-Hubert (844-7000) — «Les extravagances et voluptueuses aventures du Baron de Crac» de Henri-Pierre Camille, réalisé et interprété par Raoul Wagner. Mer. à 20 h 30. Jusqu'à 30 août.

«Entre guillemets», spectacle de Daniel Dubois. mar. à 20 h 30. Jusqu'à 25 août.

Café Nelligan, 550, rue Dorchester (288-3535) — «Le roi Dagobert» d'Alfred Jarry. Avec Ghislain Gagnon, Richard Jean, Claudine Paquette et Régis Dupont. Du mar. au mar. à 22 h 30. Jusqu'à 29 août. 27 remorqueuses pleines de Colette de Tennessee Williams, avec Gilles Choquette, Manon Gauthier et Daniel Valcourt, sous la direction de Jean-Luc Bastien. Du mar. au dim. à 20 h. Jusqu'à 30 août.

Café-Théâtre Les Fleurs du Mal, 500, rue St-Jacques (521-4446) — «Tournée la place» de Claude Poirier. Avec Pierre Chagnon, René Richard, Guy Asson et Adèle Reinart. Mise en scène: Geneviève Nobelet. Du lundi au samedi à 21 heures. Jusqu'à 22 août.

Café-Théâtre Quartier-Latin, 4301 St-Denis (843-4884) — «Prélude à un déjeuner sur l'herbe» comédie de Owen Wymark avec Norman Bélanger, Claire Ifrane, Hervé Martin, jusqu'à 9 sept. Jeu à 14 h. 45. Variétés: François Vallancourt, auteur-compositeur-chansonnier. 22 h 15.

École Nationale de Théâtre, 5030 St-Denis (843-4725) — Le nouveau théâtre expérimental présente les trois premières pièces de «Vie et mort du roi de Bohême» de Peter Ronsford. Du lun. au sam. 20 h 30.

Centre Saïdy Bronfman, 5170 Chemin de la Côte Ste-Catherine (739-2301) — «Bosoms & Neglect», comédie de John Guare. Mise en scène: Brian Richmond. Sam. à 20 h. Matinées, mar. 13 h 30, dim. 16 h 00. Jusqu'à 2 août.

Le Transit, 425 Place Jacques-Cartier, (861-5731) — «Festive de Jazz: Ulysse, jusqu'à 23 juillet. Sam. dim. 21 h 30, 23 h 30. Ven. sam. 22 h 20, 24 h 30.

Lex-Tasse, 816 Ontario est (526-9396) — «Comme un photo-montage d'amour» de Claire Orlé. Avec Pauline Marier et René Gagnon. Mise en scène de Sébastien Dhavernas. Du mar. au sam. 21 h 00. Jusqu'à 20 août.

La Chaconne, 228, rue Ontario (843-8620) — «Région Dugay», pianiste, présente «L'instinct», ven. sam. dim. 21 h 00. Jusqu'à la fin juillet.

L'Impérial, Hôtel Iroquois, 448 Pl. Jacques-Cartier (448-9397) — Guy Nadon et La Population des Sons, lundi. Bluelight (groupe de sept musiciens originaires du Rhodes Island) du 26 au 26 juillet. Dim. à 22 h 00 et 24 h 00. Ven. sam. 22 h 30, 24 h 00, 1 h 30.

La Poudrière, 116 Ste-Hélène (526-0821) — «Un roi qui a des maîtres» de René Fortin. Mise en scène: Jean Fouchier. Avec François Faucher, Léo Lital, Dorothée Berryman, Lorie, Lucie, Marcel Girard, Jacques Zovvi, France Laverdière. Jusqu'à 25 juillet, à 20 h 30. Relâche dim. 21 h 00. Représentations supplémentaires: Sam. 25 juillet, 18 h 00 et 20 h 45 et mer. 22 juillet, 18 h 00.

Le Boleil (467-4504) — «Un show d'été pour payer mon loyer» création collective. Mise en scène: Denise Filatrault. Jusqu'à 5 sept. Mar. à 21 h 00.

Le Boleil Levant, 252, rue St-Jacques (875-6227) — Ellen McIlwaine, chanteuse blues-rock, du 21 au 26 juillet.

La Comédie Nationale, 1450, rue Ste-Catherine (523-1131) — «Essays

donc nos pédales» écrit et mis en musique par Alain Marcel. Avec Michel Dussartier, Alain Marcel, Jean-Paul Muel. Mar. à dim. 20 h 30. Jusqu'à 26 juillet.

Salle Wilford-Pelletier, Place des Arts, 175, rue Ste-Catherine (842-2112) — «Balkin».

Théâtre Port-Royal, Place des Arts, 175, rue Ste-Catherine (842-2112) — «Balkin».

Théâtre du Nouveau Monde, 84, rue Ste-Catherine (861-0563) — «L'assommoir» de Émile Zola. Mise en scène: Olivier Reichenbach. Avec Marc Grégoire, Marie-Michèle Desrosiers, Pauline Laporte, Gilles Valiquette. Jusqu'à 25 juillet.

UOAM, 1455 St-Denis, Salle Alfred Laliberté (282-3456) — «Happy end» de B. Brecht et K. Weill (en français). Avec Raymond Cloutier, Olivier Reichenbach, Olivier Reichenbach, Pierre Laroche et Christine Olivier. Mise en scène: Alexandre Hauser. Mar. à dim. 20 h 30. Jusqu'à 26 juillet.

Théâtre D'été, 154, rue St-Jacques (521-4446) — «Le roi Dagobert» d'Alfred Jarry. Avec Ghislain Gagnon, Richard Jean, Claudine Paquette et Régis Dupont. Du mar. au mar. à 22 h 30. Jusqu'à 29 août. 27 remorqueuses pleines de Colette de Tennessee Williams, avec Gilles Choquette, Manon Gauthier et Daniel Valcourt, sous la direction de Jean-Luc Bastien. Du mar. au dim. à 20 h. Jusqu'à 30 août.

Théâtre D'été, 154, rue St-Jacques (521-4446) — «Le roi Dagobert» d'Alfred Jarry. Avec Ghislain Gagnon, Richard Jean, Claudine Paquette et Régis Dupont. Du mar. au mar. à 22 h 30. Jusqu'à 29 août. 27 remorqueuses pleines de Colette de Tennessee Williams, avec Gilles Choquette, Manon Gauthier et Daniel Valcourt, sous la direction de Jean-Luc Bastien. Du mar. au dim. à 20 h. Jusqu'à 30 août.

Théâtre D'été, 154, rue St-Jacques (521-4446) — «Le roi Dagobert» d'Alfred Jarry. Avec Ghislain Gagnon, Richard Jean, Claudine Paquette et Régis Dupont. Du mar. au mar. à 22 h 30. Jusqu'à 29 août. 27 remorqueuses pleines de Colette de Tennessee Williams, avec Gilles Choquette, Manon Gauthier et Daniel Valcourt, sous la direction de Jean-Luc Bastien. Du mar. au dim. à 20 h. Jusqu'à 30 août.

CFTM

11.20 Horaire
11.25 Aujourd'hui
11.30 Les satellites
11.35 Entre deux pages
12.15 Le dixième jour
12.30 Ma sorcière bien-aimée
12.35 Votre amie Suzanne

CBFT

10.10 Ouverture et horaire
10.15 En mouvement
10.20 Gringo et Pétro
10.25 Dessins animés
10.30 Mon ami Guigui
10.35 Théâtre de marionnettes
11.00 Magazine-express
11.30 Service secret
11.35 Grande urgence avec des marionnettes
12.00 Les exclus
12.05 Les abandons successifs: les malades chroniques

12.30 Bravo
12.35 Jeu questionnaire
13.00 Le téléjournal
13.05 Rattrapage d'un pays
14.00 Le petit garçon et la grue
14.30 Cinéma:
«Dans les mers de Chine» (Américain 1950). Drame réalisé par Lewis R. Foster, avec John Payne, Gail Russell et Jeffrey Lynn.

16.00 A tire d'aile
16.30 Sol et Gobielle
17.00 Nanny
17.30 La vie secrète des animaux:
«Étrange créature d'Amazonie»

18.00 Le sommet d'Ottawa
Conférence de M. Trudeau. Anim.: Bernard Drom.

19.00 Le ranch de la Rouge:
Émission de variétés en provenance de Winnipeg

19.30 L'âge de l'énergie
«La route du pétrole» Série sur la filière énergétique réalisée par Aimée Danis, Jacques Gagné et Yves Plouffe.

20.00 Du tac au tac:
Téléjournal écrit par André Dubois en collaboration avec Raymond Plante.

20.30 Télé-sélection:
«La croisière des destins» Série réalisée par Larry Fust et crée par Taylor Caldwell. Avec Steve Forrest, David Birney, Margaret O'Brien, Barbara Parkins et Cameron Mitchell.

22.30 Le téléjournal
23.00 Nouvelles du sport
23.10 Portraits de festival

2.05 Cinéma:
«Les amants de Salzbourg» (Américain 1956). Drame réalisé par Douglas Sirk, avec June Allyson, Rossano Brazzi, Françoise Rosay et Marianne Cook.

1.30 Le téléjournal

RADIO-QUÉBEC

17.30 Télé-univers:
«Le bonheur national brut» Des Français aux Canadiens.

18.30 Althum
Série de dessins animés à l'intention des enfants

19.00 L'envers du décor:
«La construction» L'évolution de l'enfant à travers ses jeux.

19.30 Écoute donc que j'ai parlé:
Les multiples aspects de l'univers des 18 ans. Les adolescents d'aujourd'hui semblent affrontés des labours et du puritanisme. Qui en est-il? Station solet.

20.00 L'émission où se côtoient le divertissement, les informations sur l'actualité et les chroniques sur la qualité de vie. Ce soir, quelques réflexions de Jacques Dufresne sur l'été.

21.00 Guerre et paix:
Inspiré du roman célèbre de Léon Tolstoï, une fresque historique de la Russie du 19e siècle.

2.00 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.00 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

1.30 Fureur:
Trente millions d'amis — Croque-

CBMT

9.55 A Thought for Today
10.00 CBC Good Morning
10.10 The Friendly Giant
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 Barbara McLeod Show
12.28 Community Announcements
12.30 The Bob McLeod show
13.30 This is the Law
13.50 Program highlights
14.00 Nature of things with David Suzuki
14.50 The Edge of Night
15.00 The City at Six
16.00 Ben Wicks
16.30 Wok with Yan
17.00 King of Kensington
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
19.30 Barney Miller
19.30 Energy-Search for oil in Alberta
20.00 The white shadow
21.00 M.A.S.H.
21.30 The mad dash
22.00 The medicine show
22.30 This land
23.00 Solo
23.30 The National
23.30 The City Tonight
23.58 Alfred Hitchcock presents
2.58 Night Gallery
0.56 Station closing

11.30 De vivre:
«Marie Cardinal: les mémoires d'une petite fille» Les aventures d'une petite fille qui a vécu en Algérie avant l'indépendance. De branche en branche: «Les enfants naturels d'autrefois»

12.30 Les grands mystères de la musique:
«Qui est l'auteur de la Marseillaise?» Qui était Rouget de Lisle, l'auteur de la Marseillaise?

13.30 Talassia
«La Transat en double»

14.00 Télé-foot:
Les meilleurs moments du football de France, que ce soit en championnat de France, dans les compétitions européennes ou en coupe du monde.

15.00 Le signe du cheval:
«Concours complet aux olympiades» Série retraçant l'histoire du cheval et décrivant ses multiples utilisations.

15.30 Passé donc me voir:
Inv.: Jean-Pierre Spédel, créateur d'une agence de soies et Maurice Oup, spécialiste en communication.

15.55 Actualités régionales
17.00 Pour les jeunes:
Trente millions d'amis — Croque-

18.00 Avis de recherche:
«Do you force a communist take over of the world?»

18.30 Les chiffres et des lettres
19.00 Aujourd'hui madame:
«Poisons, délices et crustacés»

20.00 Première:
«Dieu Kagan, volontaire soviétique» Au programme: Mozart, Paganini, Fritz Kreisler — Variété avec Isabelle Aubert.

21.00 Talassia
«L'inévitable histoire de Donald Crowhurst»

21.30 Sports-été:
Prologue à Nice. Le 68e tour de France.

22.30 Le signe du cheval:
«Les Andalous et l'arène» Dans la course de «rejon» pratiquée au Portugal, c'est à cheval que le taureau est blessé.

23.00 Passé donc me voir:
Inv.: Pierre Barbet, Xavier Hollander, Maurice Bireau et Antoine Gizi.

23.25 Actualités régionales

16.05 — 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — «Le bon du volant» 18 h 10, 21 h 45.

16.30 — «Les mercenaires de l'espace» 20 h 00.

16.35 — «Le dixième jour» 18 h 20, 21 h 45.

16.40 — «Droite de l'air» 20 h 00.

16.45 — 6956 St-Denis (271-1103) — «Journal d'une hôtesse de l'air» 13 h 00, 16 h 30, 19 h 35, 21 h 45.

16.50 — «Brigades mondiales» 14 h 00, 16 h 30, 19 h 35, 21 h 45.

16.55 — «Les bronzes font du ski» 12 h 30, 15 h 15, 18 h 15, 21 h 45.

17.00 — «Gabrielle» 14 h 35, 16 h 30, 19 h 35, 21 h 45.

17.05 — «Le dernier métro» 13 h 15, 16 h 30, 19 h 35, 21 h 45.

17.10 — «For Your Eyes Only» 19 h 20, 21 h 45.

17.15 — «Superman II» 19 h 15, 21 h 45.

17.20 — «The four seasons» 19 h 00, 21 h 45.

17.25 — «Enquête sur une passion» 19 h 00, 21 h 45.

17.30 — «La guerre des boutons» 18 h 00, 20 h 20, 21 h 45.

17.35 — «Fairview I, 7555 Transcanadienne, Pointe-Claire (897-8095) — «S.O.B.» 19 h 00, 21 h 45.

17.40 — «The fox and the hound» 12 h 30, 14 h 35, 16 h 40, 20 h 50.

17.45 — «Greenfield I, 519 Taschereau, Greenfield Park (671-6129) — «Superman II» 19 h 00, 21 h 45.

17.50 — «The formula» 21 h 15, 21 h 45.

17.55 — «For your eyes only» 19 h 00, 21 h 45.

18.00 — «Young, wild & wonderful» 12 h 30, 15 h 05, 17 h 40, 20 h 15.

18.05 — «Pardon babies» 13 h 30, 16 h 05, 18 h 20, 21 h 45.

18.10 — «The riders of the lost ark» 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 21 h 45.

18.15 — «Jean-Talon, 4255 est, Jean-Talon (725-0000) — «Les mercenaires de l'espace» 19 h 15, 21 h 45.

18.20 — «Les bronzes» 21 h 15, 21 h 45.

18.25 — «Superman II» 19 h 00, 21 h 45.

18.30 — «Kerbal» 19 h 00, 21 h 45.

18.35 — «The great escape» 19 h 15, 21 h 45.

18.40 — «The formula» 21 h 15, 21 h 45.

18.45 — «The formula» 21 h 15, 21 h 45.

18.50 — «The formula» 21 h 15, 21 h 45.

Villeneuve abandonne au quatrième tour; Piquet blessé

Watson donne à McLaren sa première victoire depuis 1977

SILVERSTONE, Angleterre (AFP et AP) — Le Britannique John Watson, sur McLaren, a enlevé, samedi, le Grand Prix de Grande-Bretagne de formule un, devant l'Argentin Carlos Reutemann, sur Williams, et le Français Jacques Laffite, sur Talbot-Ligier, au terme d'une épreuve marquée par de nombreux rebondissements.

Le succès du vétéran de Belfast, qui avait gagné sa dernière course en 1976, en Autriche, a enthousiasmé les 100.000 spectateurs massés autour du circuit. Watson a également donné sa première victoire à la firme britannique depuis celle de James Hunt, au Grand Prix du Japon, en 1977.

Le Québécois Gilles Villeneuve a abandonné la course au quatrième tour, à la suite d'une collision impliquant sa Ferrari, la Williams d'Alan Jones et la McLaren d'Andrea de Cesaris. Il n'a pas été blessé.

Plus tard, au 12^e tour, le Brésilien Nelson Piquet a fait une sortie de route, et il a été transporté à Nice, hier matin, pour y passer une radiographie de la jambe gauche. Selon les médecins du circuit anglais, Piquet souffrirait d'une fracture de la cheville gauche, et il serait à l'écart pendant plusieurs semaines.

Grâce à sa nouvelle McLaren, Watson, qui avait déjà obtenu d'excellents résultats à Jarama et à Dijon, a su profiter au maximum d'une véritable course par élimination, huit coureurs sur 24 étant seulement classés à l'arrivée.

«Je suis très satisfait de cette victoire, qui vient après

mes bons résultats à Jarama et Dijon, a-t-il dit. Je me suis aperçu à 15 tours de la fin que le Français René Arnoux commençait à perdre du terrain. J'ai alors pensé que j'avais la possibilité de le rattraper et de gagner la course. Si je remporte encore deux ou trois Grands Prix, je crois avoir de bonnes chances de terminer en bonne position au Championnat du monde.»

Après les abandons de l'Australien Jones (Williams), de Gilles Villeneuve (Ferrari), de l'Italien de Desaris (McLaren), au quatrième tour, et ensuite du Brésilien Piquet (Williams), au 12^e tour, et du Français Alain Prost (Renault), qui a éprouvé des problèmes de moteur au 15^e tour, le Britannique a dû attendre le 61^e tour pour passer l'autre Renault-turbo de René Arnoux, qui avait dominé jusque-là.

De dernier, qui était parti en première position après deux séances d'essais impressionnantes, a en effet été très malheureux, puisqu'il a été finalement contraint de s'arrêter définitivement à quatre tours de la fin, sur ennui de transmission, alors qu'il avait compté près de 30 secondes d'avance sur Watson.

En enlevant à 35 ans le deuxième Grand Prix de sa carrière, cinq saisons après son succès en Autriche, Watson, originaire de Belfast, a confirmé les progrès de sa nouvelle McLaren MPK, déjà entrevus à Jarama et Dijon, où il avait terminé en 3^e et 2^e positions. Sur le rapide circuit anglais, devant ses compatriotes, Watson a su également tirer le meilleur parti de pneumatiques très performants de

la firme française Michelin, avec laquelle son écurie vient officiellement de conclure un accord.

Après cette victoire longtemps attendue par McLaren, depuis celle de James Hunt en 1976, au Grand Prix du Japon, John Watson peut espérer inscrire de nouveaux points dans les Grands Prix restant à disputer cette année. Il pour-

rait même s'avérer un adversaire très dangereux pour l'Argentin Carlos Reutemann.

Reutemann, 43 points, possède pourtant 24 longueurs d'avance sur lui au classement du championnat du monde des conducteurs et a prouvé dans une course très dure — seulement 8 pilotes classés sur 24 — qu'il faudra compter avec sa Williams jusqu'au soir

du dernier Grand Prix couru le 4 octobre prochain à Watkins Glen. Il bénéficiera d'ailleurs probablement de l'absence prolongée de son dauphin Brésilien, Nelson Piquet, à la suite de sa brutale sortie de route en début de course, et dont la saison semble bien compromise. Gilles Villeneuve totalise 21 points, en quatrième place.

Alain Prost, le récent vainqueur du Grand Prix de France, qui avait pris le commandement après un excellent départ, a dû s'arrêter sur des ennus de moteur. Quant à René Arnoux, qui l'avait relayé en tête, il a été encore plus malheureux. Il avait fait une magnifique course jusqu'à ce que des problèmes de distribution ne l'éliminent à

l'arrivée. Il avait eu alors jusqu'à 30 secondes d'avance sur Watson.

«Une course n'est jamais terminée avant la ligne d'arrivée. Je suis très déçu d'avoir dû abandonner à quatre tours seulement de la victoire, a dit Arnoux, car ma voiture marchait parfaitement bien de puis le début. Il faudra déterminer les raisons précises de ma panne, qui doit être due à des ennus de distribution. J'avais perdu deux cylindres, mais je comptais pourtant bien tenir sur quatre seulement, quand le moteur s'est complètement arrêté. Cela me semble un peu injuste, mais la voiture a prouvé qu'elle pouvait encore progresser. C'est encourageant avant Hockenheim.»

Les techniciens de Renault auront deux petites semaines, avant le Grand Prix de R.F.A. le 2 août à Hockenheim, pour déterminer les raisons exactes de pannes privant les moteurs turbo de leur deuxième victoire consécutive dans une épreuve qui a vu aussi la 3^e place méritoire du Français Jacques Laffite sur sa Talbot-Ligier.

Quant à Watson, il avait débuté sa carrière de pilote sur le circuit à Silverstone, en 1973.

Né il y a 35 ans à Belfast, Watson est venu assez tard à la haute compétition, après un départ assez difficile: ses quelques tentatives en formule deux se sont soldées par plusieurs sérieuses blessures aux jambes.

Après avoir piloté une Brabham jusqu'en 1974, il est passé un an plus tard chez Surtees. Puis, après un court passage chez Lotus, il a pris la place de Mark Donohue chez

Penske, remportant en 1976 sa première victoire au Grand Prix d'Autriche.

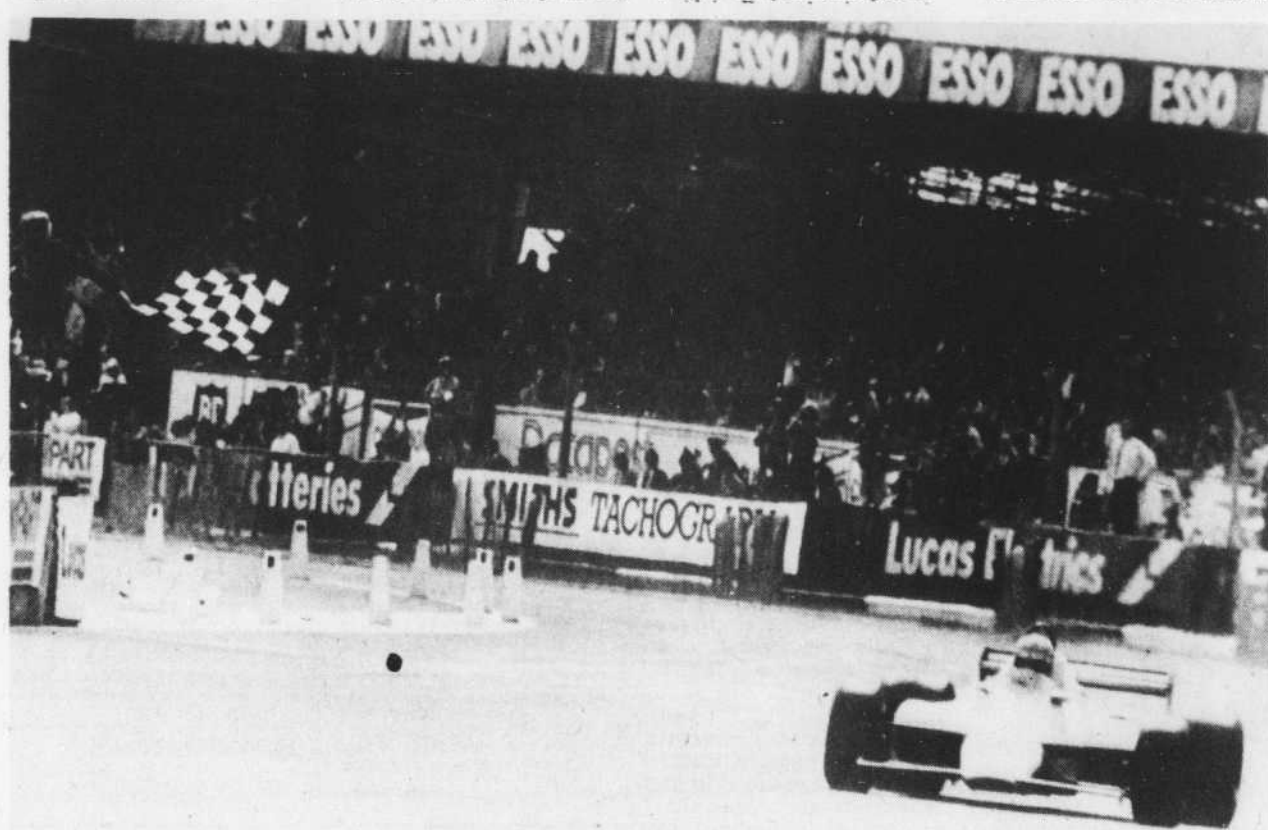
À la suite du retrait de l'écurie américaine, il est parti pour deux ans chez Brabham-Alfa-Roméo. Mais n'ayant pas obtenu les résultats escomptés, il a décidé, en 1979, de rejoindre les rangs de McLaren. Après deux ans passés sur une voiture peu compétitive, il bénéficie depuis le mois de juin dernier des progrès de la nouvelle «MP4» et a pris successivement les 3^e et 2^e places à Jarama et à Dijon, avant de donner, samedi, à la firme britannique, un succès qu'elle attendait depuis le Grand Prix du Japon, en 1977.

Moscou, il y a un an...

MOSCOU (AP) — Des moscovites habitent maintenant les immeubles du village olympique et les installations sportives, construites pour les Jeux d'été de l'année dernière, sont maintenant utilisées par le public et les athlètes.

Le stade couvert de 40.000 places a été reconstruit et est en patinoire et la nouvelle piscine olympique voisine est ouverte. L'ordinateur IBM coordonne maintenant le service des ambulances municipales.

La presse soviétique accuse déjà les Jeux de Los Angeles, prévus pour 1984, d'être organisés dans un but commercial et critique tout, des futurs logements destinés aux athlètes au «smog» qui recouvre le sud de la Californie.



L'Anglais John Watson, sur McLaren, croise le fil d'arrivée du Grand Prix de Silverstone, samedi, devant l'Argentin Carlos Reutemann, sur Williams, et le Français Laffite, sur Talbot-Ligier. (Photolaser AP)

Watson et Nicklaus décevants

Rogers remporte facilement l'Open britannique

SANDWICH (AFP et AP) — L'Américain Bill Rogers, 29 ans, s'est adjugé le premier succès majeur de sa carrière en remportant hier sur le parcours du Royal Saint-George's, à Sandwich, au sud-est de l'Angleterre, le 110^e Open Britannique du golf, devant 30.000 spectateurs.

Rogers, professionnel depuis 1974, avait certes déjà gagné plusieurs tournois sur le circuit américain. Mais il n'était jamais parvenu à inscrire son nom au palmarès d'une épreuve du Grand Chelem. Deuxième de l'US Open il y a

un mois, ce Texan blond, plutôt frêle et toujours souriant, a obtenu cette fois la consécration.

C'est la régularité et une solidité nerveuse évidente qui furent à l'origine du succès de Rogers devant l'élite du golf mondial, dont ses compatriotes Tom Watson, le tenant, et Jack Nicklaus, Rogers a joué 72, 66, 67 et 71, 276 coups au total, soit quatre sous la normale, pas un instant, il ne faiblit véritablement.

Toutefois, il y eut un doute certain concernant la victoire finale de Rogers lorsque celui-

ci, au départ du dernier trou avec un capital de 5 coups sur son suivant immédiat, ne possédait plus qu'un coup d'avance sur l'étonnant Allemand de l'Ouest de 23 ans, Bernhard Langer. Cela se passa au 7^e trou quand le futur vainqueur enregistra un double bogey. Mais avec sang froid, il parvint à rétablir la situation pour finalement terminer en beauté avec quatre coups d'avance.

Langer, ancien champion du monde des moins de 25 ans, démontra néanmoins toute l'étendue de son talent au cours de cet Open passionnant de bout en bout, en s'ajugeant la deuxième place. Ce résultat constitue aussi la plus belle performance de la carrière de ce joueur d'Europe continentale appelé à un grand avenir. Il devrait effectuer ses débuts sur le circuit américain en principe l'année prochaine.

La troisième place du podium revint à Ray Floyd, l'un des Américains les plus réguliers, et au surprenant Britannique Mark James. Les deux joueurs partagèrent cette position avec le total, pour 72 trous, de 283 coups.

Jack Nicklaus et Tom Watson, tous deux tenants du titre à trois reprises, ont fini ex-aequo au 17^e rang avec 290, 10 au-dessus de la normale, une fiche identique à celle d'Arnold Palmer. Nicklaus ne sera finalement jamais remis de sa contre-performance de 83 au cours de la première ronde, jeudi.

Samedi, Rogers, qui menait par un coup à la fin du second trou, a porté son avance à cinq coups grâce à une troisième ronde de 67. Seul l'Australien Brian Jones a eu un meilleur score, ramenant une carte de 66.

Le meneur a alors dit qu'il ne changerait pas son jeu pour

la ronde finale, précisant qu'il n'était pas question de jouer prudemment: «Vous ne pouvez vous présenter sur le parcours avec l'idée bien arrêtée de protéger votre position. Je dois continuer à jouer du bon golf et d'être aussi agressif que je l'ai été depuis le début de l'Open.»

«Quand vous faites face à une aussi forte opposition, l'expression «avance confortable» n'existe pas.»

Les premiers leaders, l'Argentin Vicente Fernandez, qui ne s'est pas qualifié pour disputer la ronde finale, et l'Anglais Nick Job (75), ont sombré, samedi. Quant à Jack Nicklaus, il a perdu tout espoir de terminer parmi les joueurs de tête, en jouant une troisième ronde de 71 et une fiche globale de 220. Tom Watson, le favori des preneurs aux livres anglais avant la compétition, a connu plus que sa part d'ennuis, avec une troisième ronde de 75. Seulement 61 concurrents, ayant un total de 222 ou mieux, se sont qualifiés pour disputer la ronde finale.

«C'est la plus belle chose qui puisse arriver au golf, c'est simplement incroyable», a commenté Rogers après avoir calé son dernier coup roulé pour une normale et

lancé la balle dans la foule...

Entre-temps, à Jericho, dans l'Etat de New York, Donna Caponi-Young a ramené une carte de 73, un coup au-dessus de la normale, mais elle l'a néanmoins emporté devant Julie Stanger.

Caponi-Young a obtenu un double bogey au 14^e trou, et elle a fini le tournoi féminin, le Western Union Classic, avec une avance de deux coups, en jouant 282. Il s'agit de sa quatrième victoire sur le circuit professionnel, cette année.

Kathy Whitworth, 41 ans, qui tentait de dépasser le million en gains, a fini en septième place, avec 288 coups, et elle n'a pas réussi l'exploit. Il aurait fallu qu'elle termine en quatrième place.



LE BRIDGE

Quelle belle défense!

par Charles-A. Durand

Donneur: Est
Vulnérables: Nord-Sud

Nord
♦ A 8 2
♥ 8 7 4
♦ 8 5
♠ R D 10 6

Ouest
♦ D 10 6 4
♥ V 5 3
♦ 9 6 3
♠ 9 7 2

Est
♦ R 9 3
♥ A 10
♦ A V 7 2
♠ V 8 5 4

Sud
♦ V 7 5
♥ R D 9 6 2
♦ R 10 4
♠ A 3

Les enchères:

Est: 1♦
Sud: 1♥
Ouest: 4♥
Nord: 2♥
passé: 4♥
passé: 4♥

Entame: le 3 de carreau par Ouest.

Il y a de ces mains de bridge qui ne semblent pas être vulnérables à moins de savoir employer un artifice particulier que seuls les défenseurs de haut calibre savent bien manier. Et pour ce faire, suivons le jeu de l'équipe Est-Ouest et nous connaissons sa classe.

Analysons les points culminants sur lesquels une bonne défense doit appuyer son raisonnement pour trouver la faille qui fera chuter les adversaires.

L'ouverture de 1 carreau par Est fut suivie de 1 cœur par Sud et Nord répliqua en déclarant 2 cœurs.

Après le silence de Est, Sud déclara d'emblée 4 cœurs. Il annonçait un jeu très fort après la réponse que lui avait faite son partenaire. Quoique cette deuxième déclaration ampli-

fiait son jeu, il était très difficile d'offrir une autre déclaration et Est dans son raisonnement d'expert sut pénétrer tout ce comportement lorsqu'il prit la main avec l'As de carreau.

Dans le jeu de la défense, il est une situation délicate et importante qui implique beaucoup de responsabilité. C'est la position qu'occupe le deuxième défenseur surtout s'il a déjà ouvert les enchères car le déclarant sait ce que ceci comporte en valeurs.

Dans la répartition des points, lors de cette donne, il était impossible que le joueur Ouest en eut plus de 2 ou 3, il pouvait apporter de l'aide à son partenaire l'ouvreur mais ne pouvait pas prendre aucune initiative de créer pour lui-même un plan de défense.

C'est ce que comprenait bien Est lorsqu'il joua à la Deschappelles son Roi de pique pouvant peut-être rencontrer chez son partenaire la Dame et le 10. En effet le partenaire signala du 6 ce qui fit croire à Sud une fausse discorde de la part d'Ouest, car normalement la Dame devait être placée à côté du Roi et le Valet de Sud troisième était une carte de sécurité. Le déclarant prit la main avec l'As du mort lequel joua un petit cœur, remettant à plus tard le jeu des trèfles sur lesquels il aurait pu se défaire d'un pique.

Ce que voyant Est prit la levée avec son As de cœur et joua pique donnant 2 levées à son partenaire. Le contrat était en chute d'une levée.

Et alors Ouest joua son quatrième pique: Est coupa avec son 10 de cœur ce qui établissait le Valet d'Ouest comme la deuxième levée de chute. L'appellation défense terrible justifie bien la conduite de l'équipe Est-Ouest, n'est-ce pas?



Le Texan Bill Rogers, 29 ans, au dernier vert, hier. Il s'agit de son premier succès majeur. (Photolaser AP)

Spinks invaincu

LAS VEGAS (AFP) — L'Américain Michael Spinks est devenu champion du monde des mi-lourds (version W.B.A.) en triomphant de son compatriote Mustafa Mohamed, le tenant du titre, aux points en 15 rounds, samedi, à Las Vegas, dans le Nevada.

Spinks, qui demeure invaincu en 17 combats, a été déclaré vainqueur à l'unanimité des trois juges qui se sont prononcés ainsi: 146 points contre 138, 144-140 et 145-139.

Michael Spinks, 25 ans, frère de l'ancien champion du monde des poids lourds Leon Spinks, est le seul des cinq anciens champions olympiques américains, en 1976 à Montréal, qui demeure invaincu comme professionnel.

Mustafa Mohamed, qui était champion du monde depuis mars 1980, a subi ainsi sa 6^e défaite. Il compte 37 victoires et un nul à son palmarès.

Dans la 10^e reprise, Spinks décochait un crochet du gauche très percutant au corps qu'il doublait rapidement d'un solide direct du droit au menton, qui expédiait Mohamed au tapis d'où il se relevait péniblement à 9.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

les architectes
LONGPRÉ MARCHAND
Montréal - 842-1401

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marchés de commerce
Dessins industriels - Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5 Tél: (514) 934-0272
Téléc: 05-268556 Cable: ARIORI
Télécopier international Xerox 400

samson. belair & associés
Comptables agréés

QUÉBEC MONTRÉAL OTTAWA TORONTO CALGARY VANCOUVER
RIMOUSKI TROIS-RIVIÈRES SHERBROOKE SAINT-HYACINTHE KITCHENER
SEPT-ÎLES MATANE COATICOOK FORT LAUDERDALE (U.S.A.)

DAVID, BOULVA CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
JACQUES BRANCAUD C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

Les négociations reprennent à 14 h

WASHINGTON (AP) — Les négociations entre les joueurs et les propriétaires des 26 équipes du baseball majeur reprennent cet après-midi, à 14 h, à Washington, en présence du secrétaire au Travail des États-Unis, Raymond Donovan, et du médiateur fédéral, Kenneth Moffett.

Les deux parties ont accepté au cours du week-end l'invitation de Donovan, qui demandera aux deux parties de négocier, à compter d'aujourd'hui, sans arrêt et sans faire de déclarations à la presse, pour ne pas nuire au bon déroulement des négociations.

La grève dure depuis le 12 juin. Déjà 447 matches ont été remis, soit plus d'un cinquième de la saison régulière. La police d'assurance de \$50 millions chez Lloyd's, de Londres, qui permet aux équipes d'em-

pocher \$100.000 par match annulé, viendra bientôt à échéance.

Hier, Moffett a dit que la décision de poursuivre dorénavant les négociations dans la capitale fédérale, plutôt qu'à New York, vise surtout à restreindre la couverture des médias qui, selon lui, ont contribué à instaurer entre les négociateurs une attitude de méfiance.

Même si l'administration Reagan a longtemps hésité avant de s'impliquer dans les négociations, la présence de Donovan et la décision de poursuivre les pourparlers à Washington, constituent une indication des efforts que le gouvernement américain fournira, pour mettre fin au conflit de travail qui a fait perdre en retombées économiques, des millions de dollars à plusieurs villes américaines.

VACANCES

1981



Je paie mon abonnement au porteur à chaque semaine ☐
Mon abonnement est payé d'avance ☐
Je le reçois par porteur ☐ Je le reçois par la poste ☐
(AVISER 10 JOURS D'AVANCE)

Nom.....
Adresse actuelle.....
Adresse de vacances.....
à compter du.....
reprise le.....

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à:
LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal H3C 3C3, P.Q.
(service du tirage)

Des manières curieuses

L'AUGMENTATION des tarifs du transport en commun est un geste qui, tout comme celles qui touchent épisodiquement le lait ou le pain, a une grande portée symbolique. Il s'agit en effet d'un événement éminemment social car la multitude est directement concernée. Dans les douze derniers mois, la CTCUM a transporté 170 millions de personnes dont une très large partie, sinon la majorité, appartiennent aux couches les moins fortunées de la société.

On devrait s'attendre par conséquent à ce qu'une décision de ce genre soit prise et annoncée avec la gravité qui convient, surtout quand elle survient huit mois à peine après la dernière augmentation. C'est vraiment manquer de respect envers la population que de lui apprendre par un communiqué de 35 lignes en plein mois de juillet, et au surplus en l'absence du président de la CTCUM, qu'elle devra payer 75 cents pour un billet de métro ou d'autobus plutôt que 65 cents.

Le conseiller municipal Michael Fainstat du Rassemblement des citoyens de Montréal s'est sans doute emporté vendredi dernier en traitant d'«Ayatollah autocratiques et despotiques», les deux commissaires de la CTCUM qui ont pris la décision d'augmenter les tarifs. Mais compte tenu de l'absence de démocratie véritable sur la scène montréalaise, il revenait à celui qui incarne toute l'opposition d'élever la voix au nom de tous les citoyens mécontents.

M. Fainstat s'en est pris à l'absence de démocratie à la CTCUM. Il est bien possible que les commissaires, n'ayant pas à rendre compte de leur mandat devant les électeurs soient peu soucieux de l'impact de leur décision dans la population. Quand Bell Canada ou l'Hydro-Québec veulent augmenter leurs tarifs, ils sont soumis à une longue procédure au cours de laquelle, ils doivent publiquement

justifier leur demande. Pourquoi la CTCUM ne serait-elle pas soumise elle-même à une procédure analogue? Car il est important en démocratie — c'est même une vieille règle de sagesse politique que les décisions ne soient pas simplement subies mais aussi consenties. De toute évidence, la procédure expéditive auquel on a assisté vendredi dernier est, dans cette perspective nettement insuffisante.

La CTCUM a invoqué essentiellement deux raisons pour justifier son geste: l'escalade plus forte que prévue des taux d'intérêt et du coût de la vie. Dans le premier cas, le loyer de l'argent coûtera \$8,8 millions de plus.

Dans le second cas, les clauses d'indexation des salaires entraîneront des débours supplémentaires de \$6 millions. (Coincidence, ce dernier vendredi, Statistique Canada annonçait une hausse record du taux de l'inflation, soit 12,8%). On peut peut-être reprocher à la CTCUM d'avoir consenti de telles clauses dans ses conventions collectives. Elle a cependant maintenant le devoir strict de les respecter. Quant aux intérêts qu'elle doit payer sur ses emprunts bancaires, ce n'est malheureusement pas elle qui en fixe les taux.

Les arguments invoqués par la CTCUM n'apparaissent donc pas farfelus. Ils sont, comme tout argument technocratique, empreints de rationalité et, selon toute apparence, bien fondés. Le malheur c'est qu'il est impossible, faute d'un minimum de débat public, de les restituer dans le contexte plus large de la politique des transports en commun.

Depuis quelques années, on a enfin compris qu'il fallait absolument développer le réseau de transport public. C'est là un objectif social d'une importance capitale auquel on ne doit pas renoncer. Le coût économique et social de

l'automobile est en effet très largement supérieur à celui du transport en commun.

Grâce à l'introduction du laissez-passer mensuel (la carte CAM), on a d'ailleurs connu la dernière année une augmentation intéressante du nombre d'utilisateurs du métro et de l'autobus, soit 8,8%. Non seulement, ne faut-il pas revenir en arrière mais il faut continuer à faire augmenter le nombre des usagers.

Il se pourrait à cet égard, du moins il faut le souhaiter, que l'augmentation du billet simple de 65 cents à 75 cents incite justement les citoyens à se procurer en plus grand nombre encore la CAM. Celle-ci demeure en effet très avantageuse. Une personne se rend normalement à son travail et en revient 20 fois par mois. Elle dépensera en réalité que 48 cents par passage malgré l'augmentation de la CAM de \$17 à \$19 par mois. C'est encore beaucoup moins cher qu'à Toronto où le laissez-passer mensuel coûte \$29.

Malgré tout, l'équilibre demeure délicat et il est difficile de prévoir avec certitude ce qui va se passer durant les prochains mois. Chose sûre, on doit tout faire pour que le système ne se détériore pas car l'automobile va reprendre une place plus envahissante encore.

Pour l'instant, les usagers défraient directement 41% du coût réel d'exploitation du réseau. Or on sait qu'à Québec qui subventionne très largement le système, les caisses sont vides. On ne doit donc guère s'attendre à une augmentation très importante de sa participation financière.

L'avenir demeure donc incertain. Dans cette conjoncture, la CTCUM doit s'intéresser non seulement à faire payer aux usagers leur juste part qui, pour l'instant, semble encore raisonnable si l'on compare aux autres villes d'Amérique du nord, mais aussi et surtout à l'efficacité du système.

Jean-Pierre PROULX

REPRISE

L'Outaouais: une région à protéger

par Laurette Bergeron

Mme Bergeron est présidente du Mouvement impérial français dont le siège est à Aylmer. Elle commente un récent éditorial de Jean-Pierre Proulx.

Titre: «Un motif douteux.» cet article reprochait au ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin, «son peu d'élevation dans les motifs qui l'ont poussé à surseoir pour une période d'un an à l'intégration du campus anglophone Héritage du Cégep de l'Outaouais au Collège Champlain qui gère déjà divers campus anglophones au Québec.»

Dans la lettre justifiant sa décision, le ministre explique notamment avoir été sensible aux pressions d'organismes sociaux-culturels de l'Outaouais lui demandant de retarder la sécession du campus Héritage du Cégep de l'Outaouais jusqu'à ce que les études et les consultations nécessaires n'aient été faites.

Le Mouvement Impérial français d'Aylmer, voué à la défense et au développement de la culture et de la langue française en Outaouais, est l'un de ces organismes. Car pour le MIF, il ne fait aucun doute que la création d'un campus anglophone

autonome dans l'Outaouais provoquera à moyen terme une série de conséquences sociales-linguistiques qui mériteraient d'être évaluées immédiatement. Car, comme le souligne justement Jean-Pierre Proulx, l'Outaouais vit, au plan culturel et linguistique, une situation différente de celle des autres régions du Québec. L'influence de l'anglais, à cause de la présence de la capitale fédérale, y étant très grande. Et Jean-Pierre Proulx aurait pu ajouter que cette présence s'affirme de plus en plus jusqu'à devenir envahissante.

Mais il ne s'agit pas ici seulement de cette présence fédérale dont les prétentions au bilinguisme et au biculturalisme ont maintenu pendant si longtemps les francophones «de la région de la capitale nationale» dans un état d'infériorité linguistique et culturelle. Il s'agit également de centaines de Canadiens anglais qui pour diverses raisons, entre autres d'économies immobilières, viennent s'installer du côté québécois. Certains prennent rapidement conscience qu'en vivant en territoire québécois ils sont appelés à vivre, sinon à travailler (s'ils ne sont pas fonctionnaires fédéraux) en français. Ceux-là répondent avec beaucoup de bonne volonté aux exigences de la loi 101 et s'intègrent au milieu québécois.

Par contre, d'autres refusent d'ac-

cepter que l'Outaouais soit français. Aides sans doute par le fait qu'ils n'ont qu'à traverser un pont pour se rendre à Ottawa et retrouver un milieu anglophone. Ceux-là créent dans l'Outaouais de véritables ghettos culturels et linguistiques. Ce sont ces anglophones qui revendiquent depuis quelques années l'autonomie du campus Héritage. Cela dit, nous ne croyons pas que c'est en gardant l'enseignement collégien anglophone sous le contrôle de la majorité francophone que l'on pourra éviter, ou du moins atténuer, le péril anglophone. Depuis la promulgation de la loi 101, notre attitude se veut moins défensive et plus sereine. Nous croyons que c'est par son dynamisme et sa créativité culturelle et économique que les francophones de l'Outaouais affirment leur identité. À cet égard, le gouvernement québécois devrait assumer sa part de responsabilités mieux qu'il ne l'a fait jusqu'à présent.

Il n'est donc pas dans l'intention du MIF de vouloir empêcher les anglophones de contrôler entièrement leurs institutions culturelles, même si leurs motivations sont, pour le moins douteuses. Car ils ne peuvent arguer comme les minorités francophones hors-Québec qu'il s'agit pour eux d'une question de survie.

Quoi qu'il en soit, ils auront droit à ce que l'on a toujours refusé aux francophones de l'Ontario et des autres provinces canadiennes. Nous espérons que notre respect envers notre minorité anglophone leur serve un jour d'exemple.

Cela dit, en manifestant son opposition à la sécession du campus Héritage avant que des études sur les conséquences sociales-linguistiques ne soient faites, le MIF veut seulement faire preuve de prudence en évaluant l'impact à moyen terme sur le fragile équilibre linguistique de la région qu'entraînera la création du campus anglophone autonome.

Le MIF ne peut donc que se féliciter de la décision du ministre de l'Éducation qui a tenu compte de la situation particulière qui prévaut dans l'Outaouais. Quant à l'évaluation des motifs justifiant sa décision, nous ne pouvons que le remercier d'avoir été sensible à l'avis de groupements sociaux-culturels qui n'ont d'autres objectifs que le bien-être culturel des francophones de l'Outaouais. Un bien-être qui passe par le respect de notre minorité anglophone.

Quant à savoir si ces motifs ne sont pas «d'une très haute élévation», nous aimerions croire que les mots de M. Jean-Pierre Proulx ont dépassé sa pensée.

LIBRE OPINION

Le dialogue à la Trudeau

par Maurice Champagne-Gilbert

Commentant en 1968 l'un des voyages du général de Gaulle en Europe de l'Est où il allait chanter les grandeurs de la France alors au bord de la guerre civile, un journaliste citait ce proverbe roumain: «La grand-mère se peigne pendant que la maison brûle». Ce commentaire me revient au moment où Monsieur Trudeau se fait au Canada le propagandiste du dialogue Nord-Sud, tandis que le Canada même est en pleine crise interne et que Monsieur Trudeau en est largement responsable, par sa rigidité et son intolérance.

Il est contradictoire mais fort significatif surtout que Monsieur Trudeau, qui n'est nullement l'homme du dialogue au Canada, choisisse en fin ou en début de carrière (?), ici, de promouvoir le dialogue sur un plan international. Aussi convient-il de rappeler quelques questions vives alors que des grands de ce monde s'amènent sur le territoire du Québec pour le spectacle du dialogue.

Quel dialogue peut promouvoir Monsieur Trudeau qui a arrêté d'au-

torité le dialogue entre le fédéral et les provinces? Comment ne pas avoir en mémoire en ce moment la dernière séance de la conférence constitutionnelle de septembre 1980, où Monsieur Trudeau a dit non au dialogue avec les provinces pour leur imposer «sa» vision du Canada.

Quel dialogue peut promouvoir Monsieur Trudeau qui refuse, contre presque tout le monde, à reconnaître l'existence du peuple québécois et à aménager le fédéralisme en conséquence?

Quel dialogue peut promouvoir Monsieur Trudeau qui enferme la légitimité aussi bien que la légalité dans sa démarche unilatérale de révision constitutionnelle?

Quel dialogue peut promouvoir Monsieur Trudeau qui refuse d'assoir à la table de la révision constitutionnelle les premiers peuples de cette terre canadienne, les peuples Autochtones, Amérindiens et Inuits? Il est vrai que sur cette question il peut se sentir à l'aise dans ses contradictions en ce moment, puisque le gouvernement péquiste à Québec s'en donne à cœur joie contre ceux qu'il vient de traiter en sauveurs à Restigouche.

Quel dialogue peut promouvoir Monsieur Trudeau qui se sert d'une certaine charte des droits dans son projet constitutionnel pour limiter et éliminer des droits du Québec notamment, pour tromper une autre fois les minorités francophones hors Québec et imposer à la majorité des provinces et à des millions de personnes un régime de droits rigide et fallacieux? Il est vrai que sur cette question encore il peut se sentir à l'aise dans ses contradictions, puisque ceux qui connaissent bien le dossier des droits humains savent que le pouvoir politique peut se jouer des droits à volonté et que l'on trouve à cet égard des chartes beaucoup plus larges que celle du projet Trudeau dans les constitutions de dictatures et de régimes totalitaires. Et c'est dans le monde entier que, de plus en plus, le discours sur les droits de l'homme sert aussi bien la démagogie que l'honnêteté politique.

Quel dialogue, et quelle réalité de justice entre les peuples, peut promouvoir Monsieur Trudeau qui depuis toutes ces années qu'il est au pouvoir et qu'il tient le discours de la «société juste», préside à des politiques qui ont pour effet que les pauvres sont de plus en plus pauvres.

Et je pourrais allonger une telle liste, espérant par ailleurs que ceux qui vont se livrer à des panégyriques sur Monsieur Trudeau à sa prochaine sortie de la «scène» politique canadienne l'aient aussi, pour éviter de faire prendre par le peuple «des vessies pour des lanternes».

En soulignant ces contradictions, je ne veux pas systématiquement discréditer l'initiative de Monsieur Trudeau. La réalité est plus complexe et il y a un problème en particulier qui dépasse le cas Trudeau. C'est le problème de cohérence qui guette tous ceux qui s'engagent sur une haute échelle dans la lutte pour les valeurs. Comment accorder le discours aux faits ou les faits aux discours? Il y a une formule que j'aime bien aussi pour poser le problème sous un autre angle: il est facile d'aimer l'humanité à distance, plus difficile d'aimer et de respecter ceux qui sont plus proches de soi, de son pays, de son milieu immédiat.

Un proverbe chinois complète bien là-dessus également le proverbe roumain cité au départ: «L'homme en-

jambe les montagnes, mais butte sur des cailloux». Je cite des proverbes parce qu'on dit qu'ils sont l'écho de la sagesse et que Monsieur Trudeau dit aimer et la sagesse et les proverbes.

En l'occurrence, les cailloux, ce serait pour Monsieur Trudeau, les provinces canadiennes, le peuple québécois (dans sa majorité francophone), les minorités francophones au Québec, les peuples autochtones et combien d'autres qui ont un besoin aigu de justice et de vrai dialogue. Je me demande aussi si je n'y rangerais pas les journalistes de Radio-Canada avec toute la population du Québec, puisqu'il semble qu'il aura fallu la conférence Nord-Sud pour que Monsieur Trudeau voit à ce qu'on mette fin à une grève que la simple tenue d'élections générales au Québec en avril ne pouvait pas arrêter.

Qu'est-ce donc que le dialogue pour Monsieur Trudeau?

■ Propos d'actualité

Au lendemain d'une élection comme celle que nous avons connue le 13 avril, un parti qui a connu la défaite doit se poser toutes sortes de questions, surtout quand il s'agit du Parti libéral du Québec. C'est un parti à l'intérieur duquel les réactions, les opinions, les mises en question, les suggestions vont fuser de toutes parts dans un très grand esprit de liberté, qui peuvent même parfois, de l'extérieur, paraître voisines de l'anarchie. Mais, ça, c'est typique du Parti libéral du Québec et nous tenons à ce que ça demeure ainsi. Vous aurez remarqué, en ce qui me touche, que pendant toute cette période de remise en question, j'ai bien veillé à ne pas étouffer la discussion d'aucune manière; je tenais à ce qu'elle se fasse dans le plus grand climat possible de liberté. On a senti, à la réunion de l'exécutif, hier, que cette période était finie et qu'il y avait un désir de plus en plus répandu qui nous parvenait des comités, voulant qu'à partir de maintenant on ne regarde plus en arrière, mais en avant.

Claude RYAN
(déclaration faite à la presse le 8 juillet 1981)



Cherchez la bête

Il est plus difficile de vivre que de faire semblant.

Entre chien et loup, il fait chat.

Le cheval ignore qu'il est le plus bel animal de la création; s'il le savait, il se ferait un point d'honneur d'interdire à quiconque qu'on lui monte sur le dos.

Je n'arrive pas à comprendre que le lecteur, qui fait ses délices quotidiennes des faits divers, puisse trouver à la première contrariété des raisons de se plaindre.

Un inventeur est un créateur dont l'esprit arrache le secret des cachotteries de la matière.

Je voudrais que mes yeux aient le pouvoir de saisir les choses dans leur entier, que mon regard puisse appréhender d'un seul jet tout le tour des êtres que je regarde.

Un curé, qui ne réussissait pas à faire comprendre la parole de Dieu à ses paroissiens, se plaignait à son évêque en ses termes: «J'ai demandé à avoir charge d'âmes, non pas charge d'ânes.» L'évêque lui répondit: «Ce doit être, Monsieur le Curé, que dans vos sermons, vos ouailles n'apprécient pas votre façon de braire.»

Ce chien aimait tellement son maître qu'il en était mortu.

Il a changé de vie du tout au tout: il est mort.

L'homme a dit de son chien qu'il est son meilleur ami, négligeant d'ajouter que de tous les animaux domestiques, il est celui

qu'il a réduit à l'esclavage le plus veule.

Au sourd-muet, il faut passer les menottes pour l'empêcher de s'exprimer.

Il ne faut pas dire aux curieux votre âge véritable; appliquez-vous plutôt à deviner celui qu'ils se sont mis en tête que vous avez.

Comme nous nous lamentons de n'avoir jamais à nous plaindre!

L'être humain se spécialise de plus en plus savamment dans l'inhumain.

Les seules grandes certitudes que nous pouvons espérer de la médecine, ce sont les espoirs trompeurs qu'elle a l'art soigneux de nous dispenser.

Il est assez paradoxal que pour tuer le temps, il faille ne rien lui faire, le laisser passer, n'y pas toucher, ignorer même qu'il existe.

En vieillissant, on n'a de moins en moins la mémoire des choses que l'on oublie, et de plus en plus celle des choses dont on se souvient.

Si l'on bâtissait une maison du bonheur, elle ne serait faite que d'une seule pièce: la salle d'attente.

Je ne suis pas sincère, et je le suis encore moins quand je prétends que je ne le suis pas.

C'était une personne d'un caractère si agréable, si enjoué que ce fut presque une sortie de plaisir que d'aller à son enterrement.

L'âge d'or, il se peut qu'il y en ait eu un, mais il a dû être si bref que son souvenir s'est perdu dans la perpétuité de l'âge de l'or.

Il y a une immortalité pour l'homme dans l'éternité de sa mort.

Mon ami, Georges, a fait poser des moustiquaires dans son chalet. Depuis, les mouches n'en peuvent plus sortir.

L'homme est un animal raisonnable, c'est-à-dire le seul capable de raisonner bêtement.

Albert BRIE

LETTRES AU DEVOIR

■ La rencontre de Nassau

Aux nouvelles internationales du 12 juillet 1981, on a pu entendre les conclusions de la rencontre quadripartite qui s'achevait ce jour-là à Nassau, Bahamas: les États-Unis, le Canada, le Mexique et le Venezuela avaient décidé de se concerter pour venir en aide aux pays d'Amérique centrale et des Caraïbes. Les quatre participants se seraient déclarés satisfaits de n'assortir leur aide d'aucune condition militaire ni politique. D'un côté, le Mexique, le Venezuela et le Canada ne voulaient pas exclure Cuba, le Nicaragua (et peut-être la Grenade) de la zone susceptible de recevoir cette aide; d'un autre côté, les États-Unis ne voulaient pas être obligés d'aider des pays dont ils n'approuvent pas le choix politique...

Mais comme chacun des quatre partenaires de la rencontre de Nassau reste libre d'aider qui il veut et comme il l'entend, on aura eu, encore une fois, droit à une sinistre comédie destinée à fournir aux différents acteurs du jeu politique international des moyens d'endormir ou de tromper l'opinion publique en se donnant des airs désintéressés ou altruistes. Les États-Unis, qui décident que le meilleur moyen d'aider le Salvador est de continuer à fournir armes et conseillers à la Junte militaire, pourront, sans remords aucun, poursuivre le génocide en cours. Le Canada qui décide, à l'encontre de toutes les évidences clairement étalées dans les innombrables rapports provenant de tous les horizons, que l'action de l'ACDI doit être maintenue, voire accentuée, continuera, en Haïti, à déverser des millions de dollars qui accéléreront l'exode massif des paysans et travailleurs haïtiens. Forts de l'atout du pétrole, le Mexique et le Venezuela se verront confirmer dans leur nouveau rôle de grands frères magnanimes, prêts à fermer les yeux sur les incartades de cadets un peu turbulents...

L'ennui, dans toute cette mise en scène, c'est le peu de place (à vrai dire: l'absence totale de place...) des premiers concernés, c'est-à-dire les peuples écrasés des Caraïbes et d'Amérique centrale! Pourtant, à Nassau même, nos généreux stratèges auraient pu rencontrer quelques-uns des 40.000 Haïtiens qui vivent sous la menace constante de la déportation... Mais, sans doute, une vision trop réaliste des choses risquerait-elle de déranger un sage ordonnancement si laborieusement acquis! Le rideau peut se lever: tout est fin prêt pour le spectacle du cirque! En avant la musique!

Paul DEJEAN

Montréal, 12 juillet

■ Pas d'alarme

(Lettre adressée au président de l'Association des propriétaires de Montréal.)

Je suis heureux de constater que vous suivez avec ardeur les dernières nouvelles en matière de jugement du plus haut tribunal du pays. Mais prenons plutôt une chose à la fois.

Que la Cour suprême juge inconstitutionnelle quelques dispositions de la loi ontarienne traitant des relations entre locataires et propriétaires, n'a rien de profondément révélateur. Même au Québec, les propriétaires eux-mêmes, puisque c'est eux que la présente loi québécoise dérange, auraient pu, bien avant aujourd'hui s'installer très confortablement devant les augustes juges de la plus haute instance du Canada. Ne nous alarmons pas, l'Assemblée nationale n'aura qu'à modifier sa loi en conséquence.

Je trouve étrange, par ailleurs que l'Association s'inquiète à ce point d'une disposition dite «inconstitutionnelle», car après tout les seules intentions de l'Association, comme certains de ses membres s'apprêtent à le faire, ne sont-elles pas de court-circuiter le Régie, la rendant inefficace pendant un certain temps? C'est effectivement le pire qui puisse arriver. Il n'y aurait que très peu de locataires en comparaison de vos membres qui oseraient contester la Régie sur les bases dont vous faites état,

Durant la grève des postiers, les lettres destinées à publication dans le courrier des lecteurs peuvent être déposées au siège du journal, 211 rue du Saint-Sacrement, ou à la Librairie Renaud-Bray, 5219 chemin de la Côte-des-Neiges.

car, si la présente loi n'est pas parfaite, même pire que la précédente, elle a au moins l'avantage de vouloir contrôler l'arbitraire et la spéculation en matière de marché du logement au Québec. La différence avec l'ancienne loi, avouons-le donc, c'est en partie parce que le locataire peut trainer son propriétaire de force à la Régie. Il lui suffit d'expédier un avis indiquant son refus d'accepter l'augmentation de loyer de ce dernier.

En bien des points, la loi 107 est une mauvaise loi, en bien des points, inapplicable. En effet, on a beau dire que la Régie ne fixe pas de taux d'augmentation annuel de loyer, elle calcule tout de même un taux annuel moyen variable qui s'établit en ce moment autour de 12,5% (chauffage, taxes, électricité etc.). Ceci est évidemment loin d'être parfait, car le propriétaire n'a même pas à justifier ses propres augmentations! Malgré tout, rappelons-nous une chose. Ne mélangeons pas comme vous le faites et comme Leclerc vous a semblé le faire, la «politique en matière d'accès à la propriété», et la «politique en matière de relations locataires-propriétaires», car en ce qui concerne la «politique d'accès», vous seriez le premier à en souffrir si tout le monde possédait sa propre maison. Par contre, le fait est que 80% des habitants de la région de Montréal sont locataires et il faut s'occuper de ces gens, dès maintenant.

Retournons en arrière et disons-nous bien entre quatre yeux, que la loi pour favoriser la conciliation entre locataires et propriétaires, ancêtre de la présente loi, fut instaurée premièrement par le «fédéral» et ensuite par le «provincial», afin d'empêcher en plein temps de guerre et vers 1952, que les propriétaires se mettent à spéculer sur le dos des gagne-petit. On aura beau dire ce qu'on voudra, M. Tremblay, si ce n'est pas une loi juste, elle n'est pas en tout cas injuste.

Pour le reste, les gestes que s'apprêtent à poser certains de vos membres, afin de «monter» jusqu'à la Cour Suprême, ne fera que mettre des bâtons dans les roues de la Régie des Loyers, jusqu'à ce que l'Assemblée Nationale vote quelques modifications d'apparat, afin de rendre, au moins constitutionnelle, l'une des lois les plus mal faites que le gouvernement Lévesque a pu adopter, mais, qui après 26 ans, vaut encore mieux que rien du tout contre les propriétaires abusifs.

Guv HEROUX

Montréal, 17 juillet

■ Une broche à foins!

Plutôt qu'une broche de diamants et d'or, nos pères Noël fédéraux devraient offrir à Lady Diana une belle broche à foins. Combien plus authentique et surtout... économique, n'est-ce pas là le vrai symbole d'un gouvernement qui tente de rapatrier sa virginité nationale tout en offrant un lit à cette monarchie pour qu'elle puisse procréer dans le foins du «peuple canadien».

Ian DAVIES

Lachine, 15 juillet

BIBLIOTHÈQUE

Et pourtant, il tourne

Dans sa dérisoire capsule, en orbite autour de ses obsessions, l'Aldrin des manèges poursuit sa course folle. Il pleut, il vente, il souffre et pourtant... il tourne!

S'infingant lui-même le supplice de la roue, le jeune homme est sonné, épuisé, et pourtant il tourne. La grève des postes? Ça ne lui fait pas un pli.

Le monde ne tourne pas rond? Il n'en a cure, il tourne et là la Ronde en plus.

Champion des montagnes russes en Amérique du Nord! Voild un titre peu banal. Cer-

tains font le tour du monde, lui, à chaque tour de montre, il fait plusieurs tours de la Ronde. Ça le change de ses études... en droit!

Quelle phrase historique cet astronaute lunatique, ce cosmonaute des petites espaces servira-t-il à l'humanité qui va à petits pas quand il mettra pied au sol? Que dira-t-il de percutant quand tous les reporters de Montréal lui braqueront un micro sous le nez lui demandant: «Rodriguez as-tu mal au cœur?»

Rolande ALLARD-LACERTE

L'adoption, revue et corrigée

Le 2 avril dernier étaient mises en vigueur les nouvelles dispositions du Code civil concernant la filiation et l'autorité parentale. Bientôt ce sera au tour de l'adoption de faire peau neuve et de «rallier» le Code civil, cet auguste monument dont on a entrepris la restauration.

La première Loi de l'adoption au Québec remonte à 1924: il s'agissait d'une loi statutaire qui n'avait pas droit de cité dans le Code civil. Maintes fois modifiée depuis cette date, la Loi de l'adoption, dont le but était de favoriser l'insertion des enfants abandonnés dans une famille accueillante et stable, sera bientôt abrogée pour faire place aux dispositions de la Loi 89 (sanctionnée le 19 décembre 1980) relatives à l'adoption.

Le nouveau texte législatif n'altère rien l'objectif poursuivi par l'adoption. Il en modifie certaines modalités et en réorganise substantiellement les mécanismes. Malgré l'évolution notable qu'elle avait connue depuis 1929 (le dernier amendement à la Loi de l'adoption a été adopté en 1979), cette institution avait besoin d'être revue et corrigée en fonction d'un contexte social et d'une perception de l'enfant radicalement différents de ceux qui prévalaient au moment de sa création.

LES CONDITIONS RELATIVES AUX PERSONNES

Au chapitre des conditions de l'adoption relatives aux personnes, on retrouve dans la loi actuelle des dispositions, sinon discriminatoires, du moins tributaires d'un contexte social révolu. Ainsi, seuls peuvent adopter un enfant des *époux* faisant vie commune ou une personne non mariée. Par conséquent, des *conjointes de fait* ne peuvent adopter un enfant

par
Renée Joyal-Poupart

L'auteur de cet article est professeur au département de sciences juridiques à l'Université de Québec à Montréal.

dont ils ne sont pas les parents biologiques et ne peuvent non plus adopter leur propre enfant pour lui conférer le statut d'enfant légitime. Seul l'un des conjoints de fait peut se prévaloir de l'adoption, ce qui a pour effet de rompre le lien de filiation avec l'autre conjoint.

Fort heureusement, la Loi 89 fait disparaître ces distinctions injustifiées. Elle affirme clairement que «tous les enfants dont la filiation est établie ont les mêmes droits et les mêmes obligations, quelles que soient les circonstances de leur naissance». L'enfant né hors mariage et l'enfant né dans le mariage auront désormais le même statut. Il n'y aura donc plus lieu de recourir à l'adoption pour légitimer son propre enfant naturel.

Quant aux conjoints de fait qui voudront adopter un enfant dont ils ne sont pas les parents, ils pourront le faire de la même façon que les *époux mariés*, puisque la Loi 89 prévoit que «toute personne majeure peut, seule ou conjointement avec une autre personne, adopter un enfant».

N'oublions pas toutefois qu'à ces critères du Code civil se superposent ceux des centres de services sociaux; chacun sait en effet, qu'il y a actuellement beaucoup plus d'adoptants en attente que d'enfants à adopter. Les centres de services sociaux procèdent donc à une sélection

tion des parents adoptifs en fonction de critères psycho-sociaux. Quels seront ces critères? Comment seront-ils appliqués? Seront-ils connus, officiels, uniformes pour tout le Québec? L'avenir nous le dira.

Dans la loi actuelle, les conditions de l'adoption varient également en fonction du statut de l'enfant. Les critères «d'adoptabilité» retenus pour les enfants naturels sont différents de ceux prévus pour les enfants légitimes. C'est ainsi que seul l'enfant naturel peut être adopté du consentement de ses parents ou de celui d'entre eux qui en a assumé la charge. L'enfant *légitime* ne peut être adopté du consentement de ses parents. Autrement dit il est impossible aux parents légitimes de consentir à l'adoption de leur enfant, alors que cette voie est ouverte aux parents naturels.

Autre anomalie importante, l'enfant naturel abandonné peut être placé dans une famille en vue de son adoption au terme d'une période de six mois d'abandon par ses parents d'origine, alors que pour l'enfant légitime cette période d'abandon doit durer un an pour que le placement en vue de l'adoption soit possible.

Ces distinctions injustifiées postulent que les liens parentaux sont ou devraient être plus forts dans le cas d'un enfant légitime que dans celui d'un enfant naturel. Il ne peut s'agir là que d'un préjugé pur et simple dont paradoxalement l'enfant légitime fait les frais, car sa situation risque d'être plus longtemps précaire que celle de l'enfant naturel.

Encore une fois, la Loi 89 supprime ces distinctions inacceptables et proclame que tous les enfants, nés de parents mariés ou non, pourront être adoptés dans les mêmes circonstances et suivant des dispositions identiques. On y lit en effet

que «l'enfant mineur ne peut être adopté que si ses père et mère ou tuteur ont consenti à l'adoption ou s'il a été déclaré judiciairement adoptable».

Enfin le Code civil en devenir laisse tomber certaines restrictions relatives à la religion et au sexe respectifs de l'enfant et des parents adoptifs. Il est heureux que ces vestiges d'une société puritaine et sectaire disparaissent et que les aspects plus particuliers de chaque projet d'adoption soient laissés à l'appréciation du Tribunal.

LES MODALITÉS DU PLACEMENT EN VUE DE L'ADOPTION

A quelques exceptions près, le placement de l'enfant dans une éventuelle famille adoptive est actuellement l'apanage des centres de services sociaux. Ce mécanisme du placement constitue le pivot de l'adoption et est soumis aux exigences de la Loi de l'adoption et, en particulier, à la norme qui prévoit qu'«un enfant ne peut être placé en vue de son adoption qu'après d'une personne qui désire l'adopter, et qui peut l'adopter en vertu de la présente loi». Il revient donc à une entité administrative, le Centre des services sociaux, de placer l'enfant dans une famille qui, légalement, pourra mener son projet à terme. Or, l'adoption doit faire l'objet d'un jugement du Tribunal qui appréciera «a posteriori» la légalité du placement effectué.

Ce partage des pouvoirs ne va pas sans inconvénient sérieux. Il peut inciter les centres de services sociaux à une prudence excessive qui retarde le placement et maintienne l'enfant dans une situation précaire. Il peut d'autre part donner lieu, au moment du placement, à des erreurs d'appréciation qui plus tard fassent obs-

tacler au jugement d'adoption, puisque celle-ci «ne peut intervenir qu'aux conditions prévues par la présente loi».

En outre, la loi actuelle prévoit la requête en interruption de placement, i.e., la possibilité pour les parents d'origine de réclamer la garde de leur enfant après le placement de celui-ci ou de celle-ci dans une éventuelle famille adoptive et ce, jusqu'au prononcé du jugement d'adoption. Cette disposition a donné lieu à des débats judiciaires dramatiques dont on ne saurait minimiser l'impact négatif sur les enfants en cause.

Enfin, le placement n'est pas clairement défini dans la loi actuelle et, lorsqu'il intervient sans le concours d'un centre de services sociaux, il est difficile d'en déterminer le point de départ et même de savoir s'il s'agit bien d'un placement en vue d'adoption au sens de la loi ou, tout simplement, d'une délégation temporaire de l'autorité parentale. Le cas se présente lorsque des parents confient leur enfant à des proches qui, plus tard, décident d'adopter l'enfant recueilli.

En guise de réponse à tous ces problèmes, la Loi 89 modifie complètement le mécanisme de placement et confère des responsabilités accrues au Tribunal de la jeunesse en la matière. D'ores et déjà, l'enfant pourra être adopté du consentement de ses parents ou de son tuteur, ou d'après une déclaration judiciaire «d'adoptabilité».

Cette procédure qu'on a coiffée d'un nom barbare débutera par une requête adressée au Tribunal par l'enfant lui-même, l'un de ses proches parents ou alliés, ou le directeur de la Protection de la jeunesse. La déclaration pourra être obtenue dans le cas d'un enfant orphelin, ou abandonné depuis plus de six mois, ou

d'un enfant dont les parents sont déchus de l'autorité parentale, ou encore d'un enfant de plus de trois mois dont la filiation n'est pas établie.

Après cette déclaration judiciaire d'adoptabilité, ou trente jours après la réception du consentement des parents d'origine ou du tuteur à l'adoption (ceux-ci pourront retracter leur consentement durant cette période et se faire remettre l'enfant sans formalités), pourra être obtenue, sur requête au Tribunal, une ordonnance de placement qui établira la légalité du projet d'adoption, confèrera l'autorité parentale aux éventuels parents adoptifs et fera obstacle à toute restitution de l'enfant à ses parents d'origine ou à son tuteur. Le jugement d'adoption pourra intervenir après que l'enfant aura vécu au moins six mois avec son ou ses parents adoptifs. Si, pour une raison ou une autre, l'adoption n'est pas prononcée (décès des parents adoptifs, inadaptation de l'enfant à sa famille adoptive), les effets de l'ordonnance de placement cesseront.

Ces modifications permettront de clarifier à tous égards la situation des enfants placés en vue d'adoption. Il appartiendra maintenant au Tribunal de la jeunesse de se prononcer sur la «légalité» des projets d'adoption; l'existence et le point de départ des placements ne pourront plus faire de doute étant donnée la constatation judiciaire qui en sera faite; enfin, il n'y aura plus de conflit possible entre la famille d'origine et la famille adoptive une fois le placement effectué.

Il est à souhaiter que les nouvelles responsabilités confiées au Tribunal de la jeunesse n'aient pas pour conséquence d'alourdir le processus d'adoption, que les mécanismes d'intervention judiciaire prévus par la loi soient souples et efficaces et que la procédure demeure gratuite à chaque étape de son déroulement. Signalons, en terminant, une nouvelle disposition qui apparaîtra révolutionnaire à plusieurs et qui consiste en la possibilité offerte à l'adopté devenu majeur de retrouver ses parents d'origine si toutefois ceux-ci y ont préalablement consenti, et ont entrepris des démarches en ce sens.

On retrouve donc, dans le texte législatif qui sera mis en vigueur sous peu, plusieurs modifications importantes, somme toute très positives, et surtout une préoccupation centrale pour l'enfant et les exigences de son développement comme personne. Les dispositions à venir favoriseront l'adoption et minimiseront les chances que l'enfant fasse l'objet d'une situation incertaine ou d'un conflit entre sa famille d'origine et sa famille adoptive.

Malgré toutes ces clarifications, les centres de services sociaux et le Tribunal auront à exercer des choix délicats, à arbitrer des situations dont les dimensions humaines et sociales empêchent qu'elles soient toutes prévues par la loi.

Dans quelles circonstances le Tribunal considérera-t-il qu'un enfant a été abandonné? En fonction de quelles normes? Dans quels cas le directeur de la Protection de la jeunesse prendra-t-il l'initiative de demander qu'un enfant soit déclaré judiciairement adoptable? Quels seront les critères retenus par les centres de services sociaux pour la sélection des parents adoptifs?

L'application des dispositions de la Loi 89 en matière d'adoption constituera certes pour les intervenants sociaux et judiciaires concernés un formidable défi dont l'enjeu principal est celui de la croissance personnelle et sociale des enfants malheureux ou abandonnés.

Saint-Pierre Pas tout à fait la France en Amérique

par
Nicole Lavigne

«L'A France nous garde pour avoir un pied-à-terre en Amérique.» Emile est un vieux pêcheur de 68 ans. Il dit tout haut ce que tout le monde pense à Saint-Pierre, petite île française située à une quarantaine de kilomètres au sud de Terre-Neuve. D'ailleurs, le mot «France» est pratiquement banni du vocabulaire des Saint-Pierrais. On parle plutôt de «la métropole» pour nommer ce pays lointain d'Europe qui contrôle l'île de 6,000 habitants.

Depuis que Saint-Pierre-et-Miquelon est devenue département français en 1976, les Saint-Pierrais ne reconnaissent plus leur île. La fonction publique emploie maintenant 55% de la population active! Avec ce nouveau statut, la métropole a délégué dans l'île les «métros» et les «mayouss» pour combler des postes de responsabilité. Ils bénéficient d'une prime d'éloignement intéressante qui leur vaut des salaires supérieurs à ceux de la moyenne des autres travailleurs. Cela crée des tensions sur la petite île. En mars 1980, le secteur public obtient de la France des augmentations salariales de l'ordre de 18%. Le secteur privé, ne pouvant s'aligner sur de telles hausses, décide de recourir à la grève. Elle dure trois semaines et se solde par un échec. Les commerçants n'ont plus qu'un seul recours: ils coupent le crédit. C'est la revanche des Saint-Pierrais contre le pouvoir d'achat presque sans limite des «métros» et contre le clivage qu'il entraîne chez les travailleurs.

Si le travail à la fonction publique est bien rémunéré, la pêche s'avère de plus en plus difficile à Saint-Pierre. Les vieux parlent avec nostalgie de l'époque où ils ramassaient de bonnes piales de morues, il y a une dizaine d'années. «Aujourd'hui, il n'y a plus d'endroits pour la pêche», dit Paul Hurdanabia, pêcheur depuis 35 ans. Les chalutiers étrangers ont exploité à outrance les bancs de Saint-Pierre. La pêche hauturière a complètement détruit le poisson.

Depuis que le Canada a décidé d'instaurer la zone économique des 200 milles marins, les pêcheurs locaux ne sont pas mécontents. Les chalutiers étrangers cessent de dévaster les fonds et les stocks pourront se renouveler. Mais la France, habituée de pêcher sans limite dans les eaux de l'Atlantique, n'a pas vu cette décision d'un très bon oeil. C'est pour pouvoir négocier directement avec le Canada qu'elle décidait, il y a quatre ans, de ranger aux oubliettes le statut de territoire d'outre-mer de Saint-Pierre pour en faire un département. Les Saint-Pierrais, exclus des discussions, ont l'impression de s'être fait passer un sapin. «Depuis la départementalisation, raconte Albert Pen, à la fois maire, sénateur et président du Conseil général (un organisme composé de 14 membres qui administrent entre autres le budget local), Saint-Pierre a perdu un peu de son âme. Nous ne voulions pas de la départementalisation. Au point de vue économique, cela a compliqué nos relations avec le Canada. Tout passe par la France maintenant. Au point de vue politique, on a perdu une grande part de notre autonomie.»

La vérité, c'est que la France porte surtout un intérêt historique et sentimental à l'île. Saint-Pierre, c'est la dernière épave de la domination française en Amérique du Nord. Non seulement la métropole est à 5,000 kilomètres, mais elle est aussi loin dans le cœur des Saint-Pierrais, qui se sentent plus proches de leurs voisins canadiens. En 1974, le gouvernement français refuse de subventionner les chalutiers de la Société de pêche et de congélation, une société mixte de Saint-Pierre. Résultat? La société a été remplacée, faute de fonds, par une compagnie privée, Interpêche, filiale de deux sociétés françaises. L'industrie du poisson, seul produit exportable de l'île, échappe aux Saint-Pierrais.

Pendant ce temps, l'aéroport qui relie Saint-Pierre au reste du monde attend toujours les fonds pour l'aménagement d'une deuxième piste. Les Saint-Pierrais sont convaincus que la France ne cherche pas à développer le potentiel de leur archipel. Albert Pen s'explique mal cette attitude: «Saint-Pierre pourrait être la vitrine de la France en Amérique du Nord. Il y a des choses incroyables à faire ici. Par exemple, il n'y a pas d'université

française à Saint-Pierre. Pourquoi la France ne ferait-elle pas un début d'université française en Amérique du Nord? Bien sûr, tout le monde vit bien dans l'île. Mais c'est un niveau de vie artificiel, qui repose sur les subventions au chômage et sur la fonction publique. Cela coûte cher à la France mais nous sommes tout de même qu'une goutte d'eau dans l'océan. Mes compatriotes sont peu conscients de la situation. Ils reçoivent leur chèque et tout ce qu'ils souhaitent, c'est que ça dure. Pourtant, on pourrait faire tellement plus! Je suis persuadé que Saint-Pierre-et-Miquelon peut être rentable pour la France. Mais le gouvernement est bien loin...»

Aurélien Claireaux, le seul Saint-Pierrais d'origine à travailler comme journaliste à la station de radio-télévision FR3, qui emploie pourtant 36 personnes, a lui aussi l'impression que Saint-Pierre n'intéresse pas la France. «La métropole n'a pas soutenu l'industrie de la pêche et cela a provoqué la mauvaise humeur de la population... Ici, nous sommes la plus petite station de FR3. On est loin de la métropole. On nous oublie facilement. Faut passer par Paris de temps en temps pour faire sentir qu'on existe. Les seuls moments où on voit des journalistes français passer par ici, c'est durant les campagnes électorales ou quand il y a des gros trucs, comme les manifestations durant la grève de mars dernier.»

Bon gré mal gré, Saint-Pierre se transforme. La métropole a accepté de subventionner un quai en eaux profondes pour accueillir les paquebots étrangers. La construction est prévue pour le début de 1981. L'industrie touristique est en train de prendre le pas sur la vocation maritime de l'archipel. On vient de tous les coins des États-Unis et du Canada pour découvrir la France en Amérique. Le touriste goûte les spécialités gastronomiques, tartes aux moules, raie au beurre noir, capelan, encornet, et toute une variété de poissons qui fait la renommée des restaurants et des maisons de l'île. On visite le musée, témoin de l'histoire invraisemblable de Saint-Pierre-et-Miquelon, qui a vu 605 naufrages et qui a été prise et reprise neuf fois par les conquérants. On photographie les gendarmes, ces «métros» qui ont hérité du travail le plus tranquille de tout l'archipel. On vient aussi en grand nombre assister aux festivités de la fête nationale du 14 juillet. Le seul hic, c'est que ce peuple d'insulaires formé de Bretons, de Basques et de Normands ne se sent pas tout à fait français. De leurs voisins du Canada, ils ont hérité du confort, du chauffage central et de la passion pour le hockey. De la France, ils ont conservé les petites voitures, l'amour du bon vin, les coutumes alimentaires et un certain accent. C'est ainsi qu'à Saint-Pierre, le touriste paiera jusqu'à 0,80 cents pour un sac de chips alors qu'il se fera servir pour \$1,50 une généreuse portion de whisky, la boisson nationale des Saint-Pierrais.

Mais qui sont ces Saint-Pierrais, ni Français, ni Canadiens? Ce sont un peu les Madelinots de la France. Pour les comprendre, il faut remonter le cours de l'histoire. Découverte officiellement par un Portugais, le 21 octobre 1520, l'île,



L'industrie touristique est en train de prendre le pas sur la vocation maritime de l'archipel.

durant la guerre de la Succession d'Espagne, a été pillée neuf fois et brûlée deux fois. En 1916, à la suite du traité d'Utrecht, les Saint-Pierrais sont déportés à l'île du Cap-Breton. Cela durera 50 ans. En 1763, avec le traité de Paris, la France perd le Canada, les îles Royales et Saint-Jean. Elle recouvre Saint-Pierre. En 1778, c'est la guerre d'indépendance américaine. La population est alors refoulée en France et Saint-Pierre est rasée. C'est seulement en 1816 que l'histoire de Saint-Pierre se stabilise avec la France.

De 1923 à 1925, l'île connaît une économie florissante, grâce à la belle époque de la prohibition interdisant toute vente de boisson aux États-Unis. Saint-Pierre-et-Miquelon constitue alors une magnifique plate-forme pour servir d'intermédiaire entre la France et nos voisins du sud. De nombreux navires viennent d'Europe avec le whisky d'Ecosse, le champagne et le cognac de France. Les alcools arrivent par milliers de caisses et on les échange clandestinement en pleine mer ou sur les côtes durant la nuit. Pour Saint-Pierre, c'est l'époque des vaches grasses, que les vieux racontent avec ardeur.

Depuis ce temps, les Saint-Pierrais ont connu des jours plutôt calmes. Ils ont vu pour la première fois, le 20 juillet 1967, un président de la République débarquer dans l'île. C'était le général de Gaulle. L'histoire de Saint-Pierre s'arrête en 1976, avec la départementalisation. Après la prohibition, cette époque de fortune, les habitants ont vécu tranquillement de pêche, avec ses saisons tantôt bonnes, tantôt mauvaises. Mais depuis dix ans, la pêche est sur son déclin et le tourisme occupe une part de plus en plus grande des activités. Le changement s'est effectué en douceur, si bien que le visiteur fraîchement débarqué ne verra pas la différence. En arrivant dans l'île, il sera charmé par les doris qui s'éloignent du rivage tôt le matin pour la journée de pêche. En voyant les vieux avec leur bérêt sur la tête, en entendant cet accent typiquement français, il se croira débarqué en France. Mais s'il regarde au-delà des apparences, il repérera avec une donnée essentielle pour comprendre l'île: Saint-Pierre n'est pas un petit coin de France!

nieurs du Québec. Que de snobisme et de bigoterie mêlés d'arrogance dans les propos des tenants du «non» à M. Camille Laurin. Que de beaux esprits ces étudiants qui ont écrit ce même 16 juillet leur mépris et leur peur non justifiés face aux problèmes. Ils auraient avantage à lire votre éditorial, surtout cette portion qui traite de la comparaison entre le cardiologue et l'omnipraticien.

Claire BORDUAS

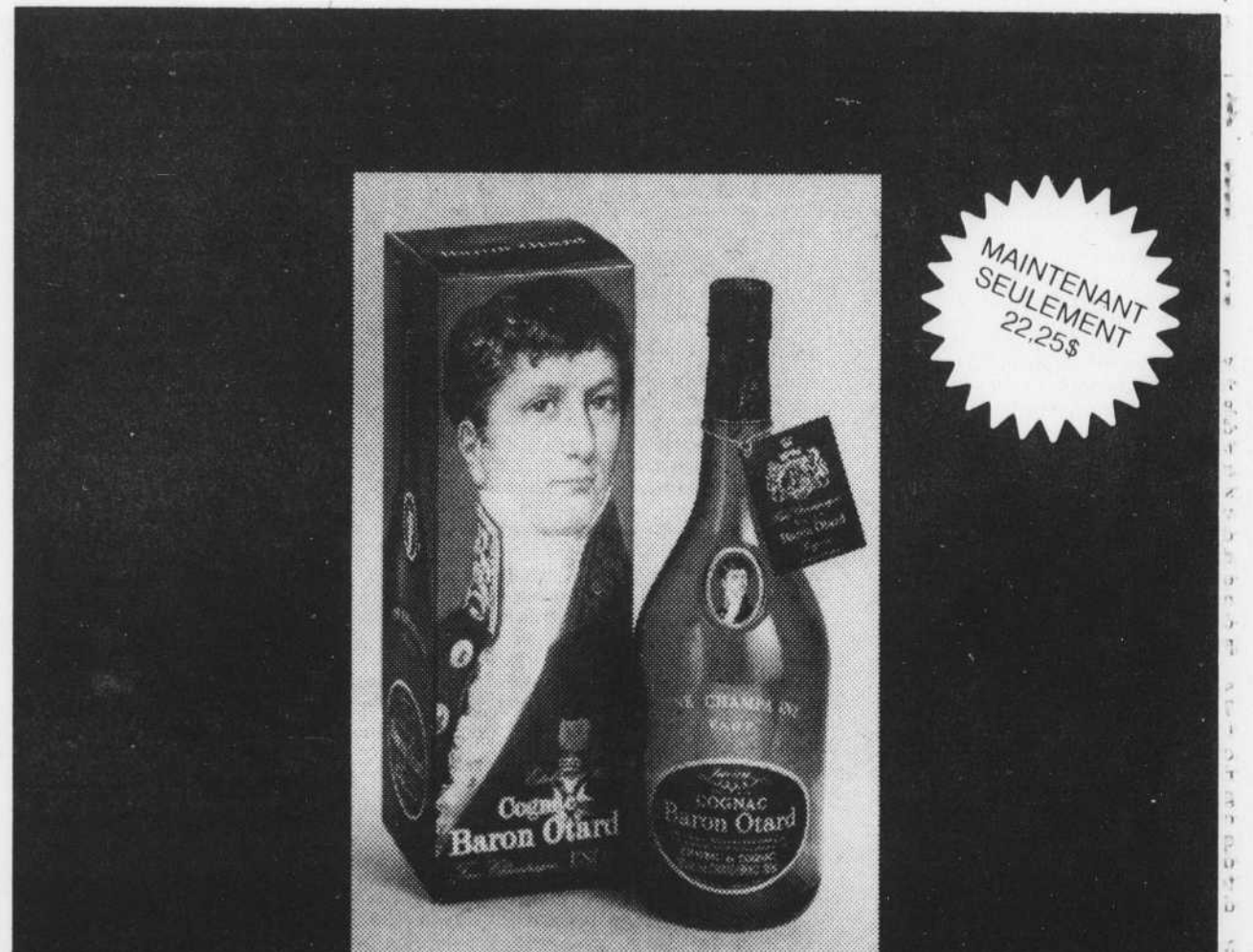
Laval, 17 juillet

■ Mère satisfaite

(Lettre adressée à Jean-Pierre Proulx)

C'est avec beaucoup d'intérêt et de satisfaction que j'ai pris connaissance de votre éditorial du 16 juillet intitulé: «Le partage du génie». Bravo! Vous avez discerné avec intelligence et impartialité tout le fond de cet épineux problème qui est la reconnaissance du titre d'ingénieur pour les bacheliers de l'ETS.

Je suis simplement la mère d'une de ces «énigmatiques» qui osent tenter de faire une brèche dans le sanctuaire sacré et inviolable de l'Ordre des ingé-



Le Cognac Baron Otard V.S.O.P. Un luxe encore abordable.

Recherchez le cognac Fine Champagne Baron Otard V.S.O.P. dans son nouvel emballage de marque. Aujourd'hui c'est l'un de vos meilleurs achats.

■ S.A.Q. 126C 22.25\$/700 ml.

Représentants promotionnels — Shenley Canada Inc.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Économie

Reagan a fait le point sur la situation au Moyen-Orient avec le chancelier Helmut Schmidt mais il a aussi précisé qu'aucune décision n'avait été prise sur les livraisons de F-16 au gouvernement israélien. Une décision devrait être prise rapidement, a encore précisé le porte-parole de Washington.

Après cette première journée de rencontres bilatérales germano-américaine et franco-américaine, on a pu constater que la Maison-Blanche reste ferme sur ses positions quant à la gestion de l'économie. Sa priorité demeure la lutte contre l'inflation et tout le monde se résigne à espérer que la politique monétaire de l'administration républicaine finira par porter des fruits.

«Nous ne sommes pas venus ici pour nous excuser», avait affirmé plus tôt dans la journée un porte-parole américain et il ajoutait: «nous allons rester fermes sur nos politiques économiques».

Contre cette approche, trois pays européens — la France, l'Allemagne fédérale et l'Italie — font front commun. Mais Mme Margaret Thatcher administre la même médecine aux Britanniques depuis plus longtemps que le président Reagan, ce qui explique que le Conseil européen ait pris, au début de juillet, une position très nuancée.

Quant au président du Sommet, M. Pierre Trudeau, il se montre réservé, non seulement parce qu'il doit rester neutre dans les débats, mais surtout parce que son gouvernement suit, avec bonne grâce, la même politique. Le taux record de 12,8% d'inflation annoncé vendredi par Statistique Canada ne justifie sûrement pas M. Trudeau de changer d'attitude.

Après avoir accueilli ses six homologues et le président de la Communauté européenne, le luxembourgeois Gaston Thorn, le premier ministre canadien a fait une visite de courtoisie au président du conseil italien, Giovanni Spadolini, et au premier ministre britannique, Mme Margaret Thatcher. Comme on le confirmait vendredi au DEVOIR, le chef du gouvernement canadien doit cependant avoir un entretien plus prolongé avec Mme Thatcher avant son retour mardi soir en Grande-Bretagne.

Ce soir, le premier ministre canadien donnera une conférence de presse au nom de tous ses collègues pour faire le point sur la première journée du Sommet. Contrairement à ce qui s'était passé à des sommets précédents, on laissait entendre dans la délégation canadienne qu'il n'y aura peut-être pas ce soir de communiqué ou on traiterait de problèmes politiques. L'an dernier à Venise on avait fait connaître une position unanime des Sept sur l'invasion de l'Afghanistan.

◆ Solidarité

secrétariat ait un profil plus «orthodoxe».

A cet égard, certains observateurs polonais font remarquer que Mme Zofia Grzyb, dont on a tout de suite relevé l'appartenance à Solidarité, est tout à fait représentative de la ligne que la direction polonaise souhaiterait voir triompher au sein du syndicat de M. Lech Walesa.

Mme Grzyb, qui est chef d'équipe dans une usine de chaussures de Radom (200 km au sud de Varsovie), est née en 1928, et adhère au parti ouvrier unifié polonais (POUP) depuis 1949.

Elle était membre du comité central avant le 9ème congrès et faisait également partie de la commission centrale de contrôle du parti.

Le bureau politique comporte d'ailleurs en son sein un véritable «anti-Walesa», en la personne de M. Albin Siwak, qui avait affirmé samedi soir en séance plénière que «des ouvriers s'étaient suicidés sous la pression de Solidarité». La personnalité bouillante de ce chef d'équipe dans le bâtiment a d'ailleurs fait dire à un observateur occidental que le comité central avait «troqué Tadeusz Grabski (le seul à avoir ouvertement défié Stanislaw Kania) contre Siwak».

Il en ressort que les relations de la nouvelle direction avec Solidarité risquent d'être aussi cahotiques que par le passé.

Le premier ministre lui-même ne l'a pas caché en déclarant hier après-midi que son gouvernement «s'opposerait avec détermination» aux nouvelles revendications salariales avancées ces dernières semaines, et qu'il «pourrait être amené à remplir ses devoirs constitutionnels pour sauver l'Etat de la décomposition, si l'anarchie s'approfondissait».

Ce discours du premier ministre semblait s'adresser en premier lieu au syndicat Solidarité, dont les membres occupent un cinquième des sièges au nouveau comité central élu par le congrès.

Le général Jaruzelski n'a pas donné de précisions sur les mesures que pourrait prendre le gouvernement, mais a fait remarquer que l'armée polonaise avait «gardé sa cohésion et son unité» durant la crise que traverse le pays depuis un an, et «le parti fait confiance à l'armée», a-t-il ajouté.

M. Jaruzelski a poursuivi son discours, diffusé par Radio Varsovie et en partie par la télévision, en affirmant que des pressions avaient été faites «sur les autorités de l'Etat, pour appeler à des grèves qui détruisent l'économie et affaiblissent la structure de l'Etat». Mais «il y a des limites qu'on ne doit pas dépasser», a-t-il assuré.

Le tableau s'est noirci davantage lorsque le premier ministre a évoqué la situation économique, prévoyant que la hausse des importations polonaises augmentera de près de \$3,5 milliards la dette extérieure du pays pour cette année, et qu'il faudrait que les prix alimentaires intérieurs soient augmentés, le plus tôt possible, d'au moins 110 pour cent.

«Je sais que le travail du Gouvernement est fortement critiqué», a-t-il poursuivi, mais la Pologne «doit accroître la production, accroître le revenu national, c'est le seul moyen d'en sortir».

Dans la matinée de dimanche, le

vice-premier ministre M. Mieczyslaw Rakowski, avait lui aussi dressé un tableau sombre de l'économie polonaise, évoquant les prochaines menaces de grèves (celle des dockers jeudi et celle des pilotes de la compagnie Lot vendredi), et affirmant qu'«aussitôt après le Congrès, la situation va se tendre encore plus».

Ces différents avertissements des dirigeants polonais sont intervenus moins de 24 heures après la facile réélection de M. Kania à la tête du parti. A Moscou, les Soviétiques ont réagi brièvement à cette réélection par une simple phrase dans la Pravda et par un télégramme de félicitations de M. Léonid Brejnev, qui a exprimé sa confiance dans le renforcement de l'amitié entre les deux partis, «sur les principes du marxisme-léninisme et de l'internationalisme socialiste».

Le nombre important de nouveaux venus, qui reflètent toutes les couches de la société, ne permet pas encore de se faire une idée précise des tendances dominantes qui se manifesteront à la direction du PC polonais.

Compte-tenu du déroulement du congrès, on peut cependant estimer que la nouvelle équipe dirigeante du POUP fera bloc autour du premier secrétaire Stanislaw Kania pour éviter l'éclatement qui menaçait le parti à la veille du congrès, et mener à son terme la politique de «renouveau socialiste dans l'ordre» engagée à la suite des grandes secousses ouvrières de l'été 1980.

Il reste au parti à se doter d'un programme et de nouveaux statuts, ce qui devrait être l'objet de la dernière journée du congrès, aujourd'hui.

En réalisant à une forte majorité samedi soir M. Kania à la tête du parti, les quelque 2.000 délégués au 9ème congrès extraordinaire ont confirmé la ligne centriste du renouveau socialiste personnifiée depuis 10 mois par le 1er secrétaire, et ont doté ce dernier d'une nouvelle légitimité.

L'un des faits majeurs de ces élections à bulletin secret, sans précédent dans un système socialiste, relèvent les observateurs, est en effet que M. Kania a été élu non pas par le comité central mais par l'ensemble des délégués au congrès. Ce scrutin, notent-ils, confère du même coup à M. Kania la légitimité qui lui manquait encore face au parti tout entier. Pour la première fois en effet, les délégués, qui ont été eux-mêmes élus à bulletin secret et non pas imposés par la direction, sont vraiment représentatifs de la base.

En procédant à l'éviction des «extrêmes» lors de l'élection du nouveau comité central, les délégués ont abondé dans le sens de la voie centriste du premier secrétaire, qui peut désormais se targuer, estiment les observateurs, d'avoir enfin «son propre comité central».

Le fait, remarquent-ils, ne manquera pas de renforcer encore la position de M. Kania, et devrait en tout cas le mettre à l'avenir à l'abri des tentatives de «coups de force» lancés du sein même du CC, comme cela avait été le cas de la part des «durs» à l'occasion du 11ème plénum des 9 et 10 juin derniers.

Cette réélection par un congrès acquis à ses vues, dotera d'autre part M. Kania d'une nouvelle autorité aux yeux de Moscou et des «pays frères». Il sera dorénavant difficile à ces derniers de dissocier le 1er secrétaire de certains autres communistes polonais jugés plus «musclés», ainsi que l'avait fait la «lettre du Kremlin», accusant à la veille du 11ème plénum MM. Kania et Jaruzelski de faiblesse face aux menaces de la «contre-révolution».

Le choix des candidatures aux élections du premier secrétaire a démontré à cet égard avec éclat que M. Kania cristallisait toujours sur sa personne un «renouveau socialiste» aux couleurs polonaises. Tous les candidats proposés se sont successivement désistés, affirmant soutenir le 1er secrétaire sortant, et il aura fallu toute l'insistance du comité central pour convaincre M. Kazimierz Barcikowski de rester en lice, afin qu'il y ait au moins deux noms sur la liste à soumettre au vote secret du congrès. A peine réélu, le 1er secrétaire n'a pas manqué de souligner, outre sa détermination de poursuivre «ni à gauche, ni à droite, mais tout droit», la ligne du renouveau, ce droit de la Pologne à sa propre spécificité. «Nous sommes, a-t-il déclaré, des congressistes, un parti marxiste-léniniste, et en même temps profondément polonais.»

◆ Liban

gés. Il n'y a plus de chances de retrouver de survivants et le bilan des bombardements de vendredi sur l'ensemble du territoire dépasserait, selon les dernières estimations, 190 tués et 700 blessés.

Un certain nombre de ces blessés ont déjà pu rentrer chez eux, mais la situation sanitaire reste très préoccupante, avec des hôpitaux débordés, de très grandes difficultés pour l'évacuation sanitaire des blessés du Sud, et le danger des épidémies, dans les quartiers où les ruines cachent encore des cadavres.

C'est dans cette atmosphère de guerre larvée que le premier ministre Menahem Begin a eu hier deux entretiens avec M. Philip Habib, l'envoyé spécial du président Reagan. M. Habib a demandé à M. Begin de décider un cessez-le-feu au Liban, mais ses chances d'obtenir gain de cause sont réduites et le risque d'une cinquième guerre israélo-arabe tient à peu de choses, estiment les observateurs à Tel Aviv.

Le premier ministre Menahem Begin a réaffirmé qu'«Israël continuera à attaquer les commandements des organisations terroristes même s'ils se trouvent au voisinage de populations civiles», hier soir dans un communiqué diffusé par la télévision d'Etat israélienne.

M. Begin faisait une mise au point à la suite d'un commentaire de la télévision qui lui avait prêté une déclaration faite devant l'émissaire du président américain, et ainsi formulée: «S'il n'y a pas d'autre choix, nous touchons les populations civiles».

Le premier ministre a déclaré qu'«Israël n'a pas visé et ne visera pas intentionnellement les civils. Mais si les organisations terroristes établissent leurs commandements au voisinage de populations civiles, nous continuerons à les attaquer, et la responsabilité leur en incombera».

La télévision avait indiqué, dans le même journal, que les réactions dans le monde entier étaient hostiles à Israël à cause des bombardements israéliens de vendredi dernier dans une zone fortement peuplée de Beyrouth.

Selon la radio d'Etat israélienne, la plupart des analystes au département d'Etat à Washington estiment que les chances de

La Sûreté du Québec sondera les terrains de LaSalle Coke

Les enquêteurs de la Sûreté du Québec et du ministère de l'Environnement doivent aller sonder aujourd'hui les terrains de l'ex-compagnie LaSalle Coke, à Ville LaSalle, pour retrouver trace de deux millions de gallons de déchets pétroliers qui ont mystérieusement disparu et qui ne sont jamais parvenus aux installations de Tricil, à Ville Mercier, où ils devaient être incinérés.

L'information a été confirmée hier au DEVOIR par M. Marcel Léger, ministre de l'Environnement du Québec. Sur la foi d'une enquête de la Sûreté du Québec, ce dernier dit croire que ces déchets liquides inflammables et toxiques ont été déversés dans les tranchées creusées sur le site même et recouvertes ensuite de terre à l'aide de bédons mécaniques. Plusieurs témoins peuvent le confirmer, paraît-il.

Selon M. Léger, cette affaire montre clairement la nécessité d'instaurer au Québec un contrôle systématique des déchets industriels, de façon à détecter rapidement les cas où «tout se perd dans la nature». C'est pourquoi le gouvernement prévoit instaurer d'ici deux ans un système informatisé qui permettrait de suivre des déchets dangereux d'heure en heure. Le gouvernement a aussi entrepris d'évaluer la

quantité «normale» de déchets qui sort de chaque procédé industriel important pour déceler les compagnies qui «oublieraient» de déclarer leurs déchets industriels.

L'ancienne compagnie LaSalle Coke fabriquait du gaz domestique synthétique. Ses installations ont été achetées par Gaz Métropolitain, et la clientèle, alimentée en gaz naturel Au printemps 1977, Gaz Métropolitain décidait de démanteler les installations de LaSalle Coke et faisait approuver son projet par le ministère de l'Environnement du Québec.

Selon les plans soumis, la compagnie American Iron and Métal devait entreprendre à la fin de 1978 la démolition des réservoirs qui contenaient environ deux millions de gallons de déchets liquides. Le contenu devait être incinéré aux installations de Tricil, à Ville Mercier.

Or, quelque mois plus tard, le gouvernement du Québec découvrait que la compagnie Tricil n'avait même pas reçu 54.000 gallons en provenance de Ville LaSalle pour le compte d'American Iron and Métal! Où était passé le reste? Impossible de le savoir.

A l'automne 1979, devant l'inutilité de ses questions, le ministère de l'Environnement confiait le dossier à la

Sûreté du Québec. L'enquête a maintenant été menée à terme, paraît-il, et M. Léger prévoit recevoir le rapport final de la Sûreté vers la fin de cette semaine.

Déjà, il est question de poursuites criminelles, si les preuves recueillies le justifient comme certains le croient.

Les déchets en question dans cette affaire sont des hydrocarbures et ils ne pourraient donc pas être acceptés dans les installations futures de la compagnie Stalex à Blainville. Cette dernière ne doit en effet recevoir que des produits inorganiques, (qui ne contiennent à peu près pas de carbone). Stalex prévoit traiter surtout des acides et des bases et divers autres composés de métaux lourds.

Depuis quelques années, les huiles, les solvants, les graisses, les hydrocarbures et autres produits du même genre sont plutôt incinérés à Tricil, à Ville Mercier. Les installations de cette dernière ne satisfont toutefois pas aux normes actuelles, si bien que la compagnie prévoit se doter bientôt d'un nouveau four rotatif qui fonctionnerait à plus haute température. Cela permettrait, dit-on, d'éliminer la pollution dont Tricil se rend présentement responsable.

Rodriguez termine en beauté

Le new-yorkais Richard Rodriguez a dépassé son propre record de 202 heures en descendant hier du Supermanège de La Ronde après 216 heures, 4.336 tours et 9 tours de montagnes russes.

Son exploit sera inscrit dans le Guinness sous une nouvelle catégorie, «montagne russe à double volute», puisque montagne russe existe déjà. Les ambulanciers Saint-Jean, qui contrôlaient son état de santé pendant toute la durée du marathon, l'ont trouvé en parfaite forme hier après-midi à 16 h 45 lorsqu'il est descendu du manège. Il a accompli son exploit grâce à l'attention constante du personnel de l'AMARC que Rodriguez a tenu lui-même à souligner. En effet, le manège a tourné pendant neuf jours, 24 heures par jour, le marathonnien ne s'accordant que cinq minutes de répit par heure.

Son prochain défi est de traverser l'Atlantique en montgolfière, son héros personnel n'étant nul autre que Lindberg.

Postes: le juge Gold confiant

OTTAWA (PC) — Le juge Alan Gold a qualifié son rôle de médiateur dans le conflit postal, hier, de «très, très difficile, compliqué et de longue durée».

«Nous travaillons jour et nuit», a ajouté le juge, en chef de la Cour provinciale du Québec, qui va célébrer son 64ème anniversaire de naissance demain.

«Nous savons quand elle (la médiation) commence, a poursuivi M. Gold. Nous ignorons quand elle finit. Nous ne savons pas comment elle se termine jusqu'au moment où elle finit».

Le juge Gold a raconté qu'il a eu des entretiens exploratoires, vendredi, avec les négociateurs des deux parties et qu'il a passé la soirée de vendredi et la matinée de samedi à étudier les deux positions.

Hier, après plus de 12 heures de médiations, M. Gold était souriant et confiant d'en arriver à un règlement, dans une grève qui dure depuis le 29 juin.

Dans un bureau près de la se trouvaient les négociateurs syndicaux, dirigés par M. Jean-Claude Parrot, et ceux du Conseil du trésor, dirigés par M. Bob Casault.

Ni du côté syndical, ni du côté patronal, on n'a voulu commenter le travail de médiation.

Selon M. Haig, le président Reagan devrait faire connaître sa décision «très rapidement», probablement d'ici demain concernant la levée ou le maintien de l'embargo sur la livraison des quatre F-16. Cette décision devait être annoncée vendredi dernier mais avait été ajournée à la dernière minute.

Le 21 juillet est en effet la date de livraison à Israël de six appareils F-16, non touchés par l'embargo. Ces six avions se trouvent actuellement sur la base de Pease (New Hampshire).

En dépit des affirmations officielles, l'impression prévaut à Washington que les Etats-Unis ont voulu éviter d'annoncer la levée de l'embargo le jour même où l'aviation israélienne pilonnait des quartiers de Beyrouth.

D'autre part, le chef du renseignement militaire israélien, le général Yeoshua Saguy a déclaré hier que la destruction des quartiers généraux palestiniens à Beyrouth, vendredi, visait à «faire réfléchir le commandement palestinien». «De là, a-t-il dit, étaient dirigées les activités terroristes contre Israël, mais aussi contre le monde entier, toutes les organisations terroristes d'autres pays, comme la Rea, l'Italie et la Turquie, avaient des contacts avec ces quartiers généraux».

A propos des tirs dirigés, depuis le Liban, sur le nord d'Israël, le général Saguy a ajouté que les Palestiniens ont agi sous la pression syrienne. «L'objectif de Damas, a-t-il dit, est de prouver que la Syrie

est la seule puissance arabe luttant contre Israël, d'obtenir l'appui des autres pays arabes, de mettre fin à son isolement et d'imposer une «paix syrienne au Liban».

De son côté, M. Yitzhak Rabin, ancien premier ministre travailliste a affirmé qu'Israël ne saurait tolérer à sa frontière nord une guerre d'usure prolongée.

«Depuis plusieurs jours, a déclaré M. Rabin, les habitants de la Haute-Galilée sont soumis à des bombardements d'une violence telle qu'ils n'ont rien de comparable avec tout ce que j'ai vu depuis des longues années».

Après avoir évoqué la «guerre sans merci» entre les «terroristes» et Israël, M. Rabin a toutefois ajouté qu'Israël devait «au préalable, dans la situation actuelle, épuiser les possibilités diplomatiques offertes par la mission Habib».

Dans son ensemble, la presse israélienne s'est jointe au parti travailliste pour exprimer ses craintes vis-à-vis des raids sur le Liban.

Ces actions «augmentent mal du futur du nouveau gouvernement avec M. Begin comme premier ministre», estime le Jerusalem Post qui reflète généralement les points de vue travaillistes. «Une action militaire massive non soutenue par une politique globale, ou une politique mal dominée, n'a jamais apporté de solution à un conflit aigu et profondément enraciné, a encore dit le quotidien.

De son côté, Haaretz doute que M. Begin puisse contrôler la situation.

succès de M. Habib sont minces, et pensent que M. Begin a ordonné les bombardements de Beyrouth «pour forcer les Etats-Unis à choisir entre Israël et les pays arabes».

Répondant aux propos peu amères du président Reagan, rapportés par le quotidien Marriv, selon lesquels il aurait déclaré «ce monsieur Begin ne nous facilite pas la tâche pour qu'on l'aide», le premier ministre a rétorqué, selon la radio, «si le président Reagan avait ce genre de problèmes à la frontière américano-mexicaine, agirait-il différemment?».

Cependant, le département d'Etat a démenti hier soir les informations en provenance de Jérusalem selon lesquelles M. Habib, aurait lié la question de la levée de l'embargo sur les F-16 à la négociation d'un cessez-le-feu au Liban.

«Il s'agit de deux questions différentes qui ne sont pas liées», a déclaré à l'AFP Mme Anita Stockman, porte-parole du département d'Etat, précisant que M. Habib n'avait pas reçu d'instructions de Washington pour «échanger» les F-16 contre un cessez-le-feu.

Les Etats-Unis avaient imposé un embargo sur la livraison de quatre F-16 à Israël le mois dernier en signe de protestation contre le bombardement de la centrale nucléaire irakienne de Tammouz, le 7 juin, par l'aviation israélienne.

Le secrétaire d'Etat Alexander Haig, a réaffirmé de son côté, hier à Washington, qu'il n'existait pas de «lien direct» entre les bombardements israéliens au Liban et la question de l'embargo. «Il serait trompeur, a-t-il cependant ajouté, de laisser croire que la nouvelle flambée de violence (au Liban) n'a pas un effet sur ce problème».

Entente de principe à la CIP

LA TUQUE (PC) — Les 1.500 travailleurs forestiers de la Haute-Mauricie retourneront probablement au travail jeudi.

La Compagnie internationale de papier et les négociateurs de la CSN en sont venus à une entente de principe sur le protocole de retour au travail, tard vendredi soir. La nouvelle convention collective et le protocole de retour seront soumis aux membres mercredi et tout porte à croire qu'ils seront acceptés.

Il aura donc fallu douze mois de grève pour mettre fin à ce long conflit dont le travail à forfait était l'un des principaux enjeux.

On ne connaît pas encore les termes de la nouvelle convention collective.

Pour sa part, le maire de La Tuque, M. Gaston Filion, s'est déclaré très heureux de la conclusion d'un accord entre la partie patronale et les travailleurs de la forêt de Haute-Mauricie.

M. Filion a déclaré que selon des informations reçues dimanche, la CIP procéderait à l'embauche dès cette semaine et comptait rattrapper au cours des 12 prochains mois la production perdue.

20 juillet

par le PC et l'AP

1980: l'hodjatolislam Ali Akbar Rafsanjani est élu président du Parlement iranien alors que les otages de l'ambassadeur américaine de Téhéran entament leur 39e semaine de captivité.

1978: soulèvement en Bolivie contre le gouvernement du président Hugo Banzer Suarez.

1977: le Conseil de sécurité des Nations unies approuve l'entrée du Vietnam aux Nations unies.

1975: des centaines de Cambodgiens sont abattus par les forces communistes en tentant de fuir vers la Thaïlande.

1974: les Turcs débarquent à Chypre.

1973: détournement sur Doubal d'un avion des Japon Airlines avec 135 personnes à bord.

1969: le module lunaire Apollo 11 atterrit dans la mer de la Tranquillité; Neil Armstrong est le premier homme à mettre le pied sur la lune.

1954: signature d'un accord d'armistice à Genève: la France s'engage à évacuer le Nord-Vietnam et le Vietnam du Sud-Vietnam; la France s'engage en outre à respecter l'indépendance du Vietnam, du Cambodge et du Laos.

1951: assassinat à Jérusalem du roi Abdullah de Jordanie.

1944: attentat manqué contre Adolf Hitler.

1858: entretiens à Plombières entre l'empereur Napoléon III et le comte Camillo Cavour pour l'unification de l'Italie.

Il s'est tenu le 20 juillet: Francisco Petrarque, poète et humaniste italien (1304-1374); Sir Edmund Hillary, alpiniste néo-zélandais, vainqueur de l'Everest (1919).



Roger Doucet entonnant l'hymne national O Canada avant un match du Canadien au Forum de Montréal. (Laserphoto CP)

